VIVERE SUMME DEO
IN CHRISTO JESU

ETUDES SUR LES ECRITS DE JEAN-JACQUES OLIER

Textes par Gilles CHAILLOT, PSS

PREMIERE PARTIE

Compilés par Ronald D. WITHERUP, PSS

COMPAGNIE DES PRETRES DE SAINT-SULPICE
Bulletin de Saint-Sulpice
Supplément Nº 1

2022

© 2022 COMPAGNIE DES PRETRES DE SAINT-SULPICE
TOUTS DROITS RESERVES

Pour de plus amples informations :

Supérieur Général
Compagnie des Prêtres de Saint-Sulpice
6 rue du Regard
75006 Paris

Courriel: psssuperiorgeneral.gmail.com
www.generalsaintsulpice.org

TABLE DE MATIERES

Préface (français et anglais)……..1-6

Chapitres

1. Monsieur Olier, Éducateur spirituel des pasteurs d'après les Sources principales du « Traité des Saints Ordres »……7-34

2. Critères pour la Formation spirituelle des Pasteurs : La Tradition pédagogique héritée de M. Olier……..35-48

3. Les Sacrements chez Jean-Jacques Olier……49-67

4. L'Esprit apostolique et missionnaire chez M. Olier…….68-80

5. L'Expérience biblique de Jean-Jacques Olier : Le Témoignage des *Mémoires*…...81-117

6. L'Expérience eucharistique de Jean-Jacques Olier : Le Témoignage des *Mémoires*…118-55

7. Jean-Jacques Olier et la Formation pastorale des Clercs : Quelques Notations inédites glanées dans les *Divers Ecrits*…….156-61

8. Jean-Jacques Olier, Lecteur de Denys l'Aréopagite……..162-89

9. Les Premières Leçons de l'Expérience mystique de Monsieur Olier……190-221

10. Anthologie des *Mémoires* inédits de Jean-Jacques Olier…….222-33

Préface

Le présent volume inaugure une nouvelle série de publications occasionnelles, *Supplément au Bulletin de Saint-Sulpice*. En tant que tel, il achève la transformation du BSS d'une publication annuelle en une publication occasionnelle. Depuis plus de quarante ans, le BSS a constitué une source respectée sur l'histoire sulpicienne, la spiritualité et la pédagogie, ainsi que sur l'école française de spiritualité, sur le fondateur sulpicien Jean-Jacques Olier, et la formation des prêtres [1]. Il est devenu impossible de maintenir le rythme annuel de publication, mais la Compagnie des Prêtres de Saint-Sulpice désire maintenir sa tradition de diffusion d'information de valeur sur la tradition sulpicienne.

Ce premier volume est offert en hommage à Gilles Chaillot PSS, qui a été l'un des experts le plus reconnu, et le plus prolifique sur M. Olier, fondateur des sulpiciens, et sur les sulpiciens en généal. Au cours d'une période de cinquante ans, le Père Chaillot a publié des dizaines d'articles et plusieurs ouvrages sur M. Olier, qui demeurent une référence importante pour l'histoire, la pédagogie et la spiritualité sulpiciennes. De nombreux articles du père Chaillot sont éparpillés dans des revues, pour beaucoup dans le *Bulletin de Saint-Sulpice* dont la publication annuelle a été suspendue en 2016, après la parution du Volume 40. Le Conseil général a donc décidé de publier une sélection de ces articles sous format électronique, pour les rendre plus accessibles. Ils sont proposés non dans un ordre chronologique, mais dans un ordre thématique. Bien qu'ils n'aient pas été conçus pour être lus ensemble, ce choix offre un aperçu impressionnant du large éventail des thèmes qui peuvent être trouvés dans les écrits du Père Olier, et qui ont, encore aujourd'hui, des applications modernes. Cette sélection est une façon modeste d'honorer la mémoire du Père Chaillot, et de faire connaître plus largement ses observations pertinentes sur la vision de M. Olier pour le ministère sulpicien.

Pour ceux qui, peut-être, n'ont pas connu le Père Chaillot, je me propose de faire un bref résumé de sa vie et de sa carrière. Né le 24 janvier 1931 à Landevieille (Diocèse de Luçon), le Père Chaillot est entré au séminaire dans le diocèse de Nantes, en 1942. Il a été ordonné prêtre le 19 septembre 1954, pour le diocèse de Nantes, et a rejoint les sulpiciens la même année. Après avoir accompli la Solitude (c'est-à-dire la formation sulpicienne), lors de la session 1954-1955, le Père Chaillot a accepté différentes missions pour la Province de France.

Il a enseigné la théologie dogmatique dans plusieurs séminaires, parmi lesquels ceux d'Autun et de Luçon, mais surtout le Séminaire Saint-Irénée de Lyon entre 1989 et 2003. De 1977 à 1989, Il a été Supérieur provincial de la Province de France. Pendant dix ans, de 2003 à 2013, il a vécu dans la maison provinciale, rue du Regard, à Paris et était chargé d'effectuer, au nom du Provincial, des visites officielles aux confères français. À sa retraite en 2013, le Père Chaillot a vécu à la maison de retraite sulpicienne, le Foyer de la Solitude, à Issy-les-Moulineaux. Pendant de nombreuses années, il a poursuivi ses recherches et ses écrits sur les textes de M. Olier, pour

[1] Pour plus d'information, les lecteurs peuvent consulter le Volume 40 (2015-16) du *Bulletin de Saint-Sulpice*. « Une rétrospective de quarante ans sur Jean-Jacques Olier et l'École française de spiritualité », qui contient des index exhaustifs de tous les thèmes, articles et auteurs mentionnés dans l'ensemble de la Revue.

lesquels il éprouvait une profonde admiration. Il avait atteint une connaissance parfaite des manuscrits originaux d'Olier, et ses articles manifestent la haute qualité de ses recherches. Il a aussi collaboré étroitement avec d'autres experts de M. Olier, les Pères Irénée Noye PSS, ancien archiviste des sulpiciens, Paul Cochois PSS et Bernard Pitaud PSS, ancien provincial de la Province de France, qui est aujourd'hui considéré comme le plus grand expert sulpicien sur le Père Olier et l'école française. De fait, les Pères Noye, Chaillot et Pitaud ont collaboré pour publier la première édition critique de la correspondance de M. Olier [2].

À la suite d'un accident de voiture et d'une chute à la Solitude, la santé du Père Chaillot s'est assez rapidement détériorée. Une longue convalescence l'a laissé sans force, et en 2015, il a été contraint de s'installer dans un établissement médicalisé, « Antoine Portail », dans le 6e arrondissement de Paris, pas loin de son ancienne demeure de la rue du Regard. Le Père Chaillot est mort le 9 mai 2018, l'âge de 87 ans. Ses obsèques ont eu lieu à la paroisse Saint-Sulpice, le 12 mai 2018, et il a été inhumé dans le carré des sulpiciens du cimetière Montparnasse.

Je ne me lancerai pas dans une étude approfondie des écrits du Père Chaillot sur Olier, mais je ferai cependant quelques remarques. Le Père Chaillot est resté d'une grande humilité sur ses recherches et publications, et n'a jamais fait beaucoup de publicité autour de ses réussites. En effet, la majeure partie de son travail a été publiée dans des cadres sulpiciens « maison ». Mais si l'on regarde dans son entier l'œuvre qu'il a laissée, alors on prend conscience que son apport est considérable. C'est le cas, en partie, parce qu'un grand nombre de ses articles concernent des passages tirés des *Mémoires* de M. Olier, jusqu'alors inédits. Seuls un petit nombre de chercheurs se sont vu accorder le droit d'avoir accès à ces *Mémoires*, principalement parce qu'ils n'ont jamais été destinés à la publication, mais aussi parce qu'ils exigent d'être soigneusement contextualisés pour éviter tout erreur d'interprétation. Le Père Chaillot a trouvé la manière appropriée d'approcher avec précision ces précieux manuscrits, et ses recherches lui ont permis d'identifier, dans les écrits inédits d'Olier, les passages qui présentaient à la fois un grand intérêt pour notre temps et offraient une plongée exceptionnelle dans la vision spirituelle d'Olier.

Pour ce qui est de la méthode, une autre observation s'avère nécessaire. Le Père Chaillot a eu tendance à transcrire les écrits d'Olier en français moderne, en effet le français du XVIIe siècle, utilisé par Olier, pouvait être source d'erreurs et poser des difficultés de compréhension. Le résultat de ces transcriptions n'est cependant pas toujours satisfaisant. Certains chercheurs plus modernes sur Olier estiment que le processus de transcription a tendance à donner lieu à une interprétation, qui, si elle peut parfois être en accord avec les textes originaux d'Olier, peut aussi ne pas l'être. Ainsi aujourd'hui, les chercheurs procèdent-ils très prudemment, et tentent-ils, autant que possible, de maintenir le langage original utilisé par Olier, même si certains termes spécifiques, propres au XVIIe siècle, imposent parfois qu'on les définisse.

Une dernière observation peut encore replacer ce travail dans son contexte. Depuis les recherches du Père Chaillot, certains experts sur Olier ont, dans les années récentes, pris des options différentes concernant la chronologie de certains écrits d'Olier, notamment dans sa correspondance. De telles options peuvent affecter la manière dont certains textes sont lus ou

---

[2] *Jean-Jacques Olier, Correspondance. Nouvelle édition des lettres suivies de textes spirituels donnés comme lettres dans les éditions antérieures*, édition par Gilles CHAILLOT, PSS, Irénée NOYE, PSS et Bernard PITAUD, PSS, Paris, Honoré Champion, collection Mystica, 2014, 984 p.

compris dans la pensée d'Olier, et cette autre approche peut être différentes des conceptions originales du Père Chaillot. Ces éléments n'atténuent en rien l'utilité de ces articles, mais ajoutent simplement un avertissement de prudence pour quiconque souhaiterait les utiliser dans le cadre d'une recherche scientifique.

Pour information, il convient de préciser que les articles contenus dans cet hommage posthume au Père Chaillot sont de nouvelles saisies des versions originales, y compris pour les résumés en anglais et en espagnol, qui sont inclus pour aider ceux qui ne lisent pas le français. Aucune tentative de mise à jour n'a été faite, même si les fautes de frappe et les erreurs évidentes ont été corrigées. Seul le format a été légèrement modifié, pour unifier la présentation du volume. Cette édition numérique est publiée pour offrir un accès le plus large possible aux textes, sans qu'il soit nécessaire d'avoir recours à l'impression d'une édition physique, ce qui est devenu plus fastidieux et coûteux.

Je tiens à remercier Mme Véronique Dumont qui a été d'une aide déterminante pour ce projet grâce à la compétence dont elle a fait preuve pour la saisie des articles, Mme Élise Galpérine et le Père Marco Antonio Forero PSS, qui ont aidés avec quelques traductions, et M. Zakaria Hilal, archiviste de la Compagnie de Saint-Sulpice à Paris, qui a participé à la vérification de certaines données bibliographiques.

Ronald D. WITHERUP, PSS
Supérieur Général
Directeur éditorial du
Bulletin de Saint-Sulpice

Paris le 15 février 2022

Preface

This volume inaugurates a new series of occasional publications, the *Bulletin de Saint-Sulpice Supplément*. As such, it completes the transformation of the *BSS* from an "annual" publication to an "occasional" one. For over forty years, the *BSS* has served as a respected resource on Sulpician history, spirituality, and pedagogy, as well as on the French school of spirituality, Sulpician founder Jean-Jacques Olier, and the formation of priests.[3] Although it became impossible to maintain an annual publication, the Society of the Priests of Saint Sulpice nevertheless desires to continue its tradition of disseminating worthwhile information from the Sulpician tradition.

This first volume is offered in homage to M. Gilles Chaillot, PSS who was one of the most prolific and knowledgeable experts on Sulpician founder Father Olier and the Sulpicians. Over a span of some fifty years, Father Chaillot published dozens of articles and several books on Father Olier, which remain an important resource for Sulpician history, pedagogy, and spirituality. Because many of Father Chaillot's articles are scattered in journals, most of them in the *Bulletin de Saint-Sulpice*, which suspended annual publication in 2016 after the appearance of Volume 40, the General Council decided to publish in e-format a collection of these articles to make them more accessible. These are not offered in chronological but thematic order. Although they were never meant to be read together, doing so does yield an impressive overview of the broad range of themes that can be found in Father Olier's writings, and which still have some modern application. This collection is one small way to honor Father Chaillot's memory and to disseminate more widely his astute observations about Father Olier's vision for Sulpician ministry.

For those who may not have known Father Chaillot well, I offer a brief summary of his life and career. Born on 24 January 1931 in Landevieille (Diocese of Luçon), Father Chaillot entered the seminary in the Diocese of Nantes in 1942. He was ordained a priest on 19 September 1954 for the Diocese of Nantes, the year he also joined the Sulpicians. After completing his Solitude (i.e., Sulpician formation) program in 1954-1955, Father Chaillot accepted various assignments for the Province of France. He taught dogmatic theology in several seminaries, including those in Autun, Luçon and especially the Séminaire Saint-Irénée in Lyon from 1989 to 2003. From 1977 to 1989 he served as Provincial Superior of the Province of France. For ten years, from 2003 to 2013, he lived at the Provincial House at rue du Regard, Paris, and was charged with making formal visits to the French confreres in the name of the Provincial. After his retirement in 2013, Father Chaillot lived at the Sulpician retirement home, the Foyer de la Solitude in Issy-les-Moulineaux. For many years he continued his research and writing on texts of Father Olier that held a fascination for him. He came to know the original manuscripts of Olier very well, and his articles show the original quality of his research. He also closely collaborated with other experts on Father Olier, M. Irénée Noye, PSS, former Archivist of the Sulpicians, M. Paul Cochois, PSS, and M. Bernard Pitaud, PSS, former Provincial of the French Province, who now is the leading Sulpician expert on Father

[3] For more complete information, readers should consult Volume 40 (2015-16) of the *Bulletin de Saint-Sulpice*, "Une rétrospective de quarante ans sur Jean-Jacques Olier et l'École française de spiritualité," which contains complete indexes of themes, articles, and authors of all the journal's content.

Olier and the French school. Fathers Noye, Chaillot, and Pitaud, in fact, collaborated to publish the first-ever critical edition of Father Olier's correspondence.[4]

After an automobile accident and a fall at the Solitude, Father Chaillot's health declined rather quickly. A long convalescence zapped his energy, and in 2015 he was forced to take up residence in a nursing home, Antoine Portail, close to his former residence at rue du Regard, in the 6th arrondissement of Paris. Father Chaillot died on 9 May 2018 at the age of 87. His funeral took place at the parish of Saint Sulpice on 12 May 2018, and he was buried in the Sulpician lot at Montparnasse Cemetery.

Without attempting a thorough evaluation of Father Chaillot's writings on Olier, I will nonetheless make a few comments. Father Chaillot remained very humble with regard to his research and publications, and he never publicized widely his achievements. Indeed, most of his publications appeared in "in-house" Sulpician venues. But when one looks over the whole *œuvre* he left behind, we see that his contribution was considerable. This is so, in part, because so many of his articles concern previously unpublished texts from Father Olier's *Mémoires*, which have always remained carefully preserved in the Sulpician Archives at rue du Regard. Few researchers have been granted access to these *Mémoires*, mostly because they were never intended to be published and because they require careful contextualization so that they are not misconstrued. Father Chaillot learned the appropriate way to approach these precious manuscripts with precision, and his research allowed him to identify in the unpublished writings of Olier passages of greater interest to our times and of profound insight into Olier's spiritual vision.

In terms of method, another observation is pertinent. Father Chaillot had a tendency to transcribe Olier's writings into modern French, since the seventeenth-century French employed by Olier could at times be mystifying and hard to understand. The result of these transcriptions, however, is not always satisfying. Some more recent scholars on Olier find that the transcription process has a tendency to produce an interpretation, which may or may not fully accord with the original texts of Olier. Thus today, researchers proceed with greater caution and try as much as possible to retain the original language Olier used, although terms specific to the seventeenth century sometimes need to be defined.

Yet another observation can place this material in context. Since the research of Father Chaillot, experts on Olier have, in recent years, made alternative decisions concerning the chronology of some of Olier's writings, especially in his correspondence. Such decisions can affect the way certain texts are read or understood in the thought of Olier, which might be different from Father Chaillot's original conceptions. This fact in no way mitigates the usefulness of these articles, but simply adds a cautionary viewpoint for anyone wishing to use them for scientific research.

Readers should be aware that the articles contained in this posthumous tribute to Father Chaillot are retyped versions of the originals, including the short English or Spanish summaries that are included to aid those who do not read French. No attempt has been made to update them, though obvious typos or errors have been corrected. Only the format has been changed slightly to give the

---

[4] *Jean-Jacques Olier, Correspondance. Nouvelle édition des lettres suivies de textes spirituels donnés comme lettres dans les éditions antérieures*, édition par Gilles CHAILLOT, PSS, Irénée NOYE, PSS et Bernard PITAUD, PSS, Paris, Honoré Champion, collection Mystica, 2014, 984 p.

volume a uniform look. This digital edition is published to provide the greatest access possible without the need to print a physical edition, which has become much more cumbersome and expensive.

The compiler/editor would like to thank Mme. Véronique Dumont, who greatly assisted this project through her excellent skills at retyping these articles, Mme Elise Galpérine, who proofread the manuscript, Father Marco Antonio Forero, PSS, who assisted with some Spanish translations, and M. Zakaria HILAL, Archivist of the Society of Saint Sulpice in Paris, who helped verify some of the bibliographic data.

Ronald D. WITHERUP, PSS
Superior General
Editor, *Bulletin de Saint-Sulpice*

Paris, 15 February 2022

1

MONSIEUR OLIER, ÉDUCATEUR SPIRITUEL DES PASTEURS D'APRÈS LES SOURCES PRINCIPALES DU « TRAITÉ DES SAINTS ORDRES »

PRÉALABLE CRITIQUE : LES SOURCES DU « TRAITÉ »

CONSTATATIONS

Un effort systématique pour retrouver les textes originaux de M. Olier qui sont à la source du *Traité des Saints Ordres*, tel qu'il a été publié en 1675-76 par les soins de M. Tronson et maintes fois réédité depuis, fait apparaître ceci. Les *Mémoires* n'y figurent qu'accessoirement et par bribes, le plus souvent courtes, comme si l'éditeur ne les avait utilisés qu'à titre de complément, pour combler des lacunes, voire même, en bien des cas, semble-t-il, pour « faire du remplissage ». M. Tronson, par contre, a puisé très largement, et de façon habituellement plus continue, dans une tout autre série de textes olériens. Ceux qui ont été rassemblés, en particulier, dans les deux premiers des trois volumes d'autographes actuellement conservés aux Archives centrales de la Compagnie sous le titre, assez vague, de … *Divers écrits*.

Ce sont habituellement de simples esquisses, assez souvent inachevées, avec ou sans suscription – soit sur des sujets différents, soit avec des reprises successives sur un même sujet. A les lire pourtant on a vite fait de se rendre compte que ces fragments présentent, pour la majorité d'entre eux, un caractère commun qui les différencie assez nettement des *Mémoires*.

Ceux-ci, on le sait, n'avaient – à l'origine, au moins – pas d'autre but que de permettre à M. Olier de tenir son directeur spirituel régulièrement au courant de l'évolution de son expérience intérieure. Sans doute y trouve-t-on, progressivement, certaines ouvertures à une perspective plus large : animé par le souci d'une sorte d'apostolat mystique par la plume, M. Olier commence à y développer parfois, à partir de ses propres découvertes vécues, les éléments d'une doctrine spirituelle à l'intention de ses disciples, clercs ou laïcs. Ainsi, certains chapitres du volume dont il prépara lui-même la publication, en 1658, sous le titre *Introduction à la vie et aux vertus chrétiennes*, sont la reprise à peu près textuelle de passages entiers des *Mémoires*[5]. A son Journal personnel, M. Olier confie également, à l'occasion, certaines orientations qu'il entend donner au Séminaire et à la Compagnie de Saint-Sulpice au fur et à mesure que leur réalisation est en train de prendre forme… Il reste que, pour l'essentiel, les *Mémoires* demeurent habituellement au plan d'une expérience personnelle et n'abordent pas directement celui de la mise en œuvre systématique d'une pédagogie spirituelle.

Or c'est précisément ce que tentent la plupart des esquisses qui composent nos actuels volumes 1 et 2 des *Divers écrits* autographes. Celui qui s'y exprime, en affinant progressivement sans doute sa pensée, c'est bien l'éducateur, soucieux de fournir à ses collaborateurs du Séminaire et aux sujets venus se former auprès d'eux à l'exercice du ministère pastoral les directives spirituelles appropriées. Et cela dans la perspective de la réforme du clergé que M. Olier se croit appelé à promouvoir dans l'Eglise de France, comme en témoignent les *Mémoires*[6]. Comment

---

[5] Ainsi, au chapitre 5 de l'*Introduction*, la première section *De la nature de l'humilité* reproduit, par bribes successives, les pages 206 à 211 du volume 1 des *Mémoires*.

[6] *Mémoires* 8, 283-284 : « … Dieu désire que l'on élève dans la Maison des sujets pour entrer dans les charges et les dignités du Clergé… que l'on travaille à le sanctifier : c'est ce corps que l'on doit remplir et peupler de sujets de

s'étonner que, pour composer, dans un souci évidemment pédagogique, le *Traité des Saints Ordres*, M. Tronson ait recouru en priorité à une telle source ?

A cette source, à vrai dire, il s'avère que l'éditeur a puisé sous deux formes différentes. L'une, très directe, a consisté à reproduire – quitte à les retoucher, ici ou là, de manière significative – de nombreux et longs passages qui figurent dans les actuels volumes 1 et 2 des *Divers écrits* autographes. Tel est, en particulier, le cas pour la quasi-totalité des quatre chapitres qui ouvrent le *Traité*, dans la première partie intitulée *De la cléricature* : ceux-ci reproduisent de larges extraits d'un fragment autographe qui figure dans le volume 1 sous le titre *Avis au Directeur du Séminaire*[7]… L'autre recours, indirect, est sans doute plus intéressant encore. Ce sont des emprunts, très abondants, à un opuscule manuscrit, récemment retrouvé parmi les livres de la bibliothèque personnelle de M. Tronson, aux Archives centrales de la Compagnie, qui s'intitule *De l'état ecclésiastique*.

La première partie – la plus importante : 182 pages sur un total de 248 – de cette compilation sans date ni nom d'auteur consiste dans un long développement sur les conditions d'accès aux différents « ordres », à partir de la suscription *Marques de vocation à l'état ecclésiastique*, qui aura probablement donné son titre à l'ensemble du volume. Or, ce texte se retrouve, de manière morcelée mais à peu près *in extenso*, dans le *Traité des Saints Ordres*. Dans les chapitres 5 à 8 et au chapitre 10 de la première partie consacrée à « la cléricature », d'une part, dans les chapitres 1 à 5 et au chapitre 7 de la seconde partie sur les « ordres inférieurs », d'autre part, c'est lui qui constitue pratiquement la trame. De plus, on en retrouve de larges extraits dans les chapitres 2 et 4 de la troisième partie consacrée à « la suprême dignité du sacerdoce ».

Constatation, par ailleurs, décisive : une grande partie du texte ainsi emprunté par M. Tronson à l'opuscule *De l'état ecclésiastique* pour le chapitre 4 de cette dernière partie du *Traité* figure, quasiment *ad verbum* ou presque, au volume 2 des *Divers écrits* autographes de M. Olier[3bis]. On se trouve donc là, tout porte à le croire, en présence d'une compilation par un copiste de textes olériens authentiques : s'ils ne figurent pas en totalité dans la collection actuelle des autographes, sans doute est-ce uniquement parce que les originaux ont été en partie perdus.

En recourant largement ainsi à la copie *De l'état ecclésiastique* pour composer le *Traité des Saints Ordres*, M. Tronson puisait donc, indirectement mais bien réellement, dans les directives pédagogiques élaborées par M. Olier en personne. Des directives qui, dans le cas, - le fait vaut d'être noté – semblent avoir fait l'objet d'une première mise en forme, dans une perspective qui ébauche déjà, précisément, celle de l'actuel *Traité*. La simple énumération des titres qui ponctuent, même irrégulièrement, les 182 premières pages de l'opuscule est significative : après la suscription-incipit *Marques de vocation à l'état ecclésiastique*, on relève, en effet, successivement, comme intitulés, *Des clercs, Des moindres ordres, De l'exorciste, De l'acolyte, De l'esprit de prêtrise*[4]. Une telle ébauche a-t-elle été réalisée à l'initiative de M. Olier lui-même, ou est-ce M. Tronson qui l'a fait exécuter à un copiste pour servir comme de brouillon et de trame à la publication qu'il projetait ? La question, pour le moment, demeure ouverte…

---

sainteté pour magnifier Dieu, lequel attend son principal honneur et le plus grand service des peuples de son Clergé… »

[7] *Divers écrits* 1, 155 à 202.

[3bis] *De l'état ecclésiastique* pp. 171 à 182 : *Divers écrits* 2, 187 à 190 : *Traité des Saints Ordres*, 3e partie (De la suprême dignité du sacerdoce), chapitre 4 (De la sainteté des prêtres à cause de leur état ressuscité et de leur unité avec Jésus-Christ prêtre et hostie dans le très Saint-Sacrement).

[4] *De l'état ecclésiastique*, pp. 1, 19, 69, 102, 126, 165.

HYPOTHÈSE

Il paraît possible de s'essayer à formuler ici une hypothèse pour la réponse. Certains indices révélateurs peuvent, en effet, être relevés, qui permettent de distinguer assez nettement, semble-t-il, de celle de M. Olier la « manière » de l'éditeur du *Traité des Saints Ordres*. On a déjà souligné la différence de perspective qui caractérise les textes olériens suivant qu'il s'agit des *Mémoires* autobiographiques ou des orientations pédagogiques auxquelles on a donné le titre de *Divers écrits* dans la collection actuelle des autographes. Le mode même de composition ainsi que la destination des uns et des autres expliquent sans doute une autre différence qui mérite d'être remarquée maintenant.

Dans ses Mémoires, écrits au fil de la plume, dont le « premier jet » n'a habituellement pas été revu par lui, M. Olier se laisse aller, ici et là, à des approximations quelque peu hâtives ou même – au moins dans l'expression – franchement regrettables. Ainsi distingue-t-il, par exemple, dans un passage daté d'octobre 1642, entre ce qu'il appelle les « deux vies » de Jésus « sur la terre », pour en faire l'application à la sainteté des clercs et des laïcs. Les 33 ans de l'existence humaine du Verbe incarné seraient « l'exemple et le modèle de la vie commune des hommes » ; tandis que la vie du Christ ressuscité – soit pendant les apparitions avant l'Ascension, soit depuis lors « dans l'Eglise au très Saint-Sacrement de l'autel » - serait celle que Jésus « propose pour la vie des prêtres et de ceux qui entrent dans son sanctuaire »[5]. Une telle distinction et surtout la manière de l'appliquer sont pour le moins contestables, il faut l'avouer.

Rien de semblable lorsque l'on passe du Journal aux orientations pédagogiques de M. Olier. Dans les esquisses, souvent reprises, raturées et corrigées, des *Divers écrits*, dans les volumes 1 et 2, et – plus encore – dans ce qui semble bien en être la mise en forme systématique, dans l'opuscule *De l'état ecclésiastique*, dont le texte, sans ratures, a dû bénéficier de ces corrections, on ne trouve jamais de telles approximations. Quand il s'agit, en particulier, des rapports entre la perfection « commune » et la sainteté sacerdotale, - le sujet est d'importance – M. Olier y présente une doctrine mieux élaborée, plus équilibrée et plus juste, comme on le verra plus en détail par la suite, au cours de la présente étude. Dans les directives de la pédagogie spirituelle qu'il entend laisser à ses disciples, le fondateur de Saint-Sulpice manifeste le souci d'une mise au point précise de sa pensée.

Sur la question de la sainteté du prêtre, tout à fait centrale pour la réforme du clergé qu'il entendait promouvoir par la formation donnée au Séminaire, M. Olier aurait-il fait appel à la distinction contestable des « deux vies » du Christ à laquelle, dans un « premier jet », il s'était laissé aller, au passage, dans les *Mémoires* ? Il y a fort à parier que non. Nulle part on n'en trouve trace, ni dans les deux premiers tomes des *Divers écrits*, ni, moins encore, dans l'opuscule *De l'état ecclésiastique*. Or il apparaît que, dans le *Traité des Saints Ordres*, au chapitre 4 de la dernière partie, précisément consacré à « la sainteté des prêtres », M. Tronson, lui, n'a pas hésité à utiliser cette page des *Mémoires*, en l'intercalant curieusement au milieu des développements, autrement équilibrés, du texte *De l'état ecclésiastique*, dont il rompt ainsi le mouvement et fausse pratiquement la signification originelle. On a là, semble-t-il, un exemple tout à fait caractéristique de la méthode de « remplissage » de l'éditeur-compilateur… une méthode que M. Olier, on a tout lieu de le penser, n'aurait sûrement pas employée.

Et voilà qui autorise sans doute l'hypothèse critique suivante. C'est M. Olier en personne qui aura pris l'initiative de faire réaliser par un copiste le rassemblement d'un certain nombre de ses orientations pédagogiques, préalablement mises au point, de manière à ébaucher une sorte de

[5] *Mémoires* 4, 69.

petit « traité » à l'intention et des aspirants aux « saints ordres » et de leurs éducateurs du Séminaire. En utilisant librement cet opuscule *De l'état ecclésiastique* pour publier, en 1775-76, le *Traité des Saints Ordres*, M. Tronson aurait ainsi été fidèle à ce qui semble avoir été le projet du fondateur. Fidèles aux intentions de M. Olier, on peut le croire, mais sans doute moins à l'exactitude de sa pensée : en voulant compléter l'ébauche dont il disposait, l'éditeur y a intercalé des fragments étrangers, sans se préoccuper suffisamment de leur valeur propre et surtout de leur cohérence avec le contexte.

CONCLUSION

Quoi qu'il en soit de la valeur d'une telle hypothèse, une chose est sûre : c'est que les sources principales du *Traité des Saints Ordres* ont été empruntées par M. Tronson aux directives proprement pédagogiques élaborées par M. Olier. Soit sous leur forme, sans doute primitive, d'esquisses et de notes dispersées, actuellement réunies dans les deux premiers volumes des *Divers écrits* autographes. Soit sous la forme plus organique qu'elles ont dû prendre, par la suite, dans l'opuscule *De l'état ecclésiastique*.

Pour tenter d'éclairer la manière dont M. Olier envisage la formation spirituelle des futurs pasteurs, c'est à ces deux sources uniquement que fera appel la présente étude parce qu'elles sont sans aucun doute les plus « autorisées ».

INTRODUCTION : DES « MÉMOIRES » AU « TRAITÉ »

REGARD EN ARRIÈRE

Une précédente étude, faite à partir des *Mémoires* autographes[6], a fait apparaître l'enracinement originel de la pédagogie spirituelle de M. Olier dans son expérience personnelle. Expérience mystique de la perfection chrétienne en sa plénitude : existence dans et par l'Esprit de Jésus, à laquelle sont tout orientés et que traduisent concrètement et sa vie d'oraison continuelle, et sa fidélité à la *lectio divina*, et sa grande dévotion au très Saint-Sacrement, et son recours fréquent à la direction spirituelle. A travers ces « pratiques » personnelles du fondateur de Saint-Sulpice, la sainteté du prêtre se manifestait déjà comme la sainteté chrétienne devenue exemplaire pour « le commun » des fidèles dans l'Eglise.

Directement – et sans doute trop étroitement – motivée par la recherche du fondement des quatre grandes « pratiques » traditionnelles dans la pédagogie sulpicienne, cette première étude, consacrée aux *Mémoires* de M. Olier n'avait peut-être pas souligné suffisamment les deux faces, inséparables, de la sainteté des prêtres comme des chrétiens : « l'anéantissement » et « la communion » ; l'anéantissement en vue de la communion, dont il est tout à la fois, semble-t-il, la condition et le fruit. Et sans doute y aurait-il eu à préciser bien davantage, dans cette perspective foncièrement mystique, l'importance de la « pratique » ascétique originale qu'elle implique.

APPROFONDISSEMENT

Un pas de plus va donc être tenté ici, afin de mieux cerner, si possible, les orientations proprement pédagogiques du fondateur du Séminaire et de la Compagnie de Saint-Sulpice. En attendant de poursuivre éventuellement l'enquête plus avant, on s'en tiendra donc, pour ce faire,

---

[6] *La pédagogie spirituelle de M. Olier d'après ses Mémoires* : BSS 2 (1976), 27-64.

aux principaux textes olériens utilisés par M. Tronson pour composer le fameux *Traité des Saints Ordres* qu'il a publié en 1675-76. Dans la mesure où ils représentent, semble-t-il, l'effort tenté par M. Olier lui-même pour préciser et commencer de mettre en forme sa pensée d'éducateur spirituel des futurs pasteurs, ils constituent une source particulièrement intéressante.

Il va s'agir, pour l'essentiel, de dégager à partir de là la conception de la sainteté sacerdotale que M. Olier propose à ses disciples de promouvoir chez les pasteurs venus se former au Séminaire. Cela fait, on pourra s'interroger, en terminant, sur les rapports entre une telle conception et la mise en œuvre de « pratiques » pédagogiques concrètes.

Pour tenter ainsi de rendre compte, aussi complètement que possible, de la perfection spirituelle des pasteurs telle que l'envisage le fondateur du Séminaire, il faut, semble-t-il, se poser deux questions. Quel rapport y a-t-il, à ses yeux, entre la sainteté du prêtre et la perfection chrétienne commune ? Quelle est la nature exacte de cette sainteté sacerdotale qu'il cherche à éduquer ? Les réponses à ces deux questions sont évidemment très étroitement liées dans la pensée de M. Olier. Pour la clarté de l'exposé, il paraît cependant utile de les distinguer et de les aborder ici successivement.

1. SAINTETÉ SACERDOTALE ET PERFECTION CHRÉTIENNE

Dans la pensée comme dans l'action du fondateur de Saint-Sulpice, la perfection chrétienne commune à tous les baptisés et la sainteté des prêtres sont en relation très directe. Dans le grand projet de « renouvellement du christianisme » qui lui tient à cœur, les *Mémoires* en témoignent[7], il les a toujours étroitement associées. Sa vocation originale dans l'Eglise, M. Olier l'envisage comme la mission de travailler « à la réforme des peuples par la sanctification du clergé »[8]. Dans l'esquisse intitulée *Dessein de la Maison de Saint-Sulpice*, actuellement conservée dans les Divers écrits, il en indique l'origine à partir de son expérience de missionnaire dans les campagnes déchristianisées, avec la petite équipe de ses premiers associés :

> Nous nous sommes assemblés… plusieurs sujets qui, après avoir travaillé sur les peuples, … reconnaissant qu'inutilement on travaillait sur eux si l'on ne travaillait auparavant à purifier la source de leur sanctification, qui sont les prêtres, … se sont après retirés pour cultiver les nouvelles plantes qui leur sont tombées dans les mains, qui ont paru être appelés au clergé[9].

Mais comment, de façon plus précise, M. Olier envisage-t-il, l'une par rapport à l'autre, la sainteté du peuple chrétien – qui est son but missionnaire dernier – et la sainteté des prêtres – qui est comme la « fin prochaine » de son entreprise réformatrice ?

En étudiant l'ensemble des *Mémoires*, on avait avancé l'hypothèse suivante. Comme tous les réformateurs de son temps – les grands maîtres de l'Ecole Française – le fondateur de Saint-Sulpice est sensible à tous les abus que le système « bénéficial » a introduits dans le clergé français : « outre les misères morales, … l'ignorance, le manque de motivations évangéliques et l'incurie pastorale[10] ». Aussi son premier souci est-il d'aider les clercs à devenir de vrais chrétiens, vivant eux-mêmes dans toute la mesure du possible l'authentique « perfection chrétienne » à laquelle ils ont pour mission d'initier tous les baptisés.

---

[7] *Mémoires* 2, 424ss. : dans une « élévation » au Christ, M. Olier compare sa « vocation » dans l'Eglise « avec le zèle de votre cœur que vous répandez dans le mien, à savoir de renouveler le christianisme… ».

[8] *Divers écrits* 1, 69 : il s'agit là, selon M. Olier, de « l'intention de la sainte Eglise dans les Conciles »…

[9] *Divers écrits* 1, 71 : même fragment que ci-dessus, intitulé Dessein de la Maison de Saint Sulpice.

[10] P. Cochois en *2.000 ans de christianisme*, tome 6, Paris 1976, p. 52.

Les principaux textes olériens qui sont à la source du Traité des Saints Ordres permettent-ils de vérifier cette perspective ? Est-ce bien ainsi que M. Olier envisage les choses lorsqu'il élabore sa pensée pédagogique comme éducateur du clergé ? Un certain nombre d'indices convergents conduisent, semble-t-il, à une réponse positive.

IMPORTANCE DE LA CLÉRICATURE

La première chose qui frappe le lecteur du *Traité*, c'est l'abondance des textes olériens consacrés à la « cléricature ». Ils représentent, à eux seuls, pratiquement « le tiers du *Traité des Saints Ordres* »[11]. Dans la publication de M. Tronson, la première partie, qui lui est consacrée, ne compte pas moins de 10 chapitres, sur un total de 24. Au niveau des sources utilisées, les 4 chapitres introductifs sont intégralement tirés du volume 1 des *Divers écrits* autographes, et le texte de l'opuscule *De l'état ecclésiastique* fournit la trame de 4 autres chapitres : on l'a déjà signalé.

A première vue surprenant, un tel fait, pour être bien compris, doit être replacé, d'abord, dans le contexte historique de la France du XVIIe siècle. A cette époque, comme le remarquent les historiens, la définition « d'un « homme d'Eglise » ne réside pas dans le fait qu'il ait reçu le sacrement de l'Ordre, mais qu'il ait trouvé un bénéfice ou une fonction[12] ». Or il suffisait pour cela d'avoir reçu la tonsure, le plus souvent ainsi réduite à un simple rite quasiment administratif qui donnait canoniquement droit aux « bénéfices ». Voilà qui permet sans doute de mieux comprendre déjà l'importance des efforts déployés par M. Olier, dans sa pédagogie spirituelle auprès des futurs pasteurs, pour rendre à l'entrée dans la cléricature sa véritable signification religieuse de consécration personnelle à Jésus-Christ pour le service désintéressé de l'Eglise, sur la base d'une authentique « vocation » divine, c'est-à-dire d'une motivation proprement évangélique pour l'accès aux « saints ordres ».

Ces développements abondants sur « la cléricature » sont également l'occasion, décisive aux yeux de M. Olier, de présenter les exigences de la « perfection chrétienne » commune : telle est, en effet, la base sur laquelle doit se fonder la sainteté des clercs, indispensable à leur entrée et à leur progression dans les différents « ordres » qui les conduiront, par degrés, jusqu'à « l'éminente dignité du sacerdoce ». Pour que les candidats au ministère pastoral puissent accéder à la tonsure, M. Olier estime qu'ils doivent donner déjà à leurs éducateurs du Séminaire les marques d'une sainteté baptismale éprouvée.

Dans ses *Avis au Directeur du Séminaire*, il établit d'emblée le principe qui doit guider le responsable de la formation pour être valablement proposés aux sujets qu'il a mission de préparer au ministère dans l'Eglise, les « ordres supposent un chrétien en sa perfection ». Et M. Olier fonde cette affirmation sur les « anciens usages de l'Eglise » qui

> élevait à la sublime dignité de clerc les personnes qui avaient consommé leur(s) jour(s) dans la retraite, qui, par un long usage de la mortification et d'oraison, étaient enfin parvenues à la perfection de la vie chrétienne[13].

Le sens exact de la formule – « un chrétien en sa perfection » - est bien indiqué, semble-t-il, dans le contexte et, en particulier, dans l'affirmation suivante : « une âme est en état d'être élevée à la cléricature » lorsqu'elle

---

[11] P. Cochois : ibidem supra, p. 53.

[12] J. Le Brun : *Le prêtre sous l'Ancien Régime* in revue *Christus* n°50 (avril 1966), p. 256.

[13] *Divers écrits* 1, 155 : *Traité des Saints Ordres*, la Colombe 1953, p. 63 : Introduction.

> fait profession de vivre de la vie chrétienne et de la vie parfaite où elle est appelée pour être vrai chrétien et chrétien accompli, qui est d'être mort à soi-même et vivant à Dieu seul[14].

Dans l'idéal, donc, aux yeux de M. Olier, « celui qui prétend être clerc, il devrait être dans l'état d'innocence » de son baptême[15]. Et lorsque tel n'est pas le cas il faudra s'assurer que « la pénitence accomplie… restitue l'âme » du candidat « en son premier état et en ses premiers privilèges[16] ». C'est-à-dire dans la plénitude de la perfection baptismale commune, comme l'indique nettement le contexte :

> il faut que les clercs, pour leur pénitence s'ils ont péché, soient retournés à l'innocence du baptême et qu'ils rentrent dans le premier esprit d'enfant de Dieu qu'ils avaient reçu, étant baptisés dans l'Eglise, où le Saint Esprit est donné aux enfants d'Adam pour les faire enfants de Dieu…[17]

CONSTANCE DES EXIGENCES CHRÉTIENNES

Une seconde constatation ne peut manquer de s'imposer à l'examen des sources olériennes les plus autorisées du *Traité des Saints Ordres*. Qu'il s'agisse des « ordres inférieurs » ou même de « la suprême dignité du sacerdoce », les développements consacrés aux différents degrés de l'initiation à la prêtrise reviennent tous, de manière constante, aux exigences de sanctification pour les divers « ministres ». Et cette sainteté est toujours présentée par M. Olier dans la ligne et comme dans le prolongement de la perfection chrétienne commune à tous les baptisés.

S'agit-il, par exemple, de « l'esprit de pauvreté » que doit manifester le portier, détaché intérieurement de « toutes les richesses du monde » ? Le fondateur du Séminaire explique :

> Ce sont les fondements de la vie chrétienne que ces dépouillements et renoncements à toutes choses.

Et il se borne à ajouter :

> Si de la vie chrétienne, bien plus de la vie cléricale et sacerdotale, où l'âme doit être toute absorbée en Dieu[18].

Ce sont, pareillement, les attitudes spirituelles de tout véritable baptisé qui doivent constituer, selon M. Olier, la force intérieure des exorcistes en face du démon :

> les vertus chrétiennes sont odieuses au diable à cause de l'Esprit de Jésus qui les opère dans les âmes ; c'est pourquoi il faut que l'exorciste soit vertueux parfaitement en Jésus-Christ et que ses seules vertus fassent fuir les diables[19].

Le chandelier que portent les acolytes à la grand'messe est un symbole : pour M. Olier, il

> fait voir… que le prêtre doit être élevé dessus les peuples par ses vertus, par l'éclat de sa grâce et de ses œuvres, pour éclairer le monde par son exemple.

Et la conclusion est la suivante : dès maintenant l'acolyte doit « éclairer extérieurement par la pratique des vertus chrétiennes », de sorte « qu'il mette dans l'Eglise comme une lumière élevée dessus le chandelier[20] ».

---

[14] *Divers écrits* 1, 166 : *Traité*, idem, Première partie, ch. 1, p. 70.
[15] *Divers écrits* 1, 197 : *Traité*, première partie, ch. 3 p. 81.
[16] *De l'état ecclésiastique* p. 55 : *Traité*, Première partie, ch. 6, 99.
[17] *De l'état ecclésiastique* p. 39 : *Traité*, Première partie, ch. 6, p. 98.
[18] *De l'état ecclésiastique* pp. 83-84 : *Traité*, Deuxième partie, ch. 1, p. 147.
[19] *De l'état ecclésiastique* p. 116 : *Traité*, Deuxième partie, ch. 3, p. 164.
[20] *De l'état ecclésiastique* pp. 128 et 130 : *Traité*, Deuxième partie, ch. 4, pp. 168 et 169.

Dans le chapitre consacré au sous-diacre, M. Olier insiste sur « l'amour de la croix » que celui-ci doit manifester. Et il précise sa pensée :

> Je ne dis pas un amour tel quel, car les chrétiens sont tous obligés de l'avoir, comme on le voit par les cérémonies du baptême… c'est là que le commencement de l'amour de la croix est donné aux chrétiens ; il est fortifié à la confirmation et doit être achevé avec le caractère de la prêtrise dans le sous-diaconat[21] ».

SAINTETÉ SUPÉRIEURE ?

Comment M. Olier envisage-t-il cet « achèvement » de la sainteté que doivent ainsi manifester clercs et prêtres ? Car le fait est qu'ici comme dans les *Mémoires* il n'hésite pas à marquer, au passage, une sorte d*'a fortiori* quand il compare la situation des « ministres » à celle des fidèles dans l'Eglise.

Il peut, à vrai dire, s'agir là d'une distinction qui se réfère moins à une réalité d'ordre proprement théologique qu'à une simple situation de fait, d'ordre plutôt sociologique. A propos, par exemple, de la soutane que portent, de son temps, tous les clercs, M. Olier renvoie à ce qu'il appelle « l'ordre universel de l'Eglise » au XVIIe siècle. Grâce à cette pratique devenue courante

> cet habit fait qu'on nous distingue entre les hommes, pour montrer que nous sommes de la maison de Dieu et de son héritage, que nous sommes en ses mains et la portion la plus chère au peuple[22].

Serait à rapprocher de cette manière de présenter la condition sociale privilégiée des clercs un passage des *Divers écrits* autographes, à la fin des *Avis au Directeur du Séminaire*. Parlant de la « dignité royale » des clercs dans l'Eglise, M. Olier y voit une sorte de confirmateur historique dans le fait que « la police de la chrétienté » leur a reconnu traditionnellement « des privilèges qui les faisaient exempts des droits du commun des sujets du royaume[23].

Il reste que d'autres utilisations de l'a fortiori semblent bien, quand il s'agit des clercs, les mettre dans une situation supérieure au plan proprement spirituel. Ainsi, parlant de la « société d'enfant avec Dieu » en laquelle nous introduit le baptême, M. Olier écrit :

> C'est le don principal des fidèles – et surtout le don nécessaire aux clercs, qui se consacrent et se dédient à Dieu pour le servir fidèlement et être incessamment appliqués à l'honorer.

Et il explicite sa pensée en faisant au clerc l'application du psaume 23 :

> il ne sera pas passager dans la maison de Dieu comme le commun des hommes, mais *stabit* ; il n'y montera pas seulement : *ascendet* mais il (y) fera sa demeure : *stabit in loco sancto ejus*[24].

Traitant du discernement de la vocation des candidats au sacerdoce dans le fragment des *Divers écrits* autographes intitulé *Maison des clercs*, le fondateur du Séminaire affirme que l'appel divin doit être perceptible à certains signes. En effet, précise-t-il,

---

[21] *De l'état ecclésiastique* pp. 141-142 : *Traité*, Deuxième partie, ch. 5, p. 181.

[22] *De l'état ecclésiastique* pp. 30-31 : *Traité*, Deuxième partie, ch. 5, p. 96 : M. Tronson transforme en « la portion la plus chère du peuple ».

[23] *Divers écrits 1, 200* : *Traité*, Première partie, ch. 3, p. 84 : en transcrivant « exempts des *charges* imposées au commun des sujets », M. Tronson interprète correctement la pensée de M. Olier (dans la langue du XVIIe siècle, le mot droit signifiait aussi bien les devoirs que les droits).

[24] *De l'état ecclésiastique* pp. 41-42 et 52 : *Traité*, Première partie, ch. 6, pp. 99 et 100 : M. Olier renvoie à Ps. 23,3 : *Qui ascendet in montem dominiquis stabit in loco sancto ejus* ?

> Dieu a coutume de / quelques dons et grâces particulières pour être digne d'une approche particulière de sa personne : *sancti estote quia sanctus sum*…[25]

De même M. Olier, en se réclamant d'ailleurs du vocabulaire patristique, présente-t-il la prêtrise comme le plus haut degré du « pouvoir » dans l'Eglise :

> Les ordres sont des marches et des degrés par lesquels on parvient, à la fin, à la plus haute dignité de l'Eglise, qui est le sacerdoce, appelé par un des Pères *summa dignitatum*, par laquelle on entre dans le pouvoir de produire, d'offrir, de bénir et sacrifier le Dieu à Dieu son Père pour toute créature[26]…

Sans doute, dans le dernier exemple cité au moins, le superlatif – « la plus haute dignité » - est-il employé en considération des « pouvoirs » sacerdotaux. Mais, pour M. Olier, on le sait, à tout « pouvoir » doit correspondre normalement un degré proportionné de sainteté chez le « ministre ». Tel est bien, semble-t-il, le sens de la comparaison qu'il fait ailleurs entre « les pénitents » et « les clercs » dans l'Eglise. Evoquant la manière dont Jésus, dans l'Evangile, parle de Jean-Baptiste « qui représente les pénitents dedans l'Eglise », en disant « que le moindre du royaume de Dieu est plus grand que lui », M. Olier explique que cela doit s'entendre

> des apôtres ou de ceux qui constituent le / royaume de Dieu par excellence, comme sont les prêtres et les clercs, qui sont appelés de Dieu par *praeciput* pour composer sa cour et son royaume[27].

Même perspective au début des développements consacrés à « l'ordre d'exorciste » :

> Il faut savoir que la bonté de Dieu choisit le prêtre pour le rendre comme l'abrégé de toutes ses communications et ses plus grandes grâces, le rendant participant de toutes les dignités de Jésus-Christ, son Fils, Notre Seigneur[28].

Clercs et prêtres sont donc, aux yeux du fondateur de Saint-Sulpice comme la récapitulation de toute l'Eglise : une orientation théologique que l'on retrouvera dans la suite de cette étude…

SAINTETÉ « PROPORTIONNÉE »

Encore faut-il noter – c'est la dernière convergence significative – que les « communications » divines, ainsi hiérarchisées dans l'Eglise, demeurent bien dans la perspective d'une même et unique sainteté pour tous : l'habitation du Christ et de son Esprit dans les cœurs. Mais une sainteté que Dieu, pour ainsi dire, « proportionne » à la « condition » originale de chacun. M. Olier s'en explique assez longuement à propos de la « grâce de plénitude qui est celle du sacerdoce », du fait que le prêtre « continue la vie de Jésus-Christ comme chef » :

> C'est ainsi que Notre Seigneur habite dans tous les fidèles avec la plénitude de son Esprit, sans toutefois en faire les fonctions ; il habite dans le mari avec tout l'esprit d'un saint mari, il habite en une veuve avec tout l'esprit de la veuve ; et comme il est l'Esprit universel qui donne les vertus à chacun selon sa condition, il habite en chacun pour lui communiquer les vertus nécessaires, il habite / en chacun pour y vivre selon ce qu'il est et donne à chacun

---

[25] *Divers écrits* 1, 89-90 : *Traité*, Première partie, ch. 10, pp. 133-134 : M. Olier renvoie à Lev. 11, 44 = 19, 2.

[26] *Divers écrits* 1, 171 : fragment *Avis au Directeur du Séminaire : Traité*, Deuxième partie, ch. 1, p. 143 : M. Tronson indique en note la référence implicite chez M. Olier : Saint Ignace d'Antioche, Lettre aux Smyrniotes.

[27] *De l'état ecclésiastique* pp. 63-64 : *Traité*, Première partie, ch. 7, p. 109.

[28] *De l'état ecclésiastique* p. 102 : *Traité*, Deuxième partie, ch. 3, p. 160. M. Olier renvoie à Mth. 11, 11 : *qui autem minor est in regno coelorum major est illo*. Dans la langue du XVIIe siècle, le terme juridique de *préciput* (orthographié sur le latin en *praeciput* par M. Olier) est employé au figuré pour désigner un avantage accordé (cf. Littré 1961 : 6, 286).

la portion d'Esprit et la même grâce qui est nécessaire à sa condition : *secundum mensuram*[29]…

Quand il s'agit du prêtre, M. Olier garde toujours aigu le souci de le voir vivre la sainteté chrétienne à la mesure même, si possible, de la fonction éminente qui est la sienne dans l'Eglise. Mais jamais cela ne le conduit – il faut bien le noter – à proportionner pour autant l'efficacité proprement « ministérielle » de son action pastorale avec la qualité de ses vertus personnelles. Et il vaut la peine de relever, en terminant, la distinction très nette qu'il fait, à ce sujet, à propos du pouvoir des exorcistes sur les démons, préfiguration de celui des prêtres qu'ils seront. S'il leur est donné déjà de « chasser » les esprits mauvais, c'est « par la vertu de l'ordre ». Et M. Olier précise bien :

laquelle vertu est tout à fait distincte des vertus personnelles et chrétiennes, qui rendent / toujours l'âme agréable à Dieu, n'étant jamais présentes sans la grâce, là où la vertu de l'ordre, qui est inséparable de la personne comme le caractère, peut être en un sujet sans le rendre agréable à Dieu et sans y annexer l'amour de Dieu. D'où vient que Notre Seigneur disait aux apôtres : Ne vous réjouissez pas de voir les démons obéissants à vos paroles, car cette vertu qu'ils redoutent en vous est purement à moi, vous n'avez aucune part à cela ; vous / devez bien plutôt vous réjouir de ce que vos noms sont inscrits au livre de vie – où personne n'est écrit s'il n'est conforme à Jésus-Christ, à ses vertus et à sa grâce[30].

La conclusion paraît assez claire. Les directives de pédagogie spirituelle élaborées par M. Olier, soit dans les esquisses recueillies dans les *Divers écrits*, soit dans leur mise en forme ébauchée dans l'opuscule *De l'état ecclésiastique*, confirment bien la pensée que suggérait déjà l'étude de ses *Mémoires*. La sainteté du prêtre exige de lui qu'il s'efforce de devenir un vrai chrétien et un chrétien exemplaire, pour être à la hauteur d'une vocation divine qui le destine à être, dans l'Eglise, un initiateur et un guide pour ses frères sur les voies de cette sainteté « commune » à tous. Ceci devrait, d'ailleurs, se préciser maintenant dans l'analyse de la nature exacte de cette perfection que le fondateur du Séminaire se propose de promouvoir dans le clergé.

2. NATURE DE LA SAINTETÉ SACERDOTALE

En suivant le développement même des sources olériennes les plus autorisées auxquelles a puisé M. Tronson pour composer le *Traité des Saints Ordres*, l'analyse proposée ici s'attachera successivement à deux données essentielles. D'une part, dans la présentation fondamentale de la sainteté chrétienne exemplaire à laquelle sont invités clercs et prêtres, l'insistance de M. Olier sur ce que l'on pourrait appeler les deux faces de la perfection baptismale et leur inclusion mutuelle. D'autre part, sur cette base, l'originalité, aussi bien des motivations que des orientations spirituelles, auxquelles cette sainteté est conduite à répondre, en fonction de la « condition » propre du ministère pastoral dans l'Eglise.

---

[29] *De l'état ecclésiastique* pp. 163, 164 et 161-162 : *Traité*, Troisième partie, ch. 2, pp. 203-204 passim : M. Olier renvoie à Eph. 4, 7 : *Unicuique autem nostrum data est gratia secundum mensuram donation Christi*.

[30] *De l'état ecclésiastique* pp. 118-119-120 : *Traité*, Deuxième partie, ch. 3, p. 165. M. Olier renvoie à Lc. 10, 20. Noter que M. Tronson risque de fausser le sens de l'explication olérienne en la résumant ainsi : « … la vertu de l'ordre, laquelle à une tout autre efficace que les vertus personnelles qui se rencontrent dans le reste des chrétiens ».

PRÉSENTATION FONDAMENTALE

Aux fondements de la perfection chrétienne commune, que devraient posséder en éminence clercs et prêtres, non seulement M. Olier consacre l'essentiel de ce qui constitue la première partie de notre actuel *Traité*, mais il y revient de manière quasi permanente dans les deux autres parties.

a. *Deux dimensions inséparables* : Quand il parle de la sainteté baptismale exemplaire que doivent toujours avoir en vue les candidats au sacerdoce et leurs éducateurs du Séminaire, M. Olier emploie constamment un langage binaire, dont les deux termes-clefs sont « la mort » et « la vie ». Les exemples en sont multiples. Parmi bien d'autres, qu'il suffise d'en relever ici quelques-uns, très caractéristiques.

   S'agit-il, d'abord, des abondants développements que M. Olier consacre à « la cléricature » ? Ils sont bien résumés dans un passage des *Avis au Directeur du Séminaire*. On l'a déjà évoqué précédemment, mais sans doute vaut-il la peine de le reprendre ici de manière plus complète. Une « âme est en état d'être élevée à la cléricature », affirme ce texte, lorsqu'elle

   > fait profession de vivre de la vie chrétienne et de la vie parfaite, où elle est appelée pour être vrai chrétien et chrétien accompli, qui est d'être mort à soi-même et vivant à Dieu seul.

M. Olier explicite, en effet, sa pensée :

> mort à ses propres inclinations, mort aux désirs de la chair dans laquelle il est né, mort à tout ce qui le regarde, et même à son salut ; ne vivant plus qu'à Dieu, n'étant plus porté qu'à l'occupation de Dieu, après lequel il y a un abîme de devoirs à lui rendre et de choses à contempler en lui[31]…

Dans les textes qui traitent des « ordres inférieurs », la manière dont sont exprimées, par exemple, à l'exorciste les exigences spirituelles de son état est tout à fait typique de ce double registre :

> Il doit toujours s'anéantir en soi et donner / place au Saint-Esprit pour agir en sa vertu et sa puissance contre le malin esprit[32]…

Même perspective, enfin, pour caractériser ce que M. Olier appelle « l'esprit de prêtre » dans la formule :

> Le prêtre doit être, avec Notre Seigneur Jésus-Christ ressuscité, retiré dedans Dieu intérieurement et, par cette retraite, il doit être éloigné infiniment de toute créature animale et grossière, en esprit[33]…

Comme le montrent ces divers textes, le dernier notamment, le langage olérien de la sainteté – sainteté chrétienne qui doit être exemplaire chez les clercs – n'est autre que le langage pascal du Nouveau Testament. Le modèle unique et la seule source auxquels il renvoie, c'est le mystère même de Jésus mort et ressuscité :

---

[31] *Divers écrits* 1, 166 : *Traité*, Première partie, ch. 1, p. 70.

[32] *De l'état ecclésiastique* pp. 113-114 : *Traité*, Deuxième partie, ch. 3, 163.

[33] *De l'état ecclésiastique* p. 165 : *Traité*, Troisième partie, ch. 4, p. 225.

> Les âmes qui souffriront avec Jésus-Christ ressusciteront avec Jésus-Christ et mèneront une vie nouvelle avec Jésus-Christ : *ut, sicut resurrexit a mortuis, ita et nos in novitate vitae ambulemus*[34].

Telles doivent être, selon M. Olier, les dispositions des candidats à la cléricature. En eux comme dans le Christ, le rôle central revient évidemment à l'action de l'Esprit-Saint.

Et le langage olérien de la sainteté chrétienne exemplaire des prêtres est un langage éminemment « spirituel », au sens biblique très fort du mot. Sans doute M. Olier note-t-il bien, au passage que

> le Christ parfait en nous, le Christ substantiel et, autrement, la vérité du nouvel homme ne consiste pas / aux dons du Saint-Esprit, aux lumières, aux talents et autres grâces extérieures[35]…

Autrement dit, la vie « spirituelle » n'est pas une question de charismes extraordinaires. Elle consiste, fondamentalement, dans l'imitation intérieure

> des inclinations de Jésus-Christ, qui sont tout opposées à celles du vieil homme, à celles d'Adam[36].

Il n'en reste pas moins que « les vertus chrétiennes » qui « se cachent au fond de l'âme » des clercs

> sont imprimées en nous par la main ouvrière du Saint-Esprit, qui est présent : on ne le voit pas et on ne le sent pas[37]…

Le « nouvel homme », en effet,

> consiste proprement en l'Esprit de Notre Seigneur, avec ses inclinations, ses habitudes, ses vertus, son génie… Dieu nous donne l'Esprit de son Fils. Il en revêt notre âme, et la revêt d'une manière si efficace qu'il la revêt aussi de ses vertus[38].

Pascale, éminemment « spirituelle », la sainteté exemplaire des clercs et des prêtres est une sainteté sacramentelle : fondée, pour M. Olier, sur la grâce originelle du baptême et, plus largement des trois sacrements de l'initiation chrétienne. Les témoignages abondent à ce sujet dans les principales sources du *Traité des Saints Ordres*. Il y est très souvent fait appel aux grands textes baptismaux de saint Paul, le chapitre 6 de l'épître aux Romains en particulier. Dans ses *Avis au Directeur du Séminaire*, par exemple, M. Olier résume ainsi sa présentation de « l'esprit de mort et de résurrection » qui définit la sainteté chrétienne à laquelle doivent être appliqués les candidats à la cléricature :

> Comme le dit saint Paul : Vous êtes ensevelis avec Jésus-Christ dans la mort par le baptême ; c'est-à-dire de même que Jésus-Christ dans le tombeau était enseveli et mort à toutes choses de ce monde, de même le chrétien par le baptême reçoit un Esprit qui environne le sien et le rend mort et insensible à toutes les choses de la terre ; afin que, tout de même qu'ensuite Jésus est ressuscité, de même vous viviez dans une nouveauté de vie. *Consepulti estis cum Christo per baptismum in mortem, ut, sicut Christus resurrexit a mortuis, ita et nos in novitate vitae / ambulemus*[39]…

---

[34] *Divers écrits* 1, 165, fragment *Avis au Directeur du Séminaire : Traité* Première partie, ch. 1 p. 70 : M. Olier renvoie à Rom. 6, 4.

[35] *Divers écrits* 1, 180, même fragment : *Traité*, Première partie, ch. 4, 85-6.

[36] *Divers écrits* 1, 173, ibidem : *Traité*, Première partie, ch. 4, p. 86.

[37] *Divers écrits* 1, 184, ibidem : *Traité*, ibidem, p. 88.

[38] *Divers écrits* 1, 173, ibidem : *Traité*, ibidem, p. 85.

[39] *Divers écrits* 1, 159-160 : *Traité*, Première partie, ch. 1, pp. 66-67 : M. Olier commente Rom. 6, 4 (cf. déjà supra note 34).

Dans la perspective « religieuse » qui lui est chère, le fondateur du Séminaire souligne également, à l'usage des clercs, comment l'eucharistie vient développer en eux, comme en tout vrai chrétien, la « religion même de Jésus-Christ » dont ils ont reçu « l'esprit » au baptême :

> Donc Jésus-Christ, en nous donnant son Saint-Esprit / par le baptême, nous redonne l'esprit premier de religion vers Dieu pour lequel nous avions été nés, mais toutefois avec cet avantage que nous avons en notre cœur la religion même de Jésus-Christ, et non plus la religion d'Adam ; nous avons en nous son Esprit qui nous fait continuer son culte et sa religion envers Dieu et nous applique à son amour et à ses louanges en la même manière qu'il s'y appliquait lui-même ; et quand il vient / en nous par la sainte communion, il apporte en notre âme toute sa religion et celle des bienheureux, qui rend chaque fidèle participant de la religion de tous les saints, et surtout de Jésus[40]…

Enfin l'on a déjà noté comment M. Olier n'hésite pas à mettre en continuité avec la grâce du baptême et de la confirmation celle du sacerdoce quand il s'agit de « l'amour de la croix ». Après avoir évoqué la signation du baptisé, il écrit :

> c'est là que le commencement de l'amour de la croix est donné aux chrétiens ; il est fortifié à la confirmation et doit être achevé avec le caractère de la prêtrise dans le sous-diaconat[41].

b. *Une inclusion mutuelle* : Sans doute est-ce cette perspective sacramentelle qui explique, en définitive, la manière, typiquement mystique, dont M. Olier comprend la relation entre ces deux faces inséparables – mort et vie – de la perfection chrétienne à laquelle sont appelés clercs et prêtres. Sa pensée, à vrai dire, sur ce point est complexe et doit être bien saisie.

A en croire certaines expressions, il pourrait, à première vue, sembler qu'il les envisage plutôt comme deux étapes successives du renoncement, de la mort à soi-même ou, selon son langage favori, de « l'anéantissement ». Qu'en est-il en réalité ?

Lorsque M. Olier commente le *Dominus pars* des clercs, il le rattache très étroitement à la mortification baptismale. Evoquant celle-ci, dans les *Avis au Directeur du Séminaire*, il écrit par exemple :

C'est là le premier point de la vie chrétienne et le premier fondement nécessaire pour aspirer à cette haute dignité de la cléricature, où le clerc fait profession publique de renoncer à tout en esprit et prendre Dieu pour son héritage : *Dominus pars hereditatis meae et calicis mei*[42].

Il semble bien envisager cette adhésion à Dieu seul, en quoi consiste la « vie nouvelle », comme une seconde étape qui procéderait, à la manière d'un fruit, de la « mortification » précédemment exercée. Il précise, en effet, peu après :

> Or, quand est-ce que l'âme fait cette profession à Dieu de ne vouloir que lui ? Quand est-ce qu'elle fait ce sain vœu de n'avoir plus que Dieu pour objet de son désir et de ses saints amours ? C'est quand l'âme est séparée de tout le monde, qu'elle est morte à toutes les choses qui ne sont pas Dieu même, quand elle est détachée de tout ce qui n'est pas le Dieu du cœur.

En effet, explique M. Olier,

---

[40] *De l'état ecclésiastique* pp. 23-24-25 : *Traité*, Première partie, ch. 5, pp. 93-94. Dans la langue du XVIIe siècle, « nous avions été nés » avait le sens de « nous avions été créés ».

[41] *De l'état ecclésiastique* p. 142 : *Traité*, *Deuxième partie*, ch. 5, p. 181 : cf. supra note 21.

[42] *Divers écrits* 1, 157 : *Traité*, Première partie, ch. 1, p. 65.

> Dieu ne manque jamais, voyant son âme morte à tout, ne désirant que lui seul, de se donner à elle, de se manifester à elle et lui faire dire *: Deus meus et Dominus meus*[43]…

Dans la suite du même fragment des *Divers écrits* autographes cependant, il semble envisager les choses à l'inverse, en donnant la primauté au don de Dieu qui permet au clerc de s'attacher précisément à Lui :

> se voyant en possession de Dieu qui le reçoit à bras ouverts, l'ayant attiré le premier par sa bonté – *attraxi te volens* -, voyant le sein de Dieu où il se plonge, et qui se donne à lui, il dit : *Dominus pars hereditatis meae* : Dieu est ma possession, j'ai ce grand Tout pour mon bien et mon héritage[44]…

Il semblerait donc que M. Olier tâtonne quelque peu dans l'expression de sa pensée. Et l'on a l'impression, en lisant ses premières ébauches pédagogiques, dans les Divers écrits, d'assister à une mise au point progressive. Le phénomène apparaît, d'abord, comme le commentaire de la parole dont l'évêque accompagne le geste liturgique de la remise au clerc du surplis. M. Olier commence par écrire :

> *Induat te Dominus novum hominem*. Le Seigneur Dieu vous revête du nouvel homme, qui n'est donné à l'homme que par la mort précédente d'Adam et de la vieille créature ; et, comme Jésus-Christ ressuscité présuppose Jésus-Christ mort et crucifié, ainsi la vie nouvelle, la vie ressuscitée, présuppose la mort de la nature et du vieil homme en nous…

Voilà qui semble clair. Mais M. Olier poursuit aussitôt :

> … ou, au moins, le nouvel homme apporte avec soi la mort des vieilles habitudes et premières inclinations de la chair[45].

Alors ? La mortification du « vieil homme » est-elle un « pré-supposé » ? ou bien est-elle plutôt ce que « le nouvel homme apporte avec soi » ? Il faut aller plus loin dans la lecture des *Avis au Directeur du Séminaire* pour voir M. Olier parvenir à une expression plus nette de sa pensée profonde. Pédagogue expérimenté dans les voies spirituelles, le fondateur de Saint-Sulpice souligne – on a déjà fait allusion à ce passage – que la véritable participation baptismale aux « inclinations de Jésus-Christ » ou, comme il le dit, « la vérité du nouvel homme[46] », ne consiste pas dans des faveurs extraordinaires, mais plutôt dans une action tout intérieure de l'Esprit, dont le sujet lui-même n'a pas conscience habituellement. La preuve en est, explique-t-il, que « pour l'ordinaire », cette formation en nous de l'homme intérieur se réalise

> dans le temps des tentations, comme on le voit par l'expérience (ce) qui est une voie sûre pour l'âme, qui se voit croître sans y penser et sans y contribuer.

C'est alors seulement que M. Olier indique, semble-t-il, sa véritable pensée :

> C'est ce nouvel homme, qui se forme en nous de cette voie, et dont le Saint-Esprit nous revêt avec la cléricature, pourvu que nous soyons fidèles à retrancher les désirs de la chair qui veulent couvrir ce beau portrait / et cette belle image. Cette voie d'agir de Dieu sur nous est tout à fait admirable et digne de sa sagesse pour conserver l'âme, qui s'humilie toujours par cette voie et n'a jamais sujet d'orgueil[47]…

---

[43] *Divers écrits* 1, 158-159 : *Traité*, Première partie, ch. 1, p. 66. En finale M. Olier renvoie à Jo. 20, 28, librement cité.

[44] *Divers écrits* 1, 167 : *Traité*, Première partie, ch. 1, p. 71. Au passage M. Olier évoque Jer. 31, 3, librement cité.

[45] *Divers écrits* 1, 173 : *Traité*, Première partie, ch. 4, p. 85 : M. Tronson on le comprend – se garde bien de reproduire un commentaire aussi embarrassé, et se borne à la traduction du Pontifical : « que le Seigneur vous revête du nouvel homme ».

[46] *Divers écrits*, 1, 173 et 180 : *Traité*, Première partie, ch. 4, pp. 85 et 86 cf. supra note 36.

[47] *Divers écrits* 1, 185-186 : *Traité*, Première partie, ch. 4, pp. 89 et cont.

Ce qui est donc premier, c'est bien l'action de l'Esprit, dont la seule condition préalable est l'humilité du chrétien ou du clerc, qui s'efforce seulement à écarter les obstacles.

Cette interprétation, proprement mystique, et non pas d'abord ascétique, de la sainteté baptismale en sa double face de mort et de vie paraît, en tout cas, solidement confirmée par la façon dont M. Olier s'en explique, sans doute ultérieurement, dans la mise en forme de ses orientations pédagogiques que représente, on l'a vu, l'opuscule *De l'état ecclésiastique*. Emprunté au chapitre consacré à « l'esprit de prêtre », l'ensemble du passage vaut ici la peine d'être transcrit et analysé. Il s'agit de la participation intérieure des prêtres à l'Esprit du Christ ressuscité. M. Olier commence par en affirmer très nettement la primauté et l'efficacité incomparable :

> Cet état intérieur doit retirer l'âme du prêtre du commerce du monde et la tenir éminente et séparée de tout, beaucoup plus que ne peuvent faire tous les états de mortification et tous les exercices de crucifiement qu'on exerce sur soi ; car l'infinie/puissance et l'infinie sainteté de Dieu dans laquelle entre l'âme est tout autre, pour l'enlever et l'arracher de tout, que toutes les pénitences et fatigues extérieures[48].

On ne saurait dire plus clairement que c'est la participation mystique qui commande l'ascèse véritable, et non pas l'inverse. La suite du texte, cependant, ne semblerait-elle pas s'inscrire en faux contre cette première interprétation ? M. Olier poursuit, en effet :

> Mais il est vrai que l'âme doit avoir renoncé à tout avec fidélité pour être préparée à cette grâce, elle doit avoir fait un divorce universel et rompu tout commerce libre et volontaire avec la chair, elle doit avoir crucifié tous ses appétits et fait mourir en soi la vieille/créature par mortifications réitérées, en suite de quoi l'Esprit de Jésus-Christ ressuscité, qui succède à la mort et à la croix, fait ses opérations divines dedans son éminence.

Pour avoir le fin mot de la pensée olérienne, il faut plutôt, semble-t-il, aller jusqu'au bout du développement, qui s'achève ainsi :

> et même le prêtre doit renouveler souvent en soi les mortifications et les austérités, sans confiance toutefois en leur vertu, mais en l'Esprit de Jésus-Christ ressuscité, qui prend plaisir à sacrifier notre chair et toute la créature présente à la sainteté de son Père[49].

La perspective de participation mystique demeure bien fondamentale et décisive. C'est elle qui commande tout l'effort ascétique de la vie chrétienne exemplaire à laquelle sont appelés les prêtres, à commencer par celui qui peut et doit préparer l'accueil d'une grâce en continuelle croissance.

Mort et vie, autrement dit, peuvent donc être concrètement des étapes qui se succèdent – de manière, d'ailleurs, continuellement renouvelée tout au long du cheminement spirituel : M. Olier les voit bel et bien comme s'incluant toujours l'une l'autre, sous l'action de l'Esprit de Jésus, unique source d'une sainteté chrétienne de nature proprement mystique, du fait qu'elle s'origine dans le don sacramentel du baptême. Un passage des Avis au Directeur du Séminaire le laissait bien entendre déjà :

> Et, de même que par le baptême extérieur on est enseveli dans l'eau, séparé de l'usage de toute créature, comme le figurait le passage des enfants d'Israël en la mer Rouge, dans laquelle ils semblaient être morts à tout le monde, ainsi il faut que l'âme du chrétien soit noyée et abîmée en l'Esprit de Jésus-Christ, qu'elle soit rendue morte à tout l'extérieur du monde par la plénitude de l'Esprit de Jésus-Christ qui l'environne et qui, intérieurement, la

---

[48] *De l'état ecclésiastique* pp. 167-168 : *Traité*, Troisième partie, ch. 4.

[49] *De l'état ecclésiastique* pp. 168-169 : *Traité*, Ibidem, p. 228.

dégoûte des choses de la terre, lui faisant voir et savourer des choses divines et célestes, qui sont d'un goût plus agréable mille fois que les sentiments du monde[50].

DEVELOPPEMENTS ORIGINAUX

Tel est donc le fondement sur lequel repose toute la perfection chrétienne à laquelle sont appelés les prêtres. Il est intéressant de relever maintenant les orientations plus précises que M. Olier envisage de donner à celle-ci dans l'éducation spirituelle des candidats au sacerdoce, à partir des exigences de la fonction originale qu'ils doivent remplir dans l'Eglise.

Si l'on considère le développement de la pensée olérienne sur la base de l'hypothèse émise au début de la présente étude – les fragments d'abord épars, de nos actuels *Divers écrits* auraient ensuite été mis en forme dans l'opuscule *De l'état ecclésiastique*, en vue d'une sorte de traité spirituel passent en revue les différentes étapes de l'accession à « l'éminente dignité du sacerdoce » - il semble que le fondateur de Saint-Sulpice ait successivement envisagé ces exigences et précisé ces orientations selon trois thèmes majeurs. Le premier est celui de la « religion » propre aux clercs dans l'Eglise. Le second, celui de la « méditation » spécifiquement sacerdotale. De l'un à l'autre on trouve, semble-t-il, une progression assez homogène, et même une sorte d'inclusion, manifestée ici et là par le thème du « sacrifice ».

a. *Les exigences de la « religion »* : Lorsqu'il s'agit, d'abord, de la cléricature, la perspective dominante est celle de la « religion ». Pour M. Olier, « clerc » est volontiers synonyme de « religieux parfait de Dieu » : on le voit, par exemple, à propos de la soutane et du surplis, « cet habit de la religion de Jésus-Christ », comme il l'appelle habituellement[51].

A cette attitude fondamentale du Christ envers son Père, ce sont, à vrai dire, tous les chrétiens sans distinction qui participent, au titre même de leur baptême. M. Olier y insiste très fortement :

> Tous les fidèles par le baptême sont faits / participants de l'Esprit de Jésus-Christ religieux de Dieu et sont tous obligés de s'occuper intérieurement aux exercices de la religion. Ils doivent tous, dedans leur cœur, se tenir en respect et révérence de Dieu, rendant continuellement quelque devoir de religion, comme d'anéantissement, de pénitence, d'adoration, d'amour, de louanges, etc. Personne n'est exempt de ces devoirs religieux, et tout fidèle est obligé de s'occuper à ces saints exercices, puisqu'il fait / profession de la religion chrétienne et qu'il doit être fidèle au Saint-Esprit, lequel lui est donné pour ce dessein par Jésus-Christ dans le baptême[52].

Qu'il s'agisse de la mort à soi-même ou de la vie pour Dieu, la sainteté baptismale présente donc, chez M. Olier, une coloration « religieuse ».

Insister ainsi sur l'attitude de « respect » et de « révérence » envers Dieu dans toute vie chrétienne correspond sans doute à une accentuation caractéristique de la spiritualité du XVIIe siècle, accordée à tout un contexte social et culturel. Encore faut-il noter que cette exaltation des sentiments de « religion », sur le modèle de la « religion du Christ », n'est que la traduction concrète, dans ce contexte, d'une conception foncièrement mystique de la vie chrétienne. La totale

---

[50] Divers écrits 1, 160 : *Traité*, Première partie, ch. 1, p. 67. *Abîmée* est à prendre, bien évidemment, sous la plume de M. Olier, dans le sens de plongée jusqu'au fond.

[51] *De l'état ecclésiastique* p. 11 : *Traité*, Première partie, ch. 8, p. 114 vg.

[52] *De l'état ecclésiastique* pp. 25-26-27, chapitre Des clercs : *Traité*, Première partie, ch. 5, p. 94.

« consommation » de Jésus ressuscité est, en effet, pour M. Olier, la source de son éternelle « application » à la louange du Père :

> Le Fils de Dieu, sorti du tombeau et délivré du combat de la mort et du diable, il ne s'applique qu'à Dieu seul. Il emploie tout le temps de sa paix à la louange de Dieu, à l'action de grâces de ses bontés. Tout son être, consommé en la gloire de Dieu, est transformé en la nature de son Esprit et s'occupe en louanges, en adorations[53]…

Ainsi en va-t-il du chrétien, qui participe à cette résurrection dans l'Esprit de Jésus :

> C'est cette vie nouvelle et cette application ordinaire à Dieu qui découvre cette beauté de Dieu et ses délices. C'est cette vie nouvelle et cet amour qu'on a pour lui, ces louanges continuelles qu'on lui rend, qui opèrent cette extase et cette sainte saillie de l'âme en Dieu. C'est cette religion perpétuelle vers Dieu qui opère cette sortie et ce transport divin. Car l'âme vraiment ressuscitée, en qui le Saint-Esprit domine, il élève pour l'ordinaire l'âme vers Dieu et l'applique continuellement à Dieu[54].

De cette sainteté « religieuse » de type mystique, tout baptisé fait donc, « par lui ou ses parrains », une « profession publique et solennelle ». A tel point, remarque M. Olier, que quiconque « pèche contre ce qu'il a promis au baptême devient apostat ». Et il explique :

> il pèche non seulement contre son vœu et au / mépris de la parole qu'il a donnée publiquement, mais il pèche davantage contre le sacrement, qui est ce qui scelle nos cœurs et qui nous donne aussi l'esprit de la sainte religion de Jésus-Christ vers Dieu[55].

Il reste que l'exigence de cette même et unique perfection « religieuse » relève, chez le prêtre et déjà chez le clerc, d'un caractère qui leur est propre et les distingue de la condition commune des autres baptisés. Quand il traite « des clercs », M. Olier affirme, en effet :

> dans la religion chrétienne, il y a deux sortes d'exercices ; l'un est intérieur, l'autre extérieur ; l'un qui comprend les devoirs communs de la religion, et l'autre qui comprend le parfait et souverain devoir, à savoir le sacrifice… Le prêtre dans l'Eglise est celui qui fait la fonction de religion / extérieure et qui est établi de Dieu pour lui rendre les devoirs extérieurs de la religion, de la part et au nom des fidèles et de toute l'Eglise… le commencement de cette profession publique se fait au jour de la tonsure où le clerc, prenant la soutane, se met en habit de révérence et de respect pour servir en public la personne de Dieu[56]…

La condition originale des prêtres, et déjà des clercs, c'est donc d'être « de droit et d'office » les ministres de la religion extérieure et publique de l'Eglise tout entière, c'est-à-dire du Christ lui-même, qui leur a confié la mission en la personne des apôtres[57]. M. Olier s'en explique très clairement à propos de l'habit ecclésiastique, où il voit le signe de cette originalité – un signe qu'il ne craint pas, à sa manière habituelle, de détailler de manière allégorique :

> Si on voit cet habit si ample, il ne faut pas s'en étonner, à cause que le prêtre représente tout le monde, et il doit porter en son cœur toute la religion de tout le monde. Il doit porter en son cœur la religion que Jésus-Christ / avait en son cœur, qui est la religion nouvelle, la religion qu'il offrait à son Père à la place de toute l'Eglise ensemble… Or, Notre Seigneur

---

[53] *Divers écrits* 1, 163, fragment *Avis au Directeur du Séminaire* : *Traité*, Première partie, ch. 1, pp. 68-69.

[54] *Divers écrits* 1, 162, ibidem : *Traité*, ibidem, p. 68 : la dernière phrase est incorrecte, comme il arrive parfois à M. Olier dans ses esquisses…

[55] *De l'état ecclésiastique* pp. 32 et 33-34 : *Traité*, Première partie, ch. 5, p. 97 passim : au lieu de « l'esprit de la sainte religion », sans doute aurait-on pu lire aussi bien « l'Esprit… ».

[56] *De l'état ecclésiastique* pp. 27-28 : *Traité*, Première partie, ch. 5, 94-95.

[57] Cf. *De l'état ecclésiastique* p. 61-62 : *Traité*, Première partie, ch. 7, p. 109, où M. Olier parle des « clercs… auxquels de droit et d'office appartient de louer Dieu, étant choisis de lui pour ce sujet ».

montant au ciel, quittant la terre et cessant d'honorer extérieurement son Père pour tous les hommes, comme il le faisait visiblement pendant qu'il était visible en la terre, il a voulu laisser des successeurs de sa religion ; et, comme elle n'est point en lui qu'à la / faveur du Saint-Esprit dont la vertu lui fait honorer Dieu et le glorifier parfaitement et souverainement, il lui fait honorer Dieu en toute l'étendue qu'il le peut être. Il a voulu envoyer son Saint-Esprit en terre, étant monté au ciel, qui continua dans le cœur des apôtres et des disciples d'y répandre une parfaite religion, une religion intérieure comprenant en soi les devoirs et les respects de tout le monde / ensemble, comme Notre Seigneur le premier lui rendait. Et ainsi les apôtres et les prêtres sont les successeurs de son Esprit pour honorer et glorifier Dieu à la place de tout le monde ; et, pour cela, la soutane est si ample, représentant la rondeur et l'étendue de la terre[58].

Telle est donc, pour M. Olier, la fonction propre des clercs dans l'Eglise : manifester extérieurement la « religion » universelle du Christ au nom de tous ses membres.

De cette fonction originale découle, pour eux, l'exigence d'une sainteté « religieuse » personnelle qui lui soit en quelque sorte proportionnée, de telle manière qu'à leur témoignage public corresponde une réalité intérieure authentique, dans la ligne même des requêtes évangéliques les plus fondamentales.

Car la vraie religion extérieure procède de la religion intérieure ; et la religion du corps, / c'est-à-dire les adorations, les génuflexions, les louanges et autres devoirs semblables, s'ils ne sont animés d'une religion intérieure, c'est-à-dire s'ils ne procèdent du respect et de l'amour que l'on porte à Dieu intérieurement, les devoirs sont autant que rien ; d'où vient que Dieu se plaint en l'Ecriture de ceux qui le louent des lèvres, qui chantent ses louanges sans amour, sans le louer intérieurement : *labiis me honorant, cor autem eorum longe / est a me*[59].

Appliquant aux prêtres cette loi de l'intériorité, M. Olier en tire pour eux la conséquence spirituelle :

La soutane est l'habit de la religion de Jésus-Christ, par lequel nous faisons profession extérieurement de nous revêtir intérieurement de la religion de Jésus envers son Père… L'habit noir fait voir la disposition du religieux, qui est d'être mort à tout l'amour / et l'estime du siècle, en la vue de Dieu, devant qui rien n'est aimable ; et il y doit avoir une telle mort à tout le siècle et les choses du monde que nous soyons insensibles à tout comme le serait un mort. Et, pour cela même, le clerc le professe en tant le surplis, qu'il ne sait plus qu'un Dieu, qu'il n'estime que lui, qu'Il est son tout, et le tout, rien auprès de Lui[60].

b. *Les exigences de la « méditation »* : Après ses abondants développements sur la cléricature, lorsque M. Olier aborde les différents ordres ou degrés qui conduisent le clerc vers « la sublime dignité du sacerdoce », la perspective « religieuse » n'est certes pas absente. Mais elle se trouve incluse dans une autre dominante, plus large : celle de la « médiation » proprement sacerdotale. Le fragment intitulé *De l'esprit du Séminaire*, que M. Tronson a emprunté aux Divers écrits autographes dès la première partie du

[58] *De l'état ecclésiastique* pp. 13-14 et 15-16-17 : *Traité*, Première partie, ch. 8, pp. 114-115.

[59] *De l'état ecclésiastique* pp. 42-43-44 : *Traité*, Première partie, ch. 7, p. 103 : M. Olier renvoie à Is. 29, 13 repris par Jésus en Mrc. 7, 6 : Mt. 15, 8.

[60] *De l'état ecclésiastique* pp. 9-10 : *Traité*, Première partie, ch. 8, pp. 112 et 113.

Traité des Saints Ordres, au chapitre 7, donne bien la note qui va ainsi dominer dans la seconde et la troisième parties. M. Olier y décrit :

> Le prêtre est le médiateur entre Dieu et les hommes. Il rend à Dieu les devoirs de toute son Eglise, et, d'autre part, il distribue les présents de Dieu à cette même Eglise[61].

A la méditation de « religion » est donc associée étroitement la dimension de sanctification : ce sont, en effet, les deux dimensions inséparables du ministère sacerdotal. Ainsi le souligne, par exemple, M. Olier à propos du lecteur :

les fonctions du prêtre sont toujours partagées en deux : l'une qui regarde Dieu et l'autre, le prochain[62]…

Et le fait est qu'en traitant des différents aspects du ministère pastoral auquel sont progressivement initiés les candidats au sacerdoce, au fur et à mesure qu'ils en franchissent les degrés, le fondateur du Séminaire met beaucoup plus nettement l'accent sur la mission de sanctification.

Déjà – il faut le noter – quand il s'agissait de définir les « marques de vocation à l'état ecclésiastique », cette perspective de sanctification missionnaire était très présente. A propos, par exemple, de « la seconde » de ces marques – à savoir une « inclination pour les fonctions » cléricales et une « facilité et habileté » pour les accomplir[63] – M. Olier s'exprimait de la sorte :

la / grande facilité que Dieu donne aux personnes d'Eglise d'entreprendre les grandes choses de leur profession, comme la conversion des peuples, la prédication apostolique et les travaux inexprimables de la condition, font (sic) voir manifestement la puissance de Dieu habitante dans nous pour nous faire opérer les fonctions de notre ministère[64]…

Ainsi en va-t-il, à plus forte raison, quand il en vient aux divers « ordres » qui doivent, comme par degrés, initier le candidat à ces « fonctions du ministère » sacerdotal. Qu'il suffise d'en relever ici, entre autres, quelques exemples caractéristiques. Dans le chapitre consacré aux exorcistes, M. Olier résume en trois grandes perspectives la mission originale que Dieu confie aux prêtres :

> Dieu le Père, qui veut combler le prêtre de toutes ses bénédictions, … premièrement il le fait trésorier de ses dons, dispensateur de ses mystères. Il a en maniement le sacré corps et sang / de Jésus-Christ, le vrai trésor du Père, avec son Testament et (sa) divine Parole, qu'il met encore entre ses mains. … Secondement le prêtre est fait ambassadeur de Dieu, de même que Notre Seigneur, et continue son ambassade vers les hommes de la part du Père éternel, en sorte qu'il prêche ses volontés, révèle ses secrets, annonce ses vérités ; bref, (il) a l'honneur / de porter sa parole… Troisièmement le prêtre est fait roi des démons et il a le droit de leur commander, de les chasser du corps et du cœur des fidèles[65]…

Parlant du sous-diaconat, qui figurait alors parmi les ordres majeurs, M. Olier y voit une entrée dans la médiation sacerdotale sous la forme du service de l'Eglise :

Le sous-diaconat est encore un autre ordre, au-dessus des petits moindres ordres et mis au nombre des grands ordres, qui ne fait que représenter encore une partie des / fonctions du prêtre et de son saint esprit ; car le prêtre entre dans l'Esprit de Jésus-Christ, médiateur de son Eglise et qui

---

[61] *Divers écrits* 1, 114 : *Traité*, Première partie, ch. 7, p. 111.

[62] *De l'état ecclésiastique* p. 100 : *Traité*, Deuxième partie, ch. 2, p. 157.

[63] *De l'état ecclésiastique* p. 3 : *Traité*, Première partie, ch. 10, p. 139 : M. Tronson lui donne, quant à lui, la « quatrième » place dans sa présentation.

[64] *De l'état ecclésiastique* pp. 5-6 : *Traité*, ibidem, p. 140.

[65] *De l'état ecclésiastique* pp. 104-105-106 : *Traité*, Deuxième partie, ch. 3 pp. 160-161 passim.

se dit le serviteur de tous, et surtout le serviteur des serviteurs de son Père, comme il le disait à ses apôtres : *Sum inter vos tanquam qui ministrat*[66]…

S'agissant, enfin, des fonctions proprement sacerdotales, le fondateur de Saint-Sulpice y voit le ministère de la sanctification de toute l'Eglise par le Christ-Chef :

> Le prêtre est celui qui / continue la vie de Jésus-Christ comme chef ; c'est celui dans lequel Jésus-Christ vit pour répandre l'Esprit, et la force, et la vertu, à un chacun selon ce qu'il est obligé de vivre ; c'est lui qui fait vivre chaque fidèle saintement selon sa condition et lui inspire ce qui lui est nécessaire pour vivre selon Dieu ; le prêtre est ainsi, dans l'Eglise, un Jésus-Christ vivant, et un Jésus-Christ chef de son Eglise ; c'est ainsi une grâce de plénitude que celle du sacerdoce, c'est une grâce de chef, / pour se répandre sur les fidèles et les animer de la vie divine. C'est un esprit universel que l'esprit de prêtrise, c'est l'esprit sanctificateur de l'Eglise que l'esprit de prêtrise[67]…

Cette « grâce de plénitude » proprement sacramentelle – que M. Olier sait distinguer, on s'en souvient, des grâces de la sainteté acquise par le sujet – n'en constitue pas moins, à ses yeux, une exigence radicale de perfection chrétienne pour ce dernier, s'il veut être à la hauteur de sa mission. Et l'éducateur spirituel ne manque pas de le souligner fréquemment à l'intention des candidats au ministère et de leurs formateurs du Séminaire. A elle seule, la manière dont M. Olier s'exprime, par exemple, à propos de l'acolyte suffira à en donner une idée. Si celui-ci a la charge de porter le luminaire dans les célébrations liturgiques, c'est pour montrer, de façon symbolique, que le prêtre devra joindre à la prédication aux « peuples » de la Parole de Dieu le témoignage d'une vie personnelle véritablement exemplaire. Après avoir rappelé le mot de Jésus aux disciples – *Vos estis lux mundi* – M. Olier commente :

> Vous êtes la lumière du monde, non seulement en l'éclairant par (les) paroles que je vous mets en bouche pour illuminer l'Eglise, mais encore par vos œuvres : *videant opera vestra bona et glorificent Patrem vestrum…* l'ordre d'acolyte… fait voir, par sa lumière et par le chandelier qu'il porte, que le prêtre doit être élevé dessus les peuples par ses vertus, par l'éclat de sa grâce et de ses œuvres, pour éclairer le monde par son exemple… Ainsi l'acolyte doit être tout rempli de vertus, il doit à son ange et à ceux et entre ceux avec qui il converse donner l'exemple de toutes les vertus…/… il doit… éclairer extérieurement par la pratique des vertus chrétiennes, qu'il mette dans l'Eglise comme une lumière élevée dessus le chandelier[68]…

c. *Les exigences du « sacrifice »* : Entre ces deux orientations originales de la sainteté sacerdotale – dans la ligne de la « religion » et dans la ligne de la « religion » et dans la ligne de la « médiation » de « sanctification » - il semble bien y avoir, finalement, chez M. Olier, une véritable inclusion. Et ceci se manifeste par la place centrale qu'il donne au « sacrifice » dans le ministère et à l'exigence correspondante pour le prêtre de vivre la perfection chrétienne sous le mode privilégié de l'attitude d'« hostie ».

---

[66] *De l'état ecclésiastique* pp. 136-137 : *Traité*, Deuxième partie, ch. 5 pp. 174-175 : M. Olier renvoie à Lc. 22, 27 librement cité.

[67] *De l'état ecclésiastique* pp. 162-163-164 : *Traité*, Troisième partie, ch. 2 pp. 204.

[68] *De l'état ecclésiastique* pp. 127, 128 et 130 passim : *Traité*, Deuxième partie, ch. 4, pp. 168 et 169 passim : après avoir évoqué Mt. 5, 14, M. Olier commente la suite (Mt. 5, 16).

On a déjà noté comment le fondateur du Séminaire, pour définir l'originalité de la « religion » extérieure et publique des clercs par rapport à celle du « commun » des fidèles, signalait « le sacrifice » comme « le parfait et souverain devoir » auquel elle était directement orientée[69]. Les affirmations olériennes sont beaucoup plus nettes encore lorsqu'il s'agit de qualifier la médiation proprement sacerdotale ou le « pouvoir » d'ordre qui établit le prêtre au sommet des « dignités » dans l'Eglise.

On les trouve, d'abord, à deux reprises au cours des Avis au Directeur du Séminaire, dans des textes de facture très voisine, Dans un premier passage, auquel il a déjà été fait allusion[70], on peut lire, en effet :

> Les ordres sont des marches et des degrés par lesquels on parvient à la fin à la plus haute dignité de l'Eglise, qui est le sacerdoce… par laquelle on entre dans le pouvoir de produire, d'offrir, de bénir et sacrifier le Dieu de Dieu à Dieu son Père pour tout créature, étant avec (en surcharge : en) Jésus-Christ médiateur de Dieu et des hommes, étant (en surcharge : devenant) aussi avec Dieu le Père le sacrificateur et le consommateur de son propre Fils, qui s'offre et se présente à lui-même pour être consommé dans son sein à sa gloire[71]…

Ayant évoqué les différents ordres mineurs, un passage ultérieur est ainsi rédigé :

Ces ordres moindres sont des commencements des grands pouvoirs dont Jésus-Christ rend le prêtre et l'évêque pleinement participants. C'est une initiation, ce sont les prémices de l'esprit sacerdotal et de la dignité souveraine du prêtre, qui va à sacrifier, / qui est la chose la plus sainte et la plus auguste de l'Eglise[72].

Dans l'opuscule *De l'état ecclésiastique*, quand il en vient au chapitre consacré à « l'esprit de prêtre », M. Olier sera amené à préciser davantage le sens de sa pensée, au plan théologique, et à en dégager les conséquences spirituelles. Dans un long développement sur le ministère eucharistique des prêtres, il indique d'abord de quelle manière doit être entendue, théologiquement, cette fonction qui leur est réservée. Après avoir évoqué la nécessité, qui s'impose à tous les fidèles indistinctement, d'offrir eux-mêmes leurs « corps comme des hosties raisonnables », selon les termes de saint Paul[73]. M. Olier en vient au caractère original du sacrifice sacramentel consacré par les seuls prêtres ordonnés :

> Que si Notre Seigneur use des prêtres extérieurs pour / faire son divin sacrifice, ce n'est pas par nécessité et par besoin, pour accomplir l'essence réelle du sacrifice. Mais c'est pour l'accomplir visiblement pour l'Eglise visible, et couvrir dessous l'apparence et figure des prêtres la personne de Jésus-Christ prêtre, s'offrant lui-même au divin sacrifice.

De même en va-t-il, d'ailleurs, et des « espèces » eucharistiques qui ne sont là « que pour représenter la victime du sacrifice et pour la faire voir à l'Eglise », et de « l'autel visible » qui, sans être « nécessaire », ne fait que symboliser « l'autel réel », à savoir « le Verbe » en personne. Et M. Olier de conclure :

---

[69] *De l'état ecclésiastique* p. 27 : *Traité*, Première partie, ch. 5, p. 94 : cf. supra note 56.

[70] *Cf*. supra note 26.

[71] *Divers écrits* 1, 171 : *Traité*, Deuxième partie, ch. 1, p. 143 : les corrections, indiquées en surcharge, sont sans doute à retenir comme représentant la mise au point par M. Olier de sa pensée.

[72] *Divers écrits* 1, 201-202 : *Traité*, Troisième partie, ch. 1, p. 119.

[73] *Cf.* Rom. 12, 1.

comme donc le prêtre figure et représente Jésus-Christ, avec son hostie, qui est Lui, pour cela le prêtre communie à l'hostie[74].

Telle est, au plan théologique, grâce au pouvoir d'ordre, la manière dont est manifestée et réalisée efficacement « l'identité et l'unité… entre le prêtre et l'hostie », dans la célébration sacramentelle de l'eucharistie, cœur du ministère sacerdotal selon M. Olier. Encore faut-il, pour réaliser sa pleine et totale vérité, qu'une telle identité se traduise au plan de la sainteté personnelle du ministre. Et toute l'insistance de l'éducateur spirituel va être sur la mise en valeur de cette exigence, qui découle directement du rôle propre du prêtre dans l'eucharistie. Un peu à la manière paulinienne, M. Olier passe ainsi tout naturellement de « l'indicatif » sacramentel à « l'impératif » spirituel :

> Pour cela, Notre Seigneur, qui veut exprimer l'identité et unité qui doit être entre le prêtre et l'hostie, se sert du pain et du vin en la / communion de l'hostie, pour marquer que le prêtre et l'hostie doivent être autant une même chose comme elles peuvent être, et que le prêtre doit être véritablement hostie. Et comme ils (sic) ne sont véritablement prêtres de Dieu que par Jésus-Christ habitant en Esprit en eux, qui ne peut être distingué de lui-même, hostie et victime de Dieu, de là vient que le prêtre véritablement prêtre est en Jésus-Christ et doit être aussi victime et hostie en esprit, de / sorte que le prêtre, qui voit que son ministère n'aboutit qu'au sacrifice et à l'offrande de la victime à Dieu en sa consommation, … le prêtre, dis-je, doit beaucoup étudier les dispositions et sentiments de Jésus-Christ hostie et se laisser pénétrer de lui / pour être imbu dans son âme de son état[75]…

Une telle orientation de la sainteté sacerdotale, exigée par la pleine vérité du ministère eucharistique, rejoint, on le voit, la perspective « religieuse » développée avec prédilection par M. Olier à propos de la cléricature. Et il est intéressant de rappeler ici que – dans ses *Avis au Directeur du Séminaire* – il avait déjà noté que

> le clerc fait profession publique, entre les mains de l'évêque qui représente Dieu, qu'il veut mourir pour son honneur, qu'il se consacre à lui pour être son hostie, qui n'a de vie que pour sa gloire et son divin service[76]…

Intéressant de remarquer aussi les raisons pour lesquelles M. Olier met le ministère eucharistique au cœur de la mission apostolique du prêtre et donne à « l'esprit d'hostie » la place centrale dans la sainteté sacerdotale. Tout semble bien se fonder sur la conviction mystique que le salut du monde dépend de Dieu seul et se réalise précisément par la « consommation » en Lui dans et par le Christ mort et ressuscité. Dans le même fragment des *Divers écrits* autographes, là où le fondateur du Séminaire affirme que « la dignité souveraine du prêtre… va à sacrifier », il s'en explique ainsi :

> C'est une chose grande de dompter les démons. C'est une chose grande d'être roi et de donner la paix à l'âme… C'est une chose grande d'entrer en part avec l'autorité de Dieu même de remettre les péchés commis contre sa divine personne. C'est une chose grande de verser l'Esprit et la grâce, d'être la lumière du monde… Mais, par-dessus toutes ces choses, c'est d'être le sacrificateur d'un Dieu et d'offrir, bénir, sacrifier Dieu à Dieu même…

---

[74] *De l'état ecclésiastique* pp. 173, 175-176 et 177 : *Divers écrits* 2, 87-88-89 : *Traité*, Troisième partie, ch. 4, pp. 229-230 passim : M. Tronson omet la mention des « sacrifices spirituels » selon saint Paul. On a là – *cf.* supra note 3 bis – un des passages où l'opuscule *De l'état ecclésiastique* recopie pratiquement *ad verbum* un fragment des *Divers écrits* autographes de M. Olier.

[75] *De l'état ecclésiastique* pp. 178-179-180 et 180-181 passim : *Divers écrits* 2, 89-90 passim : *Traité*, Troisième partie, ch. 4, pp. 230-231 passim. Cf. supra, notes 3 bis et 74.

[76] *Divers écrits* 1, 189 : *Traité*, Première partie, ch. 2, p. 74.

La raison de cette absolue primauté du ministère sacrificiel ? M. Olier la donne au terme :

> C'est avoir le salut de tout le monde entre les mains, avoir la sanctification de toute créature, la louange de tout le monde, les louanges de tous les saints, toute la prière du paradis à sa disposition[77]…

CONCLUSION : UN « ESPRIT » PLUS QUE DES « PRATIQUES »

Cette analyse des principaux textes-sources du *Traité des Saints Ordres* le montre déjà nettement : la conception olérienne de la sainteté sacerdotale engage tout un faisceau convergent d'orientations spirituelles pour la formation des pasteurs. Reste à dégager, pour conclure, la manière dont ces orientations commandent éventuellement, de façon plus concrète, des « pratiques » pédagogiques précises. Retrouve-t-on ici les quatre pratiques sulpiciennes traditionnelles dont on avait cherché l'enracinement dans les *Mémoires* ? D'autres apparaissent-elles ?

Sauf exception – dans le cas de *la lectio divina*, point sur lequel ici comme dans son Journal M. Olier est le plus explicite dans l'évocation des moyens pédagogiques concrets – une constatation s'impose : maître spirituel plus qu'organisateur, le fondateur du Séminaire se soucie moins du détail de la mise en œuvre d'une pédagogie que de l' « esprit » dont celle-ci devra être profondément animée de l'intérieur. Il n'en est que plus intéressant sans doute de relever ici quelques-uns des traits saillants de cet « esprit », qui pénétrait visiblement la « pratique » personnelle de M. Olier et dont il souhaitait transmettre l'inspiration à ses disciples.

DIRECTION SPIRITUELLE ?

Le mot même n'apparaît nulle part, ni dans les fragments des *Divers écrits* ni dans l'opuscule *De l'état ecclésiastique*, auxquels a puisé M. Tronson pour composer le *Traité des Saints Ordres*. Mais il est clair que de tels textes tout à la fois procèdent d'une pratique personnelle et visent à une pratique semblable. Il suffit de songer, par exemple, aux *Avis au Directeur du Séminaire*, qui figurent dans le premier volume des *Divers écrits* autographes. Sans doute les recommandations de M. Olier aux responsables de l'admission et de la formation des candidats à la cléricature et aux différents ordres ne distinguent-elles pas entre ce que nous appelons le « for interne » et le « for externe ». Mais précisément nombre d'entre elles relèvent, semble-t-il, tout autant du premier que du second. La même constatation, bien évidemment, doit être faite pour le premier chapitre de l'opuscule *De l'état ecclésiastique*, où sont présentées les « marques de vocation » au ministère sacerdotal. La finesse des orientations données, d'autre part, pour le « discernement des esprits » par le fondateur du Séminaire atteste une remarquable « expérience » personnelle, celle-là même dont témoignaient déjà les *Mémoires*. Tel est le cas, entre autres, du passage des *Avis* où M. Olier s'emploie à dénoncer les illusions de ceux qui sont tentés de confondre « la vérité du nouvel homme » avec je ne sais quelles faveurs extraordinaires ou quels grands sentiments[78]. Il y a là toute une richesse, tout un « esprit » capable d'éclairer de manière très concrète la « pratique » et des « directeurs » et des « dirigés » …

---

[77] *Divers écrits* 1, 202 : *Traité*, Troisième partie, ch. 1, p. 199.

[78] *Cf.* supra note 35 : *Divers écrits* 1, 180, fragment *Avis au Directeur du Séminaire : Traité*, Première partie, ch. 4, pp. 85-86.

EUCHARISTIE

Dans la mesure où M. Olier, on l'a vu, place l'Eucharistie au cœur du ministère et de la vie du prêtre, nul doute que cette « pratique », si importante dans sa propre expérience transmise par les *Mémoires*, se trouve au premier plan dans sa pédagogie spirituelle. Plutôt, cependant, que des détails précis de sa mise en œuvre au Séminaire, c'est de son « esprit » que témoignent, de façon diffuse, les textes-sources du *Traité des Saints Ordres*. Le fait est qu'au fur et à mesure qu'il traite des différents degrés qui conduisent au sacerdoce, M. Olier revient constamment aux attitudes que les clercs seront invités à prendre vis-à-vis du sacrement de l'autel. Ainsi rappelle-t-il, par exemple, au portier que, comme dépositaire des « trésors spirituels » et des « richesses intérieures de l'Eglise »,

> il a le corps et le sang de Jésus-Christ en sa garde et, par-là, il commence d'entrer en part des fonctions sacerdotales[79].

Au diacre, il souligne l'importance de son rôle dans la liturgie eucharistique, où

> il est partie du prêtre dans le sacrifice, aussi commençant d'offrir avec lui le corps et le sang de Jésus-Christ représenté par l'oblation du pain et du vin qu'il offre avec lui, et en prononce les paroles avec / le prêtre même[80]…

Au prêtre, enfin, M. Olier, on l'a vu, rappelle tout particulièrement l'exigence spirituelle que comporte l'obligation liturgique qui lui est faite de communier sacramentellement au sacrifice eucharistique :

> Le prêtre et l'hostie ne doivent être qu'un. C'est / pour cela que le prêtre communie à l'hostie, et ne devient qu'un avec elle, non seulement par présence réelle, mais aussi par communion des dispositions et sentiments[81].

ORAISON

Concernant la pratique de l'oraison, les textes-sources du *Traité des Saints Ordres* ne donnent guère de directives directement opératoires : ils marquent plutôt des insistances caractéristiques au niveau des orientations profondes. Celles-ci méritent d'être relevées au passage. Première donnée importante à noter : l'oraison – pas seulement l'exercice mais bien « l'oraison continuelle » - apparaît comme une exigence de vie chrétienne pour tous les véritables enfants de Dieu, une exigence que la cléricature ne fait, en un sens, que renforcer. Evoquant la grâce baptismale originelle, M. Olier parle, en effet, de « cet état premier de société avec Dieu et d'oraison continuelle ». Et, à l'intention des candidats au sacerdoce qui l'auraient perdue et devraient donc recevoir le pardon sacramentel avant d'accéder à la cléricature, il ajoute :

> C'est cette société d'enfant avec Dieu où la pénitence nous appelle, c'est le don admirable qu'elle nous redonne que de pouvoir converser facilement avec Dieu et d'être en / oraison continuelle avec lui ; c'est le don principal des fidèles, et surtout le don nécessaire aux clercs[82]…

Seconde remarque à faire : dans le cas du futur prêtre, cette exigence d'un « amour particulier pour l'oraison » se fonde sur la nature même du ministère de « prière universelle » auquel il est

---

[79] *De l'état ecclésiastique* pp. 75-76 : *Traité*, Deuxième partie, ch. 145.
[80] *De l'état ecclésiastique* pp. 150-151 : *Traité*, Deuxième partie, ch. 7, 190.
[81] *De l'état ecclésiastique* pp. 171-172 : *Traité*, Troisième partie, ch. 4, p. 229 : Divers écrits 2, 87 : cf. supra notes 3 bis et 74.
[82] *De l'état ecclésiastique* pp. 40 et 41-42. *Traité*, Première partie, ch. 6 pp. 98 et 99.

appelé dans l'Eglise. L'acolyte, par exemple, a « le droit de porter l'encensoir et donner de l'encens au peuple » : M. Olier y voit la manifestation symbolique qu'il représente ainsi « les fonctions du prêtre extérieurement, qui (sont) d'offrir à Dieu des prières pour les peuples ». Et il a cette affirmation très forte :

> de même que Notre Seigneur est l'oraison publique et universelle de l'Eglise, le prêtre, qui est appelé à posséder l'Esprit universel de Jésus-Christ et qui entre en ses plus belles dignités, est aussi prière universelle de l'Eglise, et prie pour tous ; il prie au nom / de tous ; et l'acolyte commence à le représenter et en recevoir l'esprit, il est initié dans le sacerdoce comme lumière et flambeau du monde, et même comme oraison[83].

Dans la ligne de cette médiation sacerdotale de prière au nom de l'Eglise sont à relever tous les développements que M. Olier ne manque pas de consacrer à la fidélité des clercs au « saint office ». C'est à eux que « de droit et d'office » il appartient

> de louer Dieu, étant choisis de Lui pour ce sujet et, par Lui, (ils) récitent les psaumes et les hymnes à la gloire de Dieu[84].

A ce ministère officiel de la prière doit correspondre, chez le prêtre, une authentique vie personnelle d'oraison…

LECTIO DIVINA ?

C'est sur ce point que, dans son testament pédagogique comme dans les *Mémoires*, M. Olier rejoint de plus près les « pratiques » concrètes en usage au Séminaire de Saint-Sulpice. Mais, ici encore, son propos est de les replacer dans « l'esprit » qui, seul, leur donne sens. C'est, bien évidemment, en traitant de « la haute et éminente dignité de lecteur » - pour reprendre ses propres termes – qu'il est amené surtout à s'en expliquer. Cet ordre, M. Olier le rattache étroitement à celui du portier, qui avait déjà la « qualité de garde des / trésors de l'Eglise ». Et il précise :

> Dieu a deux trésors dont il rend son Eglise dépositaire ; le premier est son corps et son sang précieux ; le second est sa Parole ou son Ecriture, son divin Testament, qui est le dépôt de ses secrets et de ses volontés divines[85].

Autrement dit, M. Olier associe tout de suite ce que l'on a appelé les « deux Tables » : Bible et eucharistie. Il en appelle à

> saint Augustin… qui veut qu'on porte le même respect aux moindres syllabes de l'Ecriture comme aux particules du Saint-Sacrement, à cause qu'elles sont comme des enveloppes, des rideaux et des sacrements qui contiennent le Saint-Esprit, étant l'instrument ordinaire sous lequel il agit dans l'Eglise.

Il en appelle à la pratique traditionnelle des évêques aux réunions conciliaires, toujours célébrées en présence du tabernacle et d'une bible ouverte :

> d'où vient que dans les Conciles où sont les éclairés dedans la foi et où sont les voyants – *videntes* – ils ont ouvert l'Ecriture dans le milieu de l'assemblée, et chacun, en entrant, fait la génuflexion devant elle comme devant le Saint-Sacrement[86].

C'est alors que M. Olier évoque, tout aussi concrètement, la formation qui doit être donnée au lecteur pour lui permettre une proclamation des Ecritures susceptible de « les faire respecter aux peuples » :

---

[83] *De l'état ecclésiastique* pp. 131-132. *Traité*, Deuxième partie, ch. 6 pp. 98 et 99.
[84] *De l'état ecclésiastique* pp. 61-62. *Traité*, Deuxième partie, ch. 7 p. 109 *cf.* supra note 57.
[85] *De l'état ecclésiastique* pp. 87-88. *Traité*, Deuxième partie, ch. 2, p. 152.
[86] *De l'état ecclésiastique* pp. 90 et 91. *Traité*, Deuxième partie, ch. 2, p. 153 passim.

on veut que le lecteur lise dedans l'église la divine Ecriture, pour voir, premièrement par son geste extérieur et par son culte qu'il porte / la révérence à l'Ecriture qu'elle mérite ; et, de plus, s'il est propre pour faire entendre un jour la Parole de Dieu aux peuples quand il aura l'honneur d'être prêtre ; on entend par la lecture quelle est sa voix, son poumon ; on voit s'il est habile et disposé à cette fonction si divine[87]…

Plus encore, bien entendu, M. Olier insiste sur la familiarité personnelle avec l'Ecriture que doivent avoir les prédicateurs de l'Evangile, pour en acquérir eux-mêmes, d'abord, une authentique intelligence spirituelle. C'est dans cet « esprit » que le pédagogue, ici encore, évoque jusqu'au détail concret la « pratique » à mettre en œuvre :

Il faut donc avoir exercé beaucoup la jeunesse à la lecture et au respect de l'Ecriture, qui est la grande voie pour l'entendre. Il faut la recommander de la lire à genoux, la tête nue, pendant quelques chapitres ; après quoi, s'ils se reposent et se couvrent, ce doit être à contre-cœur et avec affliction de ne pouvoir demeurer à genoux devant son Dieu (sic) et son Esprit caché sous / les écorces[88]…

ASCÈSE ?

A l'examen des principaux textes-sources du *Traité des Saints-Ordres*, une dernière constatation s'impose : dans sa pédagogie de la formation spirituelle des candidats au sacerdoce, M. Olier suppose qu'une place importante est donnée à une autre « pratique » encore. Une « pratique » déjà très présente dans sa propre expérience personnelle, mais que la perspective adoptée pour l'étude des *Mémoires* n'avait malheureusement pas conduit à souligner. Une « pratique » qui apparaît, en tout cas, très clairement ici comme une des composantes essentielles de la démarche spirituelle que M. Olier entend promouvoir comme éducateur des futurs pasteurs. Il s'agit de l'ascèse : même si le mot ne figure jamais sous sa plume, telle est bien la réalité qui court, pour ainsi dire, tout au long de son testament pédagogique. Une ascèse dont ce dernier, d'ailleurs, est moins soucieux de décrire les formes concrètes que de donner et redonner sans cesse la véritable signification et la dynamique profonde. La formule-clef en pourrait bien être celle-ci, déjà citée au passage[89], que M. Olier emploie à propos de l'exorciste : celui-ci doit

toujours s'anéantir en soi et donner / place au Saint-Esprit pour agir en sa vertu et sa puissance[90].

Aux candidats au sacerdoce et à la sainteté chrétienne exemplaire qu'appelle leur fonction dans l'Eglise, le fondateur du Séminaire parle souvent de « mortification ». Il insiste fréquemment et fortement sur le « renoncement » :

le clerc ne doit plus agir pour lui : il doit entièrement avoir renoncé à soi-même, comme étant le premier précepte de Jésus-Christ pour ceux qui veulent le suivre : *abneget semetipsum*[91].

Il n'hésite même pas à parler d' « anéantissement », au sens où

celui qui a plus d'inclination d'être anéanti… qui adhère le plus à la créance qu'il n'est rien… c'est celui qui a plus des inclinations de Jésus-Christ[92].

Ceci est révélateur, tout comme le fait qu'à cet « anéantissement » M. Olier associe souvent très étroitement la pratique de l'oraison :

---

[87] *De l'état ecclésiastique* pp. 93-94. *Traité*, Deuxième partie, ch. 2, p. 153.
[88] *De l'état ecclésiastique* pp. 98-99. *Traité*, ibidem p. 155 : la copie comporte une incorrection de style en finale.
[89] *Cf.* supra note 32.
[90] *De l'état ecclésiastique* pp. 113-114. *Traité*, Deuxième partie, ch. 3, 163.
[91] *Divers écrits* 1, 197 : *Traité,* Première partie, ch. 3, p. 81 : M. Olier renvoie à Mt. 16, 24 : Lc. 9, 23.
[92] *Divers écrits* 1, 181 : *Traité*, Première partie, ch. 4, p. 86.

l'âme ne vient pas là que par une longue oraison et précédente mortification[93]…

On l'a déjà noté au cours de cette étude, mais il importe d'y insister à nouveau en terminant : M. Olier n'envisage pas l'ascèse chrétienne et sacerdotale comme une sorte de préalable vertueux qui aurait, par lui-même, une efficacité pour la sanctification, l'accès à la « vie nouvelle ». Par-delà les tâtonnements des *Divers écrits* autographes, lorsque, dans l'opuscule *De l'état ecclésiastique*, sa pensée paraît avoir trouvé son véritable équilibre, le fondateur du Séminaire encourage, en effet, ses disciples à ne pas se fier dans « les états de mortification qu'on exerce sur soi », ni dans « toutes les pénitences et fatigues extérieures[94] ». Et s'il engage le prêtre à « renouveler souvent en soi les mortifications et les austérités », c'est – on s'en souvient – en précisant aussitôt : « sans confiance… en leur vertu, mais en l'Esprit de Jésus-Christ ressuscité[95] ». Voilà qui confirme bien – on ne le répétera jamais assez – « l'esprit » foncièrement mystique qui, en pleine consonance avec sa propre expérience attestée dans les *Mémoires*, anime de l'intérieur toute la pédagogie de M. Olier pour la formation spirituelle des pasteurs.

[*BSS* 4 (1978), 205-239]

FATHER OLIER, SPIRITUAL EDUCATOR OF PASTORS ACCORDING TO THE PRINCIPAL SOURCES OF *THE TREATISE ON HOLY ORDERS*

SUMMARY

The originality of this study consists in the fact that it returns to the first two volumes of the *Divers Écrits* of Father Olier written in his own hand, and to an opusculum entitled *De l'état ecclésiastique* recently found in the archives of the Society of St. Sulpice. These are probably the principal sources for the *Traité des Saints Ordres* and the most relevant for casting light on the way Father Olier envisaged the spiritual formation of future pastors.

Father Chaillot here carries on the study published in the *Bulletin de Saint-Sulpice* n. 2 pp. 27-64 (see below, ch. 11): "The Spiritual Teaching Method of Father Olier according to His *Mémoires*". It is a question of elucidating the conception of priestly holiness which Father Olier proposed that his disciples foster in the pastors who had come to be trained in the seminary he founded. Thus in this article, we should be able to understand better the spirit which presided at the formation of the seminary and which is expressed by the four essential "practices" analyzed in the aforementioned article, as the author shows in the conclusion.

In order to account for Father Olier's view of the spiritual perfection of pastors, two questions can be studied in succession:

[93] *Divers écrits* 1, 159 : *Traité*, Première partie, ch. 1, p. 66.
[94] *Cf. De l'état ecclésiastique* pp. 167 et 168 : *Traité*, Troisième partie ch. 4, p. 226 passim. Voir supra note 48.
[95] *Cf. De l'état ecclésiastique* p. 169 : *Traité*, Troisième partie, ch. 4, p. 228. Voir supra note 49.

1) In his eyes, what relation exists between the holiness of the priest and common Christian perfection?
2) What is the precise nature of this priestly holiness which he seeks to train, and what are its requirements?

****

PADRE OLIER, EDUCADOR ESPIRITUAL DE PASTORES SEGÚN LAS PRINCIPALES FUENTES DE *EL TRATADO SOBRE LAS ORDENES SAGRADAS*

RESUMEN

La originalidad de este estudio consiste en el hecho de volver a los dos primeros volúmenes sobre diversos escritos *"Divers Écrits"* del Padre Olier, escritos de su propia mano, y un opúsculo titulado *"Sobre el Estado Eclesiástico" – "De l'état ecclésiastique"*; recientemente encontrado en los archivos de la Sociedad de San Sulpicio. Estos son probablemente la fuente para el *"Tratado sobre las Santas Ordenes" – Traité des Saints Ordres"* y el más relevante para aclarar el camino, sobre el que el Padre Olier proyectó la formación espiritual de los futuros pastores.

El Padre Chaillot, aquí continua sobre el estudio publicado en el Boletín de San Sulpicio (*Bulletin de Saint-Sulpice*) no. 2 pp 27-64. (Mirar abajo, cap. 11): *"La enseñanza espiritual del método del Padre Olier de acuerdo con sus memorias".* Esta es una questión aclarando la concepción de la santidad sacerdotal, que Padre Olier propuso a sus discípulos, acogiendo en los pastores que habían venido prepararse en el seminario que él había fundado. Por lo tanto, en este artículo, seremos capaces de comprender mejor el espíritu que presidia en la formación del seminario y que se expresa por cuatro esenciales *"prácticas"* analizadas en el ya mencionado artículo, como el autor muestra en la conclusión.

En orden a dar cuenta de la Visión de Padre Olier, sobre la perfección espiritual de los pastores, dos cuestiones deben ser estudiadas en consecuencia:

1) A su modo de ver, ¿Qué relación existe entre la santidad del sacerdote y la perfección cristiana común?
2) ¿Cuál es la naturaleza precisa de esta santidad sacerdotal que él ve para enseñar, y cuáles son sus requisitos?

➢ FIN ➢

2

CRITÈRES POUR LA FORMATION SPIRITUELLE DES PASTEURS : LA TRADITION PÉDAGOGIQUE HÉRITÉE DE M. OLIER

Dans l'œuvre de rénovation de l'Eglise de France au XVIIe siècle telle que l'envisageait M. Olier – « la réforme des peuples par la sanctification du clergé »[8] --, le souci de la formation spirituelle des pasteurs est au premier plan.

Appelés à poursuivre aujourd'hui sa mission – c'est-à-dire à actualiser, dans des contextes différents, les intuitions fondamentales de notre fondateur en ce domaine --, il nous faut tenter un discernement de notre « pratique sulpicienne » à la lumière de la tradition héritée de M. Olier.

Simple reprise des études récemment amorcées à ce sujet[9], le présent document voudrait seulement nous aider à nous reconnaître, comme sulpiciens, dans le miroir de cette tradition originelle. Et, pour cela, il nous propose les éléments pour une lecture commune, aussi fidèle que possible, des orientations majeures de la pédagogie de M. Olier pour la formation spirituelle des pasteurs de son temps.

I. LE CONTEXTE HISTORIQUE : L'ÉGLISE DE FRANCE AU XVIIe SIÈCLE

CLIMAT GÉNÉRAL

Pour mieux connaître le sens et la portée de la « pratique » du fondateur de Saint-Sulpice, il faut d'abord se souvenir de *l'étroite imbrication* qui existait, en France, à son époque, entre la société *civile et la société* religieuse. Cela ne signifie pas – il s'en faut de beaucoup – que l'ensemble de la population française était alors vraiment chrétienne : la superstition et la sorcellerie étaient fréquentes dans les campagnes, le libertinage s'affichait dans les villes. Cela veut dire que, dans la France du XVIIe siècle, l'Eglise était présente, institutionnellement, dans presque tous les domaines de la vie sociale : universités et collèges, hôpitaux et œuvres de bienfaisance étaient notamment à sa charge. Le clergé, en particulier, constituait à l'époque « le premier entre les Ordres du Royaume »[10] : à côté de leur ministère pastoral, les curés remplissaient les fonctions d'officiers d'état civil ; avec la responsabilité spirituelle de leur diocèse, la plupart des évêques cumulaient des charges administratives et politiques.

SOUBASSEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE

Sous-jacent à un tel contexte, le *régime « bénéficial »* jouait un rôle fondamental. Complexe dans ses applications, le système est relativement simple en son principe : à la plupart des charges ecclésiastiques (évêchés, abbayes et paroisses) était alors rattaché un patrimoine foncier, dont le revenu – le « bénéfice » - était normalement destiné à faire vivre les titulaires. Depuis le Concordat de Bologne (1516), le dispensateur de ces biens temporels n'était autre que le roi « très chrétien »

---

[8] *Divers écrits* 1, 69.

[9] Voir BSS 2 (1976), pp. 27-64 (voir en-dessous ch. 11, « La pédagogie spirituelle de M. Olier d'après ses '*Mémoires*' ») « M. Olier éducateur spirituel des futurs prêtres d'après les sources du "*Traité des Saint-Ordres*" », en-dessus dans ce *BSS Supplément* no. 1, ch. 1.

[10] Formule utilisée aux Etats Généraux de 1614.

en qui l'Eglise reconnaissait officiellement son protecteur[11]. Pratiquement remise ainsi entre les mains du pouvoir « séculier », l'attribution des « bénéfices » répondait plus souvent – on le devine – aux impératifs de la politique qu'aux exigences proprement pastorales. Lorsqu'ils n'ont pas – et le cas est fréquent – les aptitudes canoniques et spirituelles pour exercer le ministère inhérent à leur « titre », les « bénéficiers » s'en déchargent sur un prêtre auquel ils se contentent de laisser une faible rétribution – la « portion congrue » -, alors qu'il leur suffit de se faire tonsurer pour profiter eux-mêmes largement du reste. C'est le *système de « la commende* ».

CONSÉQUENCES SPIRITUELLES

La contrepartie de cette situation est facile à deviner : la mentalité du « siècle » imprégnait, à tous les niveaux, la pensée et le comportement des membres du peuple chrétien : le régime « bénéficial » était la porte ouverte à tous les abus dans l'Eglise de France. Qu'il suffise de rappeler ici les principaux, qui touchent de plus près à l'action de M. Olier. A son époque, « la définition d'un "homme d'Eglise" ne réside pas dans le fait qu'il ait reçu le sacrement de l'Ordre, mais qu'il ait trouvé un bénéfice ou une fonction »[12]. Au niveau des mentalités et de la pratique courante, le *ministère épiscopal et presbytéral* se trouve donc *déprécié comme mission spirituelle,* au profit de la tonsure, le plus souvent réduite à un rite administratif qui donne canoniquement droit aux « bénéfices ». Nombreuses sont les familles qui, sans égard pour leur véritable vocation, poussent leurs enfants à « se faire d'Eglise » pour le seul intérêt matériel qu'elles en escomptent. Abus d'autant plus aisé que, du fait de la complexité du mystère de collation des « bénéfices », une grande partie du clergé séculier échappait alors pratiquement à la juridiction épiscopale…

CONCLUSIONS

Cette évocation – sommaire – de l'état de l'Eglise de France dans la seconde moitié du XVIIe siècle permet sans doute de *mieux comprendre certaines des insistances de M. Olier*, relatives à ce contexte historique. Et, d'abord, son souci constant de travailler au « renouvellement du christianisme afin de le montrer conforme à son institution »[13] : comme tous les réformateurs de son temps – les maîtres de « l'Ecole Française » - il a une vive conscience que le véritable « christianisme » est tout autre chose que cette réalité sociologique, « mondaine » et religieuse à la fois, à laquelle pensent ses contemporains quand ils parlent de l'Eglise. De même s'explique-t-on mieux, dans cette perspective, son accentuation très marquée sur le total et absolu renoncement « à toutes les choses de la terre »[14] qu'exige la poursuite d'une authentique perfection chrétienne. On comprend plus aisément l'importance des efforts qu'il déploie, dans sa pédagogie, pour rendre d'abord à la tonsure sa signification religieuse de consécration personnelle à Jésus-Christ pour le service désintéressé de l'Eglise, sur la base d'une véritable « vocation » divine, c'est-à-dire d'une motivation évangélique éprouvée pour l'entrée dans les ordres. On est à même, enfin, de percevoir plus nettement la nouveauté, pour l'époque, du souci constamment manifesté par M. Olier de situer le ministère des prêtres dans le prolongement et dans une étroite dépendance du ministère épiscopal, envisagé dans la plénitude spirituelle de sa mission constitutive.

---

[11] Cf. Décret du Concile de Trente sur les Princes chrétiens : Hefele-Leclercq, tome 10, p. 625.
[12] Selon J. Le Brun, « Le prêtre sous l'Ancien Régime », in Christus n°50 (1966), p. 256.
[13] *Mémoires* 2, 427.
[14] Cf. *Divers écrits* 1, 159.

En nous évitant ainsi d'éventuels contre-sens historiques, tout ceci devrait nous rendre plus libres pour aller maintenant à l'essentiel de la pensée et de la pratique de notre fondateur qui est toujours susceptible, semble-t-il, de nous interroger et de nous inspirer, aujourd'hui, dans notre propre tâche de formation spirituelle des pasteurs.

II. LA PÉDAGOGIE DE M. OLIER POUR LA FORMATION SPIRITUELLE DES PASTEURS

FINALITÉS

Dans la formation spirituelle des prêtres, M. Olier se propose, semble-t-il, une double finalité qui correspond – à partir de son expérience missionnaire originelle – à la visée réformatrice qu'il partageait avec son maître Condren : pour œuvrer utilement à « la réforme des peuples », il fallait travailler « auparavant à purifier la source de leur sanctification qui sont les prêtres »[15].

Finalité dernière : - la perspective ultime du fondateur du séminaire et de la Compagnie de Saint-Sulpice est ecclésiale et missionnaire : il s'agit de « *renouveler le christianisme* »[16] en lui faisant retrouver toute sa vigueur évangélique. De cette réforme, alors particulièrement urgente pour l'Eglise de France, les pasteurs seront les principaux artisans, à la condition que leur ministère soit lui-même restauré dans la plénitude de sa portée spirituelle. Parce qu'elle se bornait trop souvent à « faire faire les confessions générales », l'œuvre de la Mission dans les campagnes paraît insuffisante à M. Olier. La véritable tâche pastorale doit aller jusqu'à « enseigner la pratique du christianisme » qui « consiste à la société des âmes remplies d'un même intérieur que Jésus-Christ »[17].

Par le ministère de la Parole, les pasteurs ont donc à révéler à tous les baptisés « la perfection intérieure du chrétien » : « *Quotquot baptizati estis, Christum induistis* : tous autant que vous êtes qui / êtes baptisés, vous êtes revêtus de Notre Seigneur… Vous êtes spirituels, conduits par l'Esprit, renouvelés par l'Esprit… »[18].

Par le ministère des Sacrements, les prêtres ont aussi à communiquer à tous les chrétiens Celui-là même qui veut ainsi les faire participer à sa propre vie : c'est « ce qu'il commence de faire par le baptême, qu'il continue par la confirmation, et enfin qu'il achève par le Saint-Sacrement…, / les faisant une même chose avec lui »[19].

Le pasteur dont l'Eglise de France a besoin pour être « proprement l'Eglise de Notre-Seigneur et le christianisme »[20], et donc le prêtre que M. Olier cherche à former spirituellement, c'est « celui qui / continue la vie de Jésus-Christ comme chef, c'est celui dans lequel Jésus-Christ vit pour répandre l'Esprit, et la force, et la vertu, à un chacun selon ce qu'il est obligé de vivre »[21].

Cette visée s'inscrit dans la perspective d'une conviction ecclésiologique d'autant plus chère à M. Olier qu'il était urgent de la raviver à son époque : l'édification de l'Eglise, et d'abord la sanctification du clergé, reposent sur le ministère « fondateur » des évêques. Ceux-ci « sont autant

---

[15] *Divers écrits* 1, 71.
[16] Cf. *Mémoires*, 2, 424.
[17] *Mémoires* 2, 424 et 427.
[18] *Mémoires* 1, 321 et 322.
[19] *Mémoires* 2, 427 et 428.
[20] *Mémoires* 2, 427.
[21] *De l'état ecclésiastique* pp. 162-163. Cet opuscule manuscrit, récemment retrouvé aux Archives centrale de la Compagnie, à Paris, parmi les livres de la bibliothèque personnelle de M. Tronson, est la copie de textes originaux de M. Olier esquissant déjà une sorte de « traité » spirituel à l'intention des ordinands et de leurs éducateurs. Il constitue une des principales sources du « *Traité des saints-Ordres* ».

d'apôtres et de sources sacrées qui répandent la vie de Dieu en leur clergé, sans quoi tout serait languissant et n'aurait ni zèle ni vigueur »[22]. Aussi est-ce dans une étroite dépendance du ministère épiscopal que les éducateurs spirituels des pasteurs doivent envisager et pratiquer leur mission : « Les séminaires étant proprement la maison de messeigneurs les évêques, destinés pour la sanctification de leurs clercs, les prêtres qui les dirigent doivent être purement en leurs mains comme les instruments de leur zèle pour l'instruction et la sanctification de leur clergé »[23].

Finalité prochaine : Pour être les artisans efficaces de cette « réforme des peuples », les prêtres ne peuvent pas s'en tenir à la communication de la Parole et des Sacrements. Leur ministère de « sanctification » appelle le témoignage d'une sainteté personnelle qui lui soit en quelque sorte proportionnée.

Cette *sainteté exemplaire* des pasteurs est, d'abord, nécessaire pour rendre crédible, dans l'Eglise, la perfection chrétienne véritable à laquelle tous sont appelés : en suscitant des prêtres, « Notre Seigneur… veut que des hommes communs, qui sont infirmes comme les autres, ayant en eux l'Esprit de Dieu (ils) fassent reluire en eux toutes ses perfections pour les rendre visibles aux hommes et les obliger par leur exemple à les pouvoir imiter »[24]. Elle est indispensable, d'autre part, pour éviter la fâcheuse « dissociation » qui s'est trop souvent « introduite dans les mœurs » de l'époque « entre la position, la situation religieuse, et la mentalité personnelle »[25] : « La vraie religion extérieure procède de la religion intérieure », telle est la loi de la perfection évangélique que M. Olier s'emploie à restaurer[26]. Au « pouvoir » sacramentel du ministère pastoral doit normalement correspondre la vie personnelle des pasteurs : « Vous êtes la lumière du monde », dit Jésus à ses apôtres, « non seulement en l'éclairant par (les) paroles que je vous mets en bouche pour illuminer l'Eglise, mais encore par vos œuvres »[27].

Ce qui préoccupe avant tout M. Olier, c'est donc de permettre aux pasteurs d'entrer dans les conditions spirituelles qui, seules à ses yeux, garantiront l'efficacité de leur ministère dans l'Eglise. Et ce que vise immédiatement sa pédagogie au Séminaire, c'est de préparer des prêtres qui soient de vrais chrétiens et des chrétiens exemplaires : « Le moyen que Dieu soit sanctifié dans les âmes et que sa sainteté soit propagée dedans le cœur des peuples par les prêtres qui approchent de Dieu, si eux-mêmes, tous les premiers, ne sont saints et sanctifiant les autres, s'ils ne sont eux-mêmes les plus proches de Dieu ? »[28]. Il s'agit, concrètement, de les aider à devenir d'authentiques « spirituels », des hommes dociles à l'Esprit-Saint dans toute leur vie comme dans l'exercice de leur ministère. Car une âme vraiment chrétienne doit être réglée, menée et conduite du Saint-Esprit, et, pour cela, elle est appelée spirituelle, à cause qu'elle est possédée de l'Esprit et conduite par l'Esprit, comme Notre Seigneur… »[29].

MOYENS

Vivre de l'Esprit pour aider les autres à en vivre : les moyens pédagogiques mis en œuvre par M. Olier dans la formation des pasteurs au Séminaire sont en étroite cohérence avec cette

---

[22] *Divers écrits* 1, 84.
[23] *Divers écrits* 1, 257.
[24] *Mémoires*, 7, 44 (« infirmes » doit s'entendre au sens étymologique : « faibles »).
[25] Selon L. Cognet, « La spiritualité française au XVIIe siècle » in Culture catholique n°4 (1949), p. 11.
[26] *De l'état ecclésiastique* p. 42.
[27] *De l'état ecclésiastique* p. 127.
[28] *Mémoires* 3, 328.
[29] *Mémoires* 3, 118.

double finalité. D'une véritable « vie spirituelle » - au sens fort du mot – ils sont tout à la fois la source indispensable et l'expression privilégiée. Toutes les « pratiques » expriment et réalisent une même « attitude » fondamentale.

Pour une « attitude fondamentale… : Il s'agit d'aider le futur pasteur à entrer dans l'attitude du « vrai chrétien accompli », qui est « d'être mort à soi-même et vivant à Dieu seul », selon la doctrine paulinienne[30]. *Attitude pascale* qui n'est autre que la mise en œuvre de la grâce des sacrements de l'initiation : ainsi, par exemple, « l'amour de la croix » qui « est donné aux chrétiens » par le baptême et « fortifié à la confirmation », doit-il « être achevé avec le caractère de la prêtrise »[31]. *Attitude* éminemment « *spirituelle* » au sens biblique : plus encore que le baptisé, le pasteur doit se revêtir du « nouvel homme » qui consiste proprement en l'Esprit de Notre Seigneur, avec ses inclinations, ses habitudes, ses vertus, son génie »[32].

« Le prêtre… rend à Dieu les devoirs de toute son Eglise, et, d'autre part, il distribue les présents de Dieu à cette même Eglise »[33]. Cette sainteté chrétienne commune, les prêtres sont appelés à la développer dans la double ligne qui caractérise leur ministère original dans l'Eglise : la « religion » et la « sanctification ». Double orientation concrète de la perfection proprement pastorale qui converge dans ce que M. Olier appelle « l'esprit-d'hostie » : « le prêtre doit être véritablement hostie… le prêtre véritablement prêtre est en Jésus-Christ et doit être aussi victime et hostie en esprit »[34]. Telle est l'attitude fondamentale visée par la formation spirituelle des pasteurs au Séminaire de Saint-Sulpice, en lien étroit avec la sainteté chrétienne que ceux-ci auront mission de promouvoir dans « les peuples », et avec leur propre ministère sacramentel, eucharistique en particulier.

… des « pratiques » privilégiées : Dans la pédagogie spirituelle du Séminaire, M. Olier met l'accent sur quelques « pratiques » essentielles qui doivent permettre à une telle attitude fondamentale de s'enraciner et de se développer chez les futurs pasteurs.

Etroitement associées, la *lectio divina* et la « dévotion au très Saint-Sacrement » de l'*eucharistie* sont au cœur de cette pédagogie. Parce qu'elles donnent accès, dans la foi, au même « Verbe divin » - ici « renfermé sous les espèces, dans le silence majestueux de sa divinité », et là « s'expliquant au dehors et faisant entendre ce qu'il dit en lui-même » - ces deux « pratiques » essentielles sont comme « le lieu où l'on doit prendre sa nourriture et sa réfection intérieure »[35].

L'*oraison* – considérée comme l'accès progressif à un véritable « état » de prière bien au-delà de « l'exercice » - tout à la fois prépare et prolonge la fréquentation de la Parole de Dieu et de l'Eucharistie. Appelé à devenir, à la suite du Christ, « prière universelle de l'Eglise » dans son ministère pastoral[36], le futur prêtre doit être entraîné à « converser facilement avec Dieu » et à demeurer « en / oraison continuelle avec lui »[37].

En même temps qu'elles y conduisent, de telles « pratiques » supposent la docilité habituelle du pasteur et la conduite de l'Esprit-Saint dans toute sa vie. Aussi appellent-elles le recours régulier à la *direction spirituelle*. M. Olier y voit un moyen privilégié pour imiter « la dépendance de Notre

---

[30] *Divers écrits* 1, 166.
[31] *De l'état ecclésiastique* p. 142.
[32] *Divers écrits* 1, 173.
[33] *Divers écrits* 1, 114.
[34] *De l'état ecclésiastique* p. 179.
[35] *Mémoires* 7, 57 et 59.
[36] Cf. *De l'état ecclésiastique* p. 131.
[37] *De l'état ecclésiastique* pp. 41-42.

Seigneur à l'égard du Saint-Esprit » : au regard de la foi, en effet, les « directeurs… nous tiennent place du Saint-Esprit »[38].

Une telle docilité « spirituelle » est à la source d'une autre « pratique » fondamentale dans la formation des pasteurs : celle de « l'anéantissement » ou de l'*ascèse* : « le prêtre doit renouveler souvent en soi les mortifications et les austérités, sans confiance toutefois en leur vertu, mais en l'Esprit de Jésus-Christ ressuscité, qui prend plaisir à sacrifier notre chair et toute la créature présente à la sainteté de son Père »[39].

DYNAMIQUE

Ce qui assure la cohérence profonde des moyens de la pédagogie spirituelle mise en œuvre par M. Olier au Séminaire – cohérence de ces moyens entre eux et avec les finalités poursuivies – c'est une même « dynamique » à laquelle tous obéissent. Ce dynamisme, qui sous-tend toute la formation des futurs pasteurs est de nature foncièrement mystique.

La véritable sainteté baptismale qu'ils auront pour mission de promouvoir n'est autre que l'accès des fidèles à la vie prennent mystique, c'est-à-dire à la vie dans et par l'Esprit même du Christ : elle consiste à « nous donner beaucoup au Saint-Esprit qui habite en nous, afin qu'il… nous fasse faire nos œuvres par lui »[40]. L'efficacité de leur ministère sera de l'ordre d'une sorte de « rayonnement » mystique de l'Esprit du Ressuscité vivant en eux pour sanctifier l'Eglise : « ce n'est pas leur extérieur qui doit sanctifier, mais le fond de leur âme transformée en Jésus-Christ vivant et vivifiant son Eglise »[41].

On comprend dès lors que toute la formation spirituelle des pasteurs soit elle-même fondée sur ce *dynamisme mystique* de la présence agissante en eux de l'Esprit, et non pas sur la mise en œuvre d'un programme de type « ascétique », basé sur l'effort humain. Il s'agit d'une pédagogie de « participation » intérieure au don de l'Esprit du Christ et à la sainteté même de Dieu qu'il communique : « Cet état intérieur doit retirer l'âme du prêtre du commerce du monde… beaucoup plus que ne peuvent faire tous les états de mortification et tous les exercices de crucifiement qu'on exerce sur soi ; car l'infinie / puissance et l'infinie sainteté de Dieu dans laquelle entre l'âme est tout autre, pour l'enlever et l'arracher de tout, que toutes les pénitences et fatigues extérieures »[42].

ENRACINEMENT

Qu'il s'agisse des finalités qu'elle poursuit, des moyens qu'elle emploie ou surtout, du dynamisme « mystique » sur lequel elle se fonde, la pédagogie de la formation spirituelle des pasteurs préconisée et pratiquée par M. Olier dans le cadre du Séminaire s'enracine très profondément dans sa propre expérience personnelle. C'est là qu'en définitive il faut chercher la source de sa cohérence et la richesse de sa signification.

Le « christianisme » authentique que le fondateur se sent appelé à « renouveler » dans l'Eglise de son temps – ce « christianisme » qui « consiste à la société des âmes remplies d'un même intérieur que Jésus-Christ, remplies des sentiments, des dispositions, des vertus et mœurs

---

[38] *Mémoires* 2, 264.
[39] *De l'état ecclésiastique* p. 169.
[40] *Mémoires* 1, 144.
[41] *Mémoires* 7, 39.
[42] *De l'état ecclésiastique* pp. 167-168.

semblables aux siennes »[43] - il l'a découvert personnellement dans sa conversation à Lorette en 1630. Le dynamisme proprement mystique de la sainteté chrétienne et du ministère pastoral des prêtres qui ont mission de la promouvoir, il l'a progressivement expérimenté à la faveur, en particulier, de sa grande épreuve spirituelle des années 1639-1641. A partir de 1642, cette expérience mystique s'épanouit dans son action apostolique aussi bien que dans sa vie intérieure : « je me suis tellement mû et animé de ce divin Esprit de mon Jésus qu'il semble que ce soit une seconde âme, l'âme de mon âme, ou, à vrai dire, ma propre âme. Tout ce qu'il veut, je le veux. Ce qu'il commande, je l'accompli… / … Il est dans ma bouche et dans mon cœur et mon esprit, pour parler et me faire dire ce qu'il veut… »[44].

Fruit de cette expérience personnelle, le secret de toute sa pédagogie spirituelle tient en un mot : « Il faut laisser agir l'Esprit de Dieu et n'y mettre point d'empêchement. C'est cela seul qu'il nous faut faire »[45].

CONCLUSION

Telles sont, semble-t-il, - sommairement résumées – les grandes orientations pédagogiques de M. Olier qui sont à la source de notre « tradition sulpicienne » pour la formation spirituelle des pasteurs. Solidaires d'un confrère historique bien précis – celui de l'Eglise de France du XVIIe siècle – dans lequel « on ne conçoit plus guère que la situation religieuse, celle du chrétien et plus encore celle du prêtre, comporte un engagement de tout la personne » - elles sont dans la ligne de « l'effort des spirituels » contemporains qui « en face d'un système qui tend de plus en plus à absorber l'être dans sa fonction… tente une reconquête de la personne »[46].

Dans la mesure où, pour permettre aux pasteurs une véritable appropriation personnelle de leur ministère « spirituel » dans l'Eglise, cette pédagogie de M. Olier remonte jusqu'aux sources de la « vie dans l'Esprit », elle dépasse le contexte historique dans lequel elle a pris forme et elle reste capable de nous fournir quelques critères fondamentaux pour « discerner » - aujourd'hui – notre propre « pratique sulpicienne ».

CRITERIA FOR THE SPIRITUAL FORMATION OF PASTORS: THE PEDAGOGICAL TRADITION INHERITED FROM M. OLIER*

In the work of renewing the Church in France in the 17th century as envisaged by M. Olier "reformation of the people through sanctification of the clergy"[1] was a matter of first importance.

Summoned today to carry on his mission – that is, to put into effect the fundamental intuitions of our founder in this area in very different contexts – we must try to discern our "Sulpician practice" in the light of the tradition inherited from M. Olier.

---

[43] *Mémoires* 2, 427 ; cf. note (10) supra.
[44] *Mémoires*, copie manuscrite 1, 98 et 99.
[45] *Mémoires* 1, 149.
[46] Selon L. Cognet, « La spiritualité française au XVIIe siècle » in Culture Catholique n°4 (1949) pp. 11 et 12.
* The translator of this article by Father Chaillot is not listed. Most likely it was Father Robert B. Eno, PSS, who was the American member of BSS Editorial Board at the time.
[1] *Divers écrits* I, 69.

A mere review of the recent studies compiled on this subject[2], this document seeks only to help us to recognize ourselves, as Sulpicians, in the mirror of this original tradition. And, to that end, it suggests to us the elements for a common reading, as faithful as possible, of the major orientations of M. Olier's pedagogy for the spiritual formations of the pastors of his day.

I. THE HISTORICAL CONTEXT OF THE CHURCH OF FRANCE IN THE 17th CENTURY

GENERAL CLIMATE

Better to understand the meaning and scope of the "*pratique*" of the founder of Saint Sulpice, we must first recall the *close interweaving* existing in France at this period *between the civil and the religious societies*. This does not mean – much to the contrary – that the whole French population was truly Christian: superstition and witchcraft were frequent in the country, licentiousness was flaunted in the cities. This means that in 17th century France, the Church was institutionally present in almost every area of social life; universities and schools, hospitals and charitable works, in particular, were in its charge. The clergy especially, at that period, ranked first among the Order of the Kingdom[3]. Along with their spiritual ministry, priests fulfilled the duties of officials of the civil state, while the majority of bishops added to the spiritual responsibility for their dioceses' administration and political posts.

SOCIO-ECONOMIC SUBSTRUCTURE

Underlying this arrangement, the *beneficiary regime* played a fundamental role. Though complex in its applications, the system is relatively simple in principle: to most of the ecclesiastical charges (bishoprics, abbeys, parishes) a property patrimony was then attached, the revenue from which – the "benefice" – was normally intended to provide a living for the holders. After the Concordat of Bologna (1516), the dispenser of these temporal goods was none other than the "most Christian" king, whom the Church officially recognized as its protector[4]. In practice, placed thus in the hands of the "secular" power, the assignment of the "benefices" more often responded – as one can imagine – to political imperatives than to strictly pastoral requirements. When the "beneficiaries" did not have the canonical and spiritual qualifications to exercise the ministry inherent in their "title" – and this was frequently the case – they assigned them to a priest to whom they were pleased to allot a small stipend – the "*portion congrue*" – while it sufficed for them to be tonsured to take for themselves a very large share of the rest. This in the "*in commendam" system*.

SPIRITUAL CONSEQUENCES

The other side of this situation is easily imagined: the "secular" mentality impregnated, at every level, the thought and the conduct of the members of the Christian people. The "beneficiary"

---

[2] See BSS 2 (1976): 27-64 (see below, « La pédagogie spirituelle de M. Olier d'après ses Mémoires ».). Another study (« M. Olier éducateur spirituel des futurs prêtres, d'après les sources du *Traité des Saints Ordres* ») also appears in this volume.

[3] Formula used in the Estates General of 1614.

[4] See « Décret du Concile de Trente sur les Princes chrétiens », Hefele-Leclercq, v. 10, p. 625.

regime was the open door to every sort of abuse in the Church of France. Suffice it to recall here the principal ones, which touch most closely on M. Olier's activity. At his time, "the definition of a 'man of the Church' did not lie in the fact that he had received the sacrament of Orders, but in his having found a benefice or an office"[5]. In ordinary thinking and practice, the *episcopal and priestly ministry* was thus *depreciated as a spiritual mission* in favor of the tonsure, which was most often reduced to an administrative rite canonically giving a right to "benefices". Many were the families which, with no regard for their true vocation, urged their children to "go into the Church" solely for the material advantage they counted on. Abuses were easier because of the complexity of the system of conferring "benefices" and the fact that, in practice, a large part of the secular clergy were then outside episcopal jurisdiction.

CONCLUSIONS

This sketchy recollection of the situation of the Church in France in the second half of the 17th century will no doubt *give a better understanding of certain of M. Olier's emphases* relative to this historical background. And, in the first place, his constant concern to work for the renewal of Christianity in order to show it to be in accord with its institution[6]. Like all the reformers of his time – the masters of the "French School" – he was keenly aware that a true "Christianity" is quite another thing than this simultaneously sociological, "worldly" and religious reality of which his contemporaries thought when they spoke of the Church. Likewise, in this perspective, we more readily understand his very strong stress on the total and absolute renunciation "of all earthly things"[7] demanded for the pursuit of authentic Christian perfection. We more easily comprehend the importance of the efforts he made, in his pedagogy, first to restore to the tonsure its religious significance of personal consecration to Jesus Christ for the disinterested service of the Church, on the basis of a true divine "vocation", that is, a proven evangelical motivation, for entrance into orders. We are, finally, in a position to perceive more clearly the novelty, for that period, of the concern constantly manifested by M. Olier to situate the ministry of priests in the prolongation of and in close dependence on the episcopal ministry of priests in the prolongation of and in close dependence on the episcopal ministry, seen in the spiritual plenitude of its constitutive mission.

By thus preventing possible historical misunderstandings on our part, all this should make us freer *to go* now to *the essential* of our founder's thought and practice which is always, it seems, capable of both questioning and inspiring us today in our own task of spiritual formation of pastors.

II. M. OLIER'S PEDAGOGY FOR THE SPIRITUAL FORMATION OF PASTORS

OBJECTIVES

In the spiritual formation of priests, M. Olier seems to have set himself a two-fold objective which corresponds – from the time of his original missionary experience – with the reforming aim which he shared with his master Condren: in order to work usefully for "the reform of the people", it was necessary to work "first to purify the source of their sanctification and that is the priests."[8]

---

[5] According to J. Le Brun, "Le prêtre sous l'Ancien Régime », in Christus n°50 (1966), p. 256.
[6] *Mémoires* 2, 427.
[7] Cf. *Divers écrits* 1, 159.
[8] *Divers écrits* 1, 71.

Ultimate objective: The ultimate vision of the founder of the seminary and of the Society of Saint Sulpice is ecclesial and missionary: its concern is "to renew Christianity"[9] by making it rediscover its whole evangelical strength. The principal artisans of this reform, then particularly urgent for the Church in France, will be the pastors, provided that their ministry should itself be restored in the fullness of its spiritual scope. Because it was too often limited to "having general confessions made", the work of the missions in the country seemed inadequate to M. Olier. A true pastoral task should go as far as "teaching the practice of Christianity" which consists in the society of "souls filled with the same inner life as Jesus Christ"[10].

Through the ministry of the Word, pastors are therefore to reveal to all the baptized "The Christian's inner perfection": "*Quotquot batizati estis, Christum induistis*: But all you who have been baptized, have been clothed with Our Lord… You are spiritual men, led by the Spirit, renewed by the Spirit…"[11]

Through the ministry of the Sacraments, priests are also to communicate to all Christians the very One who wishes in this way to make them share in his own life. "This is what He begins to do through baptism, what he continues through confirmation and finally completes through the Blessed Sacrament… making them a single thing with Him"[12].

The pastor which the Church in France needs to be "properly the Church of Our Lord and Christianity"[13] and, thus the priest M. Olier is trying to form spiritually is "the one who continues the life of Jesus Christ as head, the one in whom Jesus Christ is to pour out the Spirit, and strength and power on each one, according to which he is obliged to live"[14].

This aim is inscribed in the perspective of an ecclesiological conviction which was the dearer to Mr. Olier in that it was urgent to revive it in his time: the edification of the Church and, before that, the sanctification of the clergy rest on the "founding" ministry of the bishops. The latter are "so many apostles and sacred springs who distribute the life of God to their clergy; without this, all would be listless and have neither zeal nor strength"[15].

It is also in close dependence on the episcopal ministry that spiritual educators of pastors should view and practice their mission. "Since the seminaries are properly the house of their lordships, the bishops, intended for the sanctification of their clerics, the priests directing them must be entirely in their hands as instruments of their zeal for instruction and sanctification of their clergy"[16].

Proximate end: If they are to be effective artisans of this "reform of the people", priests cannot restrict themselves to communicating the Word and the Sacraments. Their ministry of "sanctification" calls for the witness of a personal holiness which is somehow duly proportioned.

This *exemplary sanctity of pastors* is first of all necessary to make credible in the Church that true Christian perfection to which all are called. In raising up priests, "Our Lord… desires that ordinary men, weak like other men, having the Spirit of God in them, should make all his

---

[9] Cf. *Mémoires* 2, 424.
[10] *Mémoires* 2, 424 et 427.
[11] *Mémoires* 1, 321 et 322.
[12] *Mémoires* 2, 427 et 428.
[13] *Mémoires* 2, 427.
[14] *De l'état ecclésiastique*, p. 162-163. This manuscript work, recently recovered from the Central Archives of the Society in Paris, among books from M. Tronson's personal library, is a copy of original texts of M. Olier already sketching a kind of spiritual "treatise" intended for ordinands and their teachers. It constitutes a principal source of the « *Traité des Saints Ordres* ».
[15] *Divers écrits*, 1, 84.
[16] *Divers écrits*, 1, 257.

perfections shine out in themselves so as to render them visible to men and oblige them by their example to accept the possibility of imitating them"[17]. It is furthermore absolutely necessary to avoid the distressing "disassociation" too often "introduced into the customs" of the period "between the religious position, situation, and personal way of thinking"[18]. True external religion proceeds from internal religion", such is the law of evangelical perfection which M. Olier worked to restore[19]. The pastor's personal life should ordinarily correspond with the sacramental power of the pastoral ministry. "You are the light of the world," Jesus says to his apostles, "enlightening it not only by the word which I put in your mouth to illumine the Church, but also by your works"[20].

M. Olier's greatest preoccupations, therefore, is to give pastors access to the spiritual state which alone, in his eyes, will guarantee the efficacy of their ministry in the Church. And what his pedagogy in the seminary immediately aims for is to prepare priests who will be true Christians and exemplary Christians. "How can God be sanctified in souls and his sanctity spread within the peoples' hearts by priests who approach God if they themselves do not first become holy and sanctify others; if they themselves are not the closest to God ?"[21]. Concretely, it is a matter of helping them become authentic "spiritual men, men docile to the Holy Spirit in their whole lives as in the exercise of their ministry. For a truly Christian soul must be ruled, led and directed by the Holy Spirit and, for that reason, it is called spiritual because it is possessed by the Spirit and led by the Spirit, like Our Lord…"[22].

MEANS

To live in the Spirit in order to help others to live by him: the pedagogical means employed by M. Olier in the formation of pastors in the Seminary are aimed precisely at this two-told purpose. They are simultaneously the indispensable source and the privileged expression of a true "spiritual life", in the strongest sense of the word. All the "practices" express and effect a single fundamental "attitude".

"*Fundamental attitude*". The future pastor is to be helped to enter into the attitude of the "true Christian and the complete Christian", which means "to be dead to self and living to God alone", after the Pauline doctrine[23]. A paschal *attitude*, which is simply the implementation of the grace of the sacraments of initiation as, for example, "the love of the cross" which "is given to Christians "through baptism" and "strengthened in confirmation", should "be perfected with the character of the priesthood"[24]. An *eminently "spiritual" attitude*[25], in the biblical sense means that, going beyond the baptized person, the pastor must put on the "new man" which, properly speaking, means the Spirit of Our Lord, with his inclinations, ways of acting *(habitudes)*, virtues and genius.

"The priest… renders to God the homage of the whole Church and, on the other hand, he distributes God's gifts to this same Church"[26]. Priest are called upon to develop this common Christian sanctity in the double line which characterizes their original ministry in the Church:

---

[17] *Mémoires* 7, 44 (« *infirmes* » should be understood in its etymological sense of weak).
[18] According to L. Cognet, « La spiritualité française au XVIIe siècle » in *Culture catholique* N°4 (1949), p. 11.
[19] *De l'état ecclésiastique* p. 42.
[20] *De l'état ecclésiastique* p. 127.
[21] *Mémoires*, 3, 328.
[22] *Mémoires*, 3, 118.
[23] *Divers écrits* 1, 166.
[24] *De l'état ecclésiastique* p. 142.
[25] *Divers écrits* 1, 173.
[26] *Divers écrits* 1, 114.

"religion" and "sanctification". Here is a concrete dual orientation of strictly pastoral perfection which converges in what M. Olier calls "the spirit of victim". "The priest who is truly a priest must truly be a victim… the priest who is truly a priest is in Jesus Christ and should also be victim and sacrifice in spirit"[27]. This is the fundamental attitude aimed at in the spiritual formation of pastors in the Seminary of Saint Sulpice, in close connection with the Christian holiness which the latter will have the mission of promoting in "the people", along with their special sacramental ministry, the Eucharistic ministry in particular.

Privileged practices: In the Seminary's spiritual teaching, M. Olier stresses certain essential "practices" which allow a fundamental attitude of this sort to take root and develop in future pastors.

At the heart of this pedagogy are the closely related *lectio divina* and "devotion to the Most Blessed Sacrament" of the Eucharist. Because they give access in faith to the same "Divine Word" – here "clothed under the species, in the majestic silence of his divinity", and there "explaining himself outwardly and making heard what he says inwardly" – these two essential "practices" are like "the place where we should draw our nourishment and interior reflection"[28].

Prayer – considered as a progressive entry into a true "state" of prayer well beyond the "*exercice*", praying both prepares and prolongs constant application to the Word of God and frequenting of the Eucharist. Summoned to become, in the steps of Christ, a "universal prayer of the Church" in his pastoral ministry[29], the future priest must be drawn to "converse easily with God" and to remain "in continual prayer with him"[30].

Such "practices", while leading to it, also presuppose the pastor's habitual docility to the guiding of the Holy Spirit in his whole life. Therefore, they call for regular resort to *spiritual direction*. M. Olier finds it a most important means of imitating "Our Lord's dependence on the Holy Spirit". Indeed, to the eyes of faith, "directors… hold for us the place of the Holy Spirit"[31].

Such "spiritual" docility is the source of another fundamental "practice" in the formation of pastor: that of "*anéantissement*" or asceticism. "The priest must often engage in mortifications and austerities without, however, trusting in their virtue but in the Spirit of the Risen Jesus Christ, who is pleased to sacrifice our flesh and the whole of this present creature to the holiness of His Father"[32].

DYNAMIC

The thing which provides the profound coherence of the means of the spiritual pedagogy employed by M. Olier in the Seminary, a coherence of these means among themselves and with the ends being sought, is a single "dynamic" which all obey. This dynamism, which underlies the whole formation of the future pastors, is profoundly mystical in nature.

The real baptismal sanctity which it will be their mission to promote is none other than to provide for the faithful access to the mystical life, properly so-called that is, to life in and through the very Spirit of Christ. It consists in "giving ourselves generously to the Holy Spirit who dwells

---

[27] *De l'état ecclésiastique* p. 179.
[28] *Mémoires* 7, 57 et 59.
[29] Cf. *De l'état ecclésiastique* p. 131.
[30] *De l'état ecclésiastique* pp. 41/42.
[31] *Mémoires* 2, 264.
[32] *De l'état ecclésiastique* p. 159.

in us in order that he… may make us perform our work through him"[33]. The efficacy of their ministry will be on the order of a sort of mystical "radiating" to the Spirit of the Risen One living in them to sanctify the Church. It is not their exterior which is to be sanctified but the depths of their souls, transformed into Jesus Christ living and giving life to his Church"[34].

We understand at once that the whole spiritual formation of pastors is itself founded on this *mystical dynamism* of the presence of the Spirit acting in them and not on the effecting of a program of an "ascetic" type based on human effort. It involves a pedagogy of inner "participation" in the gift of the Spirit of Christ and in the very holiness of God which he communicates. "This interior state should withdraw the priest's soul from dealings with the world… much more than can be done by all states of mortification and the crucifying exercises which we inflict on ourselves; for the infinite power and the infinite holiness of God, into which the soul enters, is quite different, as far as raising it and tearing it from everything, than all exterior penances and labors"[35].

ROOTS

Whether the ends pursued, the means employed or, above all, the "mystical" dynamic on which it is founded are in question, the pedagogy of the spiritual formation of pastors approved and practiced by M. Olier within the Seminary is very deeply rooted in his personal experience. In the end, that is where we must look for the source of the coherence and richness of its meaning.

The authentic "Christianity" which the founder felt called to "renew" in the Church of his time – a "Christianity" which "consists of a society of souls filled with the very inner life of Jesus Christ, filled with such sentiments, dispositions, virtues and habits as his"[36] – had been personally discovered by M. Olier at the time of his conversion at Loretto in 1630.The strictly mystical dynamics of Christian holiness and of the pastoral ministry of priest to promote it, these he experienced progressively aided by the great spiritual trial of the years 1639 to 1641. Beginning with 1642, this mystical experience poured out in his apostolic action as well as in his interior life: "I am so vitalized by this divine Spirit of my Jesus that it seems like a second soul, the soul of my soul, or, to tell the truth, my own soul. Everything he wants, I want; What he commands, I perform… He is in my mouth and in my heart and mind to speak and to make me say what he wishes…"[37].

The fruit of this personal experience, the secret of all his spiritual pedagogy is summed up in a word: "We must let the Spirit of God act and put no obstacle in the way. That is the only thing we have to do"[38].

CONCLUSION

Such, it seems, in brief résumé, are M. Olier's broad pedagogical orientations which are at the source of our "Sulpician tradition" for the spiritual formation of pastors. Implanted in a very specific historical content – that of the Church of France in the 17th century – in which "it is scarcely conceived any more that the religious status of the Christian and, even more, of the priest,

---

[33] *Mémoires* 1, 144.
[34] *Mémoires* 7, 39.
[35] *De l'état ecclésiastique* pp. 167/168.
[36] *Mémoires* 2, 427 ; cf. note (10) supra.
[37] *Mémoires*, copie manuscrite 1, 98 et 99.
[38] *Mémoires* 1, 149.

bears with in the involvement of the whole person", they are in the line of the effort of the contemporary "*spirituels*" who "in the face of a system which increasingly tends to absorb the creature in the function… seeks to reconquer the person"[39].

To the extent to which this pedagogy of M. Olier goes back to the sources of "life in the Spirit" to allow pastors a real personal appropriation of their "spiritual" ministry in the Church, it goes beyond the historical context in which it was formulated and continues to be capable of providing us with some fundamental criteria to "discern" – today – our own "Sulpician practice".

[*BSS* 4 (1978), 15-23 French ; 24-32 English]

⮜ FIN ⮞

[39] According to L. Cognet, op. cit. p. 11 and 12.

3

LES SACREMENTS CHEZ JEAN-JACQUES OLIER

Quelle place la pratique et l'intelligence des sacrements tiennent-elles dans l'héritage spirituel et pédagogique légué à ses disciples par Jean-Jacques Olier ? Apporter quelques éléments de réponse à cette question sera le propos du présent essai. Pour cela, on en appellera à son propre témoignage tel qu'on le trouve, d'une part dans l'un des manuels de vie chrétienne que le fondateur de Saint-Sulpice a publiés dans les dernières années de sa courte existence, d'autre part et surtout dans les nombreuses notations inédites dont le texte autographe où des copies manuscrites sont conservés aux Archives de la Compagnie.

Au terme d'un inventaire même rapide, de ce témoignage personnel, on ne peut qu'être sensible à la manière récurrente avec laquelle la sensible vie sacramentelle y est évoquée. Celle-ci représente pour Olier, on le devine d'emblée, une dimension constitutive de toute expérience chrétienne : celle dont il a lui-même vécu dans son propre cheminement spirituel et apostolique et elle qu'il s'est employé à promouvoir, non seulement auprès de ses disciples dans la Compagnie, mais, plus largement, auprès de l'ensemble des fidèles dans l'Eglise. Visiblement c'est dans l'accueil permanent de la grâce donnée par les sacrements que s'enracine pour lui toute la vie spirituelle des chrétiens.

I. DANS SON EXPÉRIENCE PERSONNELLE

Cette conviction de l'importance des sacrements à la source même de toute existence chrétienne, Olier l'a acquise à partir de sa propre expérience, qu'il s'impose donc d'évoquer pour commencer, sommairement au moins. Même si telle qu'il l'a vécue concrètement dans son cheminement personnel, les deux dimensions, spirituelle et pastorale, de cette expérience sont quasiment inséparables, sans doute n'est-il pas sans intérêt de les distinguer ici dans la mesure où, selon les documents, lui-même a mis l'accent plutôt sur l'une ou plutôt sur l'autre.

1.1. De la dimension spirituelle, la plus intime, de son cheminement personnel, Olier témoigne, en particulier, dans le Journal autographe, tenu à partir du printemps 1642, pour en faire précisément confidence à dom Bataille devenu alors son directeur. Or, ce qui retient l'attention à la lecture de ce témoignage privilégié, c'est la fréquente référence de l'auteur au rôle décisif que joue la grâce des trois sacrements de l'initiation chrétienne, baptême, confirmation et eucharistie. Même si, pour cela, Olier emploie souvent le *nous*, celui de tous *les chrétiens*, on devine aisément qu'en fait il parle d'expérience. Et il lui arrive d'ailleurs tout naturellement, ici ou là, de passer du *nous* au *je*, comme, par exemple, dans ces lignes écrites en mai 1642 à propos du baptême :

Je suis né […] dans le péché […] Où [= tandis que], au contraire, par le baptême je suis réengendré par le Saint-Esprit. Esprit de sainteté, Esprit de pureté, Esprit d'un Dieu. De là vient que je suis par le baptême fils de Dieu[47].

Dans le Journal, le plus remarquable est sans aucun doute la manière récurrente avec laquelle Olier revient sur le don du *très Saint-Sacrement de l'autel* et sur les multiples pratiques personnelles de dévotion qu'il lui inspire. Sa riche expérience eucharistique ayant déjà, dans le

[47] Ms. 1, 388 passim.

Bulletin, fait l'objet d'une analyse détaillée, on ne s'y attardera pas ici[48]. Si ce n'est pour rappeler que, pour lui, la grâce de l'eucharistie est inséparable de celle du baptême et de la confirmation dont elle est comme l'accomplissement. Il le souligne à plusieurs reprises, en 1642 et 1643.

D'abord en associant étroitement le baptême, sacrement de *l'enfance* spirituelle, et la confirmation, sacrement du *chrétien formé*, adulte dans la foi. Ainsi, peu après Pâques 1642, Olier précise que si *l'Esprit de Notre Seigneur nous est donné* par la grâce baptismale, c'est : *simplement pour nous établir dans la vie chrétienne, mais avec faiblesse* […] *sortablement* [= de manière adaptée] *à la condition du sacrement, qui est sacrement de génération, sortablement à la faiblesse de notre âge dans la vie chrétienne, puisque nous ne faisons que naître en Notre Seigneur par le baptême.*

Et, se souvenant de plusieurs expressions pauliniennes où l'Apôtre s'adressait aux nouveaux convertis de Corinthe et de la Galatie comme à de « *petits enfants* », il s'en autorise ainsi :

Tous ces termes de saint Paul témoignent [de] l'âge d'enfance […]. Cet âge d'enfance est celui du baptême, par lequel nous sommes faits enfants de Dieu et [où] *l'Esprit de notre Père nous est donné simplement pour être ses enfants et former quelque légère image de lui dedans nos cœurs, comme l'enfant par sa génération et sa naissance ne fait que représenter l'image de son père et n'a de vie que pour cela, n'en ayant* [pas] *encore pour agir fortement et parfaitement comme son père, ce qui ne se fait que dans l'âge plus fort et plus avancé.*

Ainsi Dieu fait dans le chrétien : lequel il fait son enfant par le baptême et lui imprime son image, sans lui donner [encore] *la force et la vertu* [= la capacité] *d'agir parfaitement. Il ne lui donne pas encore son Esprit en plénitude pour agir fortement et vigoureusement. Ce qu'il ne fait que par le sacrement de confirmation, dans lequel il donne son Esprit avec plénitude et abondance. Il donne son Esprit pour agir fortement comme un chrétien formé. Il lui donne son Esprit qui opère en lui les vertus chrétiennes en leur perfection, comme il fit autrefois dans les Apôtres au jour de Pentecôte*[49].

Ensuite en soulignant comment c'est en se donnant personnellement dans l'eucharistie que le Christ glorifié *achève* dans l'Eglise cette sanctification par l'Esprit, commencée au baptême et continuée dans la confirmation. Olier y revient, par exemple, à deux reprises au cours du mois de juillet 1642. Dès les premiers jours, en évoquant le rôle, à ses yeux incomparable, joué par le Père de Condren, son précédent directeur et son véritable maître, comme apôtre du *Saint-Sacrement pour le renouvellement du christianisme afin de le montrer conforme à son institution*, il rappelle que :

Notre Seigneur, en s'en allant du monde, se laissa dans la terre entre les mains de ses disciples et se laissa en état glorieux, quoique couvert dessous les apparences du pain ; et, par ce divin Sacrement il a formé toute son Eglise, non pas par prédications et miracles formels et évidents, car cela ne convient pas à l'état du sacrement, mais en parlant intérieurement aux âmes, en les illuminant, en donnant force et vigueur aux esprits, bref, en imprimant dans les cœurs des sentiments conformes aux siens, des mouvements pareils, des inclinations et dispositions toutes semblables […]

C'est ce qu'il commence à faire par le baptême, qu'il continue par la confirmation et enfin qu'il achève par le Saint-Sacrement, se mêlant lui-même dans les âmes et les rendant parfaitement semblables à lui[50].

---

[48] Cf. en-dessous : *L'expérience eucharistique de J.-J. Olier. Le témoignage des « Mémoires »*, BSS 10 (1984) p. 63-105.

[49] Ms. 1, 293-294 passim. Olier a d'abord cité 1 Cor. 3, 1.2. (*tanquam parvulis in Christo*) et Gal. 4, 19 (*filioli*).

[50] Ms. 2, 427 passim.

Il y revient quelques semaines après. Pensant être, lui aussi, dans son action réformatrice *appelé à représenter Notre Seigneur surtout au très Saint-Sacrement, il rend compte de l'intelligence qui lui est alors donnée des paroles de Jésus en saint Jean* […] Spiritus est qui vivificat, caro non prodest quicquam : *l'Esprit est celui qui vivifie, la chair ne profite de rien*[51]. Il s'en explique finalement ainsi :

Le Saint-Esprit est proprement celui qui nous sanctifie, qui nous justifie et qui nous vivifie […] *Cela se fait de la sorte. C'est que le Saint-Esprit nous est donné par le baptême et par le sacrement de confirmation pour être notre principe de vie nouvelle, de vie divine […]. Or cet Esprit nous est donné par ces sacrements et est répandu en nos âmes comme une seconde âme et comme source nouvelle d'une vie […] toute divine. Car il nous meut, il nous éclaire, il nous fortifie, nous conserve et anime, bref, il fait en son genre de vie ce que nous recevons en une autre façon par la naissance et par la vie d'adulte. Ces deux sacrements nous donnent une partie de Jésus-Christ. Or, par le très Saint-Sacrement, nous ne recevons pas seulement l'Esprit de Jésus-Christ, qui nous meut et qui nous conduit, nous ne recevons pas seulement le Saint-Esprit, qui est notre principe vivifiant, mais nous recevons par le Saint-Sacrement le corps et le sang de Jésus-Christ, nous recevons tout notre Seigneur […] il vient en nous pour être par tout lui-même un principe de vie. Il vient faire les fonctions du Saint-Esprit. Il vient faire par lui-même ce que fait l'Esprit vivifiant « Factus est in Spiritum vivificantem : il est tout semblable, comme dit saint Paul, au jour de sa Résurrection, à l'Esprit de sanctification »*[52].

Au terme de ce bref rappel de l'expérience spirituelle d'Olier, prioritairement marquée, au témoignage de son Journal autographe, par la grâce du baptême, de la confirmation et de l'eucharistie, un point reste à noter. S'il s'y réfère constamment, c'est d'abord parce qu'il y reconnaît le don premier des trois sacrements qui, littéralement, « font » les chrétiens. Mais cette sensibilité caractéristique a la grâce divine comme l'unique source de sa propre existence chrétienne ne l'empêche pas, bien au contraire, de rester attentif à l'exigence de l'accueil qu'elle requiert. Il en témoigne, entre autres, de manière significative, dans un passage de son Journal de juin 1643. Se rappelant alors, comme il le fait souvent, la consigne évangélique du renoncement à soi-même donnée par Jésus à ses disciples, *Qui non remuntiat omnibus quae possidet non potest meus esse discipulus. Qui non bajulat crucem suam non potest meus esse discipulu*s, Olier en vient à parler du *vœu que nous faisons à Dieu par le baptême* et de son exigence, dont rien ne saurait nous dispenser… à la différence de celle des vœux religieux :

De là vient que, comme l'on promet et l'on voue à Dieu par le baptême le renoncement intérieur aux richesses, à l'honneur, au plaisir, lorsque l'on vient à s'adonner à l'avarice, à la superbe [= l'orgueil] *et au plaisir alors l'on devient apostat, l'on agit contre son vœu et l'on fait, tout de même que ceux qui quittent l'habit de leur religion [ordre religieux], qui sont déclarés apostats* – [ce] *qui est un crime bien moins grand que celui de tomber dans l'apostasie intérieure et [dans] le renoncement à la profession et au vœu que l'on fait à Dieu et à la face de toute l'Eglise, qui est [un] vœu très solennel et duquel on ne saurait avoir dispense. On peut tous les jours être dispensé de ses vœux [religieux] dans la cour de Rome, mais on ne peut pas nous dispenser du vœu que nous faisons à Dieu par le baptême, à savoir d'être mort à toute créature et ne vivre plus qu'à Dieu seul. C'est une étrange profession que celle des chrétiens* […] *et les vœux de religion*

[51] Cf. Ms. 3, 136 passim. Olier cite Jo. 6, 63.

[52] Cf. Ms. 3, 141.142 passim. Olier évoque 1 Cor. 15, 45. En notant que baptême et confirmation *nous donnent une partie de Jésus-Christ*, il veut évidemment dire que ces deux sacrements ne nous permettent que partiellement de communier à son mystère.

que l'on professe tous les jours dans l'Eglise ne sont […] *que des moyens pour pratiquer ceux du baptême*[53].

1.2. De la place importante que tiennent les sacrements dans sa pratique pastorale, nombreux sont les textes d'Olier à témoigner. Le Journal même, où il livre avant tout son cheminement intime, ne manque pas, il faut le noter d'abord, d'y faire ici ou là de significatives allusions. Telle, par exemple, celle où l'auteur signale, pendant le temps pascal de 1642, c'est-à-dire dans les débuts de son ministère de curé à la paroisse Saint-Sulpice, *la conférence de piété* qu'il vient de faire, *à des personnes qui le désiraient beaucoup, sur la perfection chrétienne* :

Je me souviens donc que je leur disais que la perfection intérieure du chrétien était d'avoir un intérieur semblable à Notre Seigneur, un intérieur si conforme qu'il en soit une image […] Il nous faut être semblables à lui quant à l'intérieur. Il faut être conforme à lui en son âme […] Christum habitare per fidem in cordibus vestris *: Jésus-Christ habite dans votre cœur par la vertu de la foi, laquelle vous dispose au baptême, et, par le baptême, vous fait revêtu du Christ.* Quotquot baptizati estis Christum induistis *: tous autant que vous êtes, qui êtes baptisés, vous êtes revêtus de Notre Seigneur*[54].

Allusion révélatrice de la dimension sacramentelle donnée par Olier à sa catéchèse. Simplement esquissé là à propos du baptême, ce souci pastoral d'aider les fidèles à puiser l'inspiration de leur vie chrétienne dans l'intelligence spirituelle de leur pratique des sacrements, on n'est pas surpris de le retrouver, de manière élaborée cette fois, en ce qui concerne l'eucharistie, dans les développements de *l'Explication des cérémonies de la grand'messe* de paroisse, publiée en 1657[55].

Même si, tout compte fait, dans l'ensemble de ses écrits, le fondateur de Saint-Sulpice est resté discret sur sa propre expérience de la pastorale sacramentelle, - celle qu'il a pratiquée d'abord comme missionnaire dans les campagnes et mise en œuvre ensuite comme curé -, un certain nombre de documents, rédigés de sa main ou dont il a tenu à demander la rédaction à des copistes, en portent visiblement la trace et manifestent à l'évidence l'importance qu'il attribuait à ce domaine privilégié du ministère des prêtres.

Fût-ce de manière relativement peu développée, ceci se manifeste dans plusieurs des notes autographes où Olier esquisse les orientations qu'il préconise pour la formation que le Séminaire de Saint-Sulpice doit assurer aux clercs et aux prêtres qu'il accueille à cette intention. Ainsi l'article 7 de l'ébauche, rédigé en latin sous le titre *Finis et scopus Familiae*, stipule-t-il :

Providebit ibidem ut cantus et ceremonieae sacramentorum ritua administratio, et quidquid spectat ad cultum Religionis, ibi sedulo edoceatur[56].

Une éducation à la pastorale sacramentelle qu'Olier ne sépare donc pas, c'est un premier point à noter, de l'initiation au *culte*, c'est-à-dire à l'ensemble de la formation liturgique sur laquelle il est volontiers beaucoup plus explicite : ses prescriptions concrètes à ce sujet ont déjà été longuement évoquées dans le Bulletin[57]. Une éducation, c'est le second aspect à relever, où les formateurs sont impliqués au titre de leur propre expérience pastorale passée et présente. Lorsqu'il

---

[53] Ms. 5, 121-122 passim. Olier a d'abord cité Luc 14, 33 et 27. Il est sensible à l'enracinement baptismal de la profession religieuse.

[54] Ms. 1, 321-322 passim. Olier cite Eph. 3, 17 et Gal. 3, 27.

[55] *Cf. Jean-Jacques Olier : L'Esprit des cérémonies de la messe. Explication des cérémonies de la grand'messe de paroisse selon l'usage romain*, édit. C. Barthe, Le Forum/Liturgie 2004.

[56] Ms. 14, 44. Le titre figure en tête du document : Ms. 14, 41.

[57] Cf. G. Chaillot : *Formation liturgique au séminaire et tradition sulpicienne*, BSS 23 (1997), p. 190-236 ; voir en particulier : p. 209-214 ; aussi en-dessous.

traite, en effet, dans un autre document autographe important, du *Dessein de la Maison de Saint-Sulpice*, Olier, parlant de lui-même et de ses collaborateurs, qui, *après avoir travaillé sur les peuples dans les missions et les paroisses* se sont *assemblés* pour se consacrer à la formation des *prêtres*, précise :

Ils se sont établis dans un lieu arrêté et y ont formé un séminaire qu'ils ont mis auprès d'une paroisse, qu'ils servent avec édification du clergé et des peuples, y seront actuellement et s'y exerçant à toutes les fonctions de l'Eglise : prédication, catéchisme et administration des sacrements, visite des malades, cérémonies et plain-chant ; bref, toutes les fonctions qui regardent les prêtres et les clercs[58].

La même perspective se retrouve dans le long développement, autographe aussi, où le fondateur de Saint-Sulpice parle *De l'esprit du séminaire*[59]. Affirmant que *les clercs de la Maison*, c'est-à-dire les éducateurs *doivent être*, eux-mêmes les premiers, *également élevés à l'amour de la religion et au culte divin comme au service du prochain parce qu'ils doivent également répandre cet esprit sur les sujets* venant se former au séminaire, *dont les uns seront chanoines et les autres appelés à des cures et à des vicairies et autres semblables ministères pastoraux*[60], il paraît bien s'inspirer de sa propre expérience pour évoquer la formation à donner à ces derniers :

…curés, vicaires et autres prêtres destinés au service du prochain seront instruits soigneusement de l'administration des sacrements, de l'instruction des peuples, soit par les catéchismes, exhortations ou prédications. Ils seront instruits de la manière de prêcher et instruire utilement les peuples et, en particulier, de la manière de les secourir à la mort[61].

Cette brève évocation semble doublement révélatrice. D'une part, on y retrouve, en effet, d'abord le souci personnel d'Olier d'offrir aux fidèles une véritable intelligence de leur pratique sacramentelle grâce à une catéchèse appropriée. D'autre part, la notation finale, soulignant l'importance particulière de l'assistance spirituelle à leur apporter à l'approche de la mort, reflète également l'une des préoccupations qui lui tiennent à cœur dans le ministère des sacrements.

Sa manière personnelle de l'exercer se trouve explicite de façon significative, on va le constater maintenant, dans un certain nombre d'autres écrits d'Olier, soit de sa propre main, soit inspirés par lui. Plusieurs de ses textes autographes, d'abord, concernant la pastorale sacramentelle. Sans doute y trouve-t-on, sans surprise, des réflexions de type catéchétique, qu'il s'agisse de l'interprétation des rites du baptême et de la confirmation[62], ou de la signification spirituelle du mariage chrétien et de l'extrême-onction[63]. Mais on y rencontre aussi, outre l'ébauche d'une lettre à propos de la confession ou le brouillon d'un sermon à des enfants pour leur première communion[64], de plus amples développements d'ordres pratiques autour justement de la manière de donner l'extrême-onction aux mourants. La rédaction de ces derniers est révélatrice. Faisant probablement suite à la catéchèse sur le sens de ce sacrement, ces pages, toujours intitulées *De l'extrême-onction*, sont en fait consacrées par Olier à procurer *diverses exhortations dessus ce sacrement* rédigées en style direct, adressées au frère malade à l'approche de sa mort, ou, de la même manière, à indiquer, comme exemple, les actes à faire par le célébrant

---

[58] Ms. 14, 71-72. Le titre figure en tête du document : Ms. 14, 67.
[59] Cf. Ms. 14, 113…
[60] Cf. Ms. 14, 120 passim.
[61] Ms. 14, 124.
[62] Cf. Ms. 11, 59-75 (en titre : *Des saintes cérémonies du baptême*) et 11, 83-90 (en titre : *De l'onction de la sainte confirmation*).
[63] Cf. Ms. 11, 127-132 (en titre *Du saint mariage*) et 11, 91-106 (en titre : *Du saint sacrement d'extrême-onction*).
[64] Cf. Ms. 11, 169-171 (en titre : *De la confession*) et Ms. 13, 185-150 (en titre : *1ère communion*).

en pratiquant les onctions sur chaque sens prescrites par le rituel[65]. En marge des suggestions ainsi faites, l'auteur précise d'ailleurs lui-même son propos :

Tous ces actes ne sont pas pour être faits par un chacun, mais pour servir au prêtre pour en choisir ce qu'il voudra pour le malade ; de même des exhortations, dont l'on doit prendre ce qu'on voudra[66].

Autrement dit, sans vouloir leur imposer sa propre pratique du dialogue pastoral avec les mourants auxquels il donne le dernier sacrement, Olier tient à la partager avec les prêtres, ses collaborateurs à la paroisse Saint-Sulpice, qui pourront s'en inspirer. Et c'est bien la même perspective qui se retrouve dans toute une série de documents analogues, consacrés à fournir des instructions pratiques aux ministres qui auront, soit à donner le baptême, soit à bénir les fiançailles et le mariage[67], soit surtout à administrer les derniers sacrements justement : textes probablement rédigés personnellement par Olier mais dont les autographes sont perdus, ou bien qu'il a fait écrire par son entourage et dont les Archives de la Compagnie ont conservé des copies manuscrites reliées à la suite du *Traité des mystères de Notre Seigneur Jésus-Christ*. Il vaut la peine de relever ici, en particulier, la manière dont, dans un *Avertissement* préalable, est présenté le long développement intitulé *Pratique des prêtres pour assister les malades*, où il sera tour à tour question *de la confession, de la communion* en viatique et de l'extrême-onction pour les mourants[68]. Olier y dévoile, en effet, ses convictions pastorales et son souci de faire bénéficier ses collaborateurs de sa propre expérience. Il commence par affirmer que *les besoins des malades* à l'article de la mort sont *de si grande conséquence* qu'à ses yeux *c'est une obligation fort considérable aux prêtres de savoir l'art d'assister les mourants*. D'où le propos qui est le sien dans le document à ce sujet :

Nous pouvons dire que c'est ici l'emploi le plus important, le plus difficile et le plus nécessaire des prêtres, et, par conséquent, où ils doivent chercher toute l'instruction possible et y donner leur affection et leur assiduité. C'est aussi à cause de cela que, Dieu nous ayant unis dans un lieu de paix et de désir de lui plaire, nous avons mis par écrit quelques pratiques où ceux qui n'ont pas eu la commodité de s'instruire dans les auteurs qui ont écrit sur cette matière trouveront assez d'ouverture pour s'y conduire, et tous auront une convenance aux mêmes façons d'agir, afin que les malades qui ne peuvent pas avoir toujours le même prêtre ne trouvent point de sujet de peine en la différence manière d'agir[69].

Ce souci de favoriser une pastorale sacramentelle unifiée entre les prêtres de la paroisse se retrouve au terme des recommandations concernant la confession des malades, qu'Olier concluait ainsi :

Propositions générales de quoi tous doivent convenir pour confesser en même esprit dans Saint-Sulpice[70].

---

[65] Cf. Ms. 11, 107 (*Diverses exhortations dessus ce sacrement*), 108-109 (*Mon frère*), 110-121 (*Une autre exhortation*), 122 (*Actes à faire sur chaque sens*), 123-125 (*De l'extrême-onction, Mon frère…*).

[66] Ms. 11, 122 (en marge de la page intitulée : *Actes à faire sur chaque sens*).

[67] Cf. Ms. 2195, 459-461 (en titre : *Baptême*) ; 462-465 (*Fiançailles*) et 465-470 (*Mariage*).

[68] Cf. Ms. 2191, 359 (en titre : *Pratique des prêtres…*) ; 367 (*De la confession*) ; 384 (*De la communion*) ; 388 (*Extrême-onction*).

[69] Ms. 2191, 1 ss.

[70] Ms. 2191, 491.

II. DANS SA PENSÉE SPIRITUELLE ET THEOLOGIQUE

Simplement entrevue, ici et là, au fil des textes qui témoignent ainsi de l'expérience personnelle d'Olier, celle du converti et celle du réformateur, quelle est, plus précisément, sa pensée spirituelle théologique sur la vie sacramentelle ? Pour tenter de répondre, partiellement au moins, à cette question, on s'en tiendra à une double approche. D'une part en s'intéressant à la manière dont le fondateur de Saint-Sulpice s'exprime à propos de la place et du sens des *sacrements en* général, d'autre part en s'arrêtant, à titre d'exemple significatif, à la catéchèse qu'il consacre à l'un d'entre eux en particulier : le baptême.

2.1. On n'est pas surpris de constater que peu nombreux sont les écrits d'Olier touchant à la théologie sacramentaire, envisagée comme telle dans son ensemble : bon connaisseur de la tradition en ce domaine et soucieux d'y référer à l'occasion sa réflexion pédagogique et pastorale, il demeure avant tout un spirituel et ne s'exprime quasiment jamais es-qualité en théologien. Deux ou trois documents permettent cependant de se faire une idée de sa conception de l'économie sacramentelle, et, d'abord, de la manière dont il la situe dans la vie de l'Eglise et l'existence des chrétiens.

Même si ce point n'y fait pas l'objet de longs développements, il est abordé de manière significative par Olier dans les premiers chapitres d'un projet, demeuré inédit, le *Traité des Mystères de Notre Seigneur Jésus-Christ appliqués à chaque action de la journée*[71], dont une copie manuscrite restitue l'autographe perdu. Son propos, fondé en théologie mais typiquement spirituel, vise à situer la pratique sacramentelle au centre de l'expérience chrétienne. Et, cela, en rappelant surtout qu'avec le prolongement normalement trouvé dans l'oraison, celle-ci trouve sa *source* vive dans la grâce, toujours actuelle, des mystères de la vie du Christ. Dès le premier chapitre, Olier en appelle à un témoignage qu'il croit pouvoir attribuer à saint Cyprien de Carthage :

Saint Cyprien, à la fin du prologue des Mystères de Jésus-Christ, dit qu'ils sont la fontaine et la source des sacrements de l'Eglise, et, de plus, qu'ils sont la règle de notre discipline et l'exemplaire de notre vie : Fons sacramentorum et disciplinae in qua stamus origo, formam et exemplar vivendi nobis proponens[72].

Ce fondement est, à ses yeux, si important qu'il y revient à plusieurs reprises par la suite. Rappelant, au chapitre deuxième, que *Notre-Seigneur, dans tout le temps de sa vie n'a travaillé à autre chose qu'à mériter [...] à son Eglise le bien* de participer à sa propre vie, il précise :

Pour cela il a mérité, par ses Mystères, la grâce de cette vie, de son accroissement, de sa perfection. Il nous mérite tout de même [de la même façon] *la mort et la ruine parfaite de la chair dedans nous ; et même il nous établit pour cela des sacrements en son Eglise, qui distribuent les grâces et les dons qu'il nous acquiert par ses Mystères, nous laissant l'oraison qui unit notre esprit à sa personne et puise en lui ces biens qu'il nous a mérités*[73].

Invitant, au chapitre suivant, à *adorer les Saints Mystères de Notre Seigneur*, en reconnaissant humblement *combien nous avons perdu de grâce et dissipé de biens qui nous* ont déjà *été donnés par les saints sacrements*, Olier ajoute :

En suite de quoi nous devons demander communion spirituelle à ces mêmes Mystères qui sont des sources de grâces très fécondes pour nos âmes. Il faut même demander en nous le

---

[71] Ms. 2191, 359.

[72] Ms. 2191, 2. Il n'a pas été possible d'identifier cette citation, introuvable dans les œuvres de ou attribuées à saint Cyprien : sans doute Olier a-t-il fait erreur en la lui attribuant, de mémoire ?

[73] Ms. 2191, 7 passim.

renouvellement d'esprit que les saints sacrements, fondés par les Mystères, nous doivent avoir imprimés[74].

Même perspective dans le chapitre quatrième où Olier articule à nouveau *Mystères, sacrements et oraison*, en situant d'ailleurs celle-ci dans le prolongement de la *communion sacramentelle* à l'eucharistie où *tous les Mystères du Christ sont renfermés* :

Il faut observer que, les Mystères du Fils de Dieu ayant été féconds en grâces, ayant été des sources pleines d'esprit et d'onction pour nous, les sacrements ont été dans l'Eglise les canaux et les instruments qui distribuent leurs grâces, et Jésus-Christ les a choisis pour les [= les grâces] verser en nous avec grande efficacité, laissant pourtant à l'oraison la capacité d'attirer l'Esprit-Saint et ses dons […]. La sainte communion sacramentelle nous met en part de Jésus-Christ et de tous ses Mystères qu'il a tous renfermés en ce seul sacrement […] il rend ce sacrement la communication de la source universelle. Il met ensuite en communion tous les ruisseaux qui en descendent et qui en rejaillissent.

L'oraison est la communion spirituelle à Jésus-Christ le Fils de Dieu […] L'âme ainsi par l'oraison peut [et non : pour] trouver en Jésus-Christ l'abondance de l'Esprit et de ses dons qu'elle a perdus par le passé et se revêtir à nouveau des grâces de ses Mystères et de ses sacrements[75].

A noter enfin, dans la seconde partie du Traité où, dans cette perspective, Olier répartit dans la journée du chrétien la dévotion aux divers Mystères, en leur associant les sacrements correspondants[76], cette formulation de synthèse :

Les Mystères nous méritent, les sacrements nous donnent, l'oraison nous renouvelle[77].

Un second texte, autographe cette fois, mérite de retenir ici l'attention. Il porte, en effet, de la main d'Olier lui-même ou de l'un de ses disciples, probablement ajoutée après-coup, cette suscription en tout petits caractères : *des sacrements en général et du baptême en particulier*[78]. Sans doute s'agit-il là de notes utilisées par le fondateur pour l'une de ses conférences à la communauté du séminaire Saint-Sulpice. Ces pages ont l'avantage de refléter quelques-uns des éléments de sa théologie sacramentaire. Ce qui se laisse entrevoir d'abord dans le propos d'Olier, c'est ce qu'aujourd'hui l'on appellerait l'enracinement anthropologique et même cosmique de l'économie chrétienne des sacrements. L'auteur commence, en effet, par rattacher celle-ci à Celui qui est, tout à la fois, *auteur de la nature et auteur de la grâce* :

Dieu donc, auteur de la nature, a fait tout ce beau monde pour se représenter au-dehors comme l'auteur de la nature. Et, comme il est encore principe de sainteté et auteur de la grâce, comme il est source de la vie divine qu'il porte encore avec soi partout où il habite, étant diffus et répandu par tout le monde par son Eglise catholique, il se sert d'elle comme d'un monde qui représente ce qu'il est comme auteur de la grâce[79].

Et de souligner, en en appelant au témoignage de l'Ecriture*, le besoin […] de plusieurs signes et caractères* sensibles pour exprimer et communiquer *en l'Eglise cette grâce dont Dieu est la source selon son être de sainteté, selon son être suréminent et divin* :

---

[74] Ms. 2191, 8 passim.
[75] Ms. 2191, 9-10 passim. Le *pour* est une erreur du copiste.
[76] Ms. 2191, 10 : *Nous y joignons à chaque Mystère le sacrement qui lui est approprié*.
[77] Ms. 2191, 16.
[78] Cf. Ms. 11, 1.
[79] Ms. 11, 1-2.

« C'est la parole de l'Ecriture : multiformis gratiae Dei ; alius sic, alius sic. Il y a des grâces très diverses et distinctes en l'Eglise, dont la nature, étant secrète et cachée aux sens et à la raison même, a besoin d'être expliquée par des signes extérieurs[80]*. »*

Ces signes sacramentels, poursuit Olier, sont *soit […] ceux dont Jésus-Christ Notre Seigneur lui-même a usé et qu'il a laissé à son Eglise lorsqu'il vivait encore parmi les hommes, soit […] ceux que l'Eglise a institués* grâce à l'inspiration secrète que le Christ *lui a faite après sa mort par la mission du Saint-Esprit*[81]. Occasion pour l'orateur de signaler, au passage, les deux raisons qui, selon lui, expliquent que tous les sacrements n'ont pas été directement instituées par Jésus de son vivant : d'une part, devant la *dureté de cœur* de beaucoup de ses contemporains *qui leur tenait l'esprit bouché aux choses pures de la grâce*, il n'a pas voulu *mettre* tout *le vin nouveau* du Royaume *dans des vieilles futailles* ; d'autre part, il a jugé *qu'il n'était pas encore temps de parler* de toute l'économie sacramentelle *avant sa sainte mort et passion*, seule véritable *cause qui devait mériter et produire ces effets*[82]. S'agissant des sacrements de l'Eglise qui remontent à Jésus-Christ lui-même, Olier prend l'exemple du baptême et du signe de *l'eau* : rappelant la *fécondité naturelle* dont celle-ci dotée dès l'origine par le Créateur, *Notre Seigneur*, explique-t-il, *s'en sert avec sa parole pour faire voir sa fécondité divine, et, remplissant de son Esprit par sa parole cet élément, il en fait un océan de grâce* pour les chrétiens. Et de rappeler à ce sujet le rapprochement volontiers fait par les Pères de l'Eglise entre l'action de l'Esprit lors de la création originelle et dans le sacrement actuel de *la régénération* baptismale :

Tous les Pères marquent que l'Esprit qui, autrefois, se portait sur les eaux dans cette nature du monde de la nature et qui les fécondait, […] signifiait le Saint-Esprit qui, un jour, se porterait dessus les saintes eaux du baptême et les rendrait fécondes pour la régénération divine, étant vrai, selon Notre Seigneur en saint Jean, que ce saint sacrement est la régénération et la renaissance des hommes qui sont faits enfants de Dieu par la communication de sa substance[83].

Quand il en vient ensuite à la pratique actuelle de l'Eglise, Olier souligne le soin qu'a celle-ci de présenter les *signes* sacramentels légués par le Christ avec tout un environnement liturgique *parole et figures* – de manière à mieux en faire comprendre aux fidèles, même les plus *simples*, la signification profonde :

L'Eglise, qui est soigneuse de s'expliquer à ses enfants de ses mystères, ne se contente pas d'exposer à leurs yeux les seuls signes et les éléments dont Jésus-Christ Notre Seigneur s'est servi dans la terre, mais elle y ajoute encore plusieurs choses extérieures qui [le] accompagnent pour servir d'expression plus grande et plus facile de ses mystères[84].

Il rappelle que, ce faisant, elle met en œuvre *l'inspiration de l'Esprit* promise et donnée par Jésus lui-même : si *Notre Seigneur a institué le sacrement* et confié à l'Eglise *son saint trésor pour distribuer la grâce qu'il y a attaché*, c'est en lui laissant la facilité *d'user des moyens qu'elle aurait et que son Saint-Esprit [lui] suggérerait pour exprimer la grâce et la nature des dons que le saint sacrement contient dedans lui-même*. Parce que c'est ainsi le Christ qui lui *donne lui-même secrètement par l'inspiration de l'Esprit, comme il a fait à ses apôtres, les inventions* nécessaires, Olier affirme :

---

[80] Ms. 11, 2 passim, Olier fait allusion à 1 Pi. 4. 10. (*sicut boni dispensatores multiformis gratiae Dei*) et 1 Cor. 7, 7 (*unusquisque proprium donum habet ex Deo, alius sic, alius vero sic*).

[81] Cf. Ms. 11, 2 suite passim.

[82] Cf. Ms. 11, 2-3 passim. Olier fait allusion à Mth. 9, 17 = Mc. 2, 22 (*le vin nouveau et les vieilles futailles*).

[83] Ms. 11, 4-5 passim. Olier évoque implicitement Gen. 1, 2 et 3, 3s.

[84] Ms. 11, 5 suite.

Si bien que ce qu'on voit qui environne nos sacrements, ce sont des choses qui expriment la beauté de la grâce cachée, la valeur du sacrement institué de [=par] *Jésus-Christ*[85].

Et pour justifier ce déploiement ecclésial de la liturgie sacramentelle, il explique que s'il a suffi au Christ de quelques *paroles précises et très brèves* pour instituer les sacrements, l'Eglise, en revanche, *a besoin […] de grands temps et d'un grand nombre de paroles et de figures* pour en *exposer* la signification *au peuple et pour lui en donner une intelligence satisfaisante pour l'édification et son instruction*[86]. Aussi pour traiter du baptême dans la seconde partie de son propos, Olier va-t-il le faire à partir de *l'ordre des cérémonies* […] *selon le rituel romain*[87]. Le même point de départ se retrouve dans plusieurs autres textes autographes, qui semblent être pareillement ceux de conférences au séminaire sur le sens, non seulement du baptême, mais aussi de la confirmation et de l'extrême-onction[88].

Cela signifie, il faut le noter en terminant ce point, que, si Olier s'intéresse de près au déroulement liturgique des sacrements, ce n'est pas seulement pour s'assurer, comme on l'avait constaté, que dans leur administration pastorale ses collaborateurs de la paroisse seront, si possible unanimement, fidèles à respecter le rituel, mais aussi, et sans doute même d'abord, pour que comme lui ils trouvent dans la liturgie la source vive de leur catéchèse. Autrement dit, la théologie sacramentaire du fondateur de la Compagnie consiste moins en une réflexion spéculative « sur » les sacrements qu'en une élucidation spirituelle « de » la réalité efficacement exprimée dans leur célébration liturgique. Deux passages, au moins, de ses écrits en appellent la confirmation. D'une part, dans l'une des catéchèses autographes signalées précédemment, intitulée *Des saintes cérémonies du baptême*, Olier éprouve le besoin de commencer ainsi son exposé.

Les cérémonies sont en l'Eglise de Dieu les prédications des simples pour l'explication des Mystères cachés, qui révèlent au-dehors ce qu'il y a de secret dans leur fond. En sorte que tout qu'il y a, ou de paroles ou d'action, soit devant [=avant] *ou après, tout cela ne sert qu'à exprimer ce qui se passe dans le moment secret de l'opération du Mystère. Par exemple au saint baptême* […][89].

D'autre part, lorsqu'il publie en 1657 son *Explication des cérémonies de la grand'messe de paroisse*, après avoir affirmé, dans la Préface, que *le prêtre a besoin de cérémonies pour lui et pour le peuple*, non seulement *pour s'exciter* personnellement *à la dévotion ou pour exprimer le respect qu'il a pour les mystères, mais encore pour procurer par elles cette même dévotion et ce même respect aux peuples*[90]. Olier commence pareillement le chapitre 1 par ces lignes :

Pour entendre les cérémonies de la très sainte messe, il faut concevoir le fond du mystère et comprendre ce que contient ce très auguste et ineffable sacrifice, parce que les cérémonies servent à expliquer au peuple ce qui se passe dans le secret du sacrement, et qui, étant caché dans la foi, doit être révélé sensiblement au peuple, afin qu'il le respecte par la vue des grandes choses qu'on lui montre et qui l'obligent à une extrême révérence de ce qui se passe devant lui[91].

---

[85] Ms. 11, 5-6 passim.
[86] Cf. Ms. 11, 6 et 7 passim.
[87] Cf. Ms. 11, 7 suite et ss.
[88] Cf. Ms. 11, 37-58. Suite probable du texte analysé ci-dessous et, Ms. 11, 59-75 (*Des saintes cérémonies du baptême*). Ms. 11, 83-90 (*De l'onction de la sainte confirmation*). Ms. 11, 91-106 (*Du saint sacrement d'extrême-onction*).
[89] Ms. 11, 59 init.
[90] Cf. Jean-Jacques Olier : *L'esprit des cérémonies…* édit. C. Barthe cit. supra, p. 37 et 39 passim.
[91] Ibid. p. 51.

2.2. Reste à évoquer la manière dont Olier met en œuvre cette théologie spirituelle, ainsi enracinée dans la célébration liturgique, lorsqu'il traite de tel ou tel sacrement *en particulier*. Pour ce faire, on ne retiendra pas, si important soit-il, le cas de l'eucharistie. D'une part pour ne pas revenir sur les analyses à ce sujet dans le Bulletin, auxquelles il a déjà été renvoyé[92]. D'autre part, parce que recourir à *l'Explication des cérémonies de la grand'messe* pour compléter le témoignage des *Mémoires* serait, en fait, s'engager dans un domaine qui ne relève pas de la seule doctrine sacramentaire : comme l'a noté son dernier et tout récent éditeur, l'ouvrage publié en 1657 s'apparente plutôt, fût-ce de manière très personnelle, aux *Expositiones missae*, ces commentaires allégorisants sur les rites de la messe, un *genre littéraire* florissant depuis le Moyen-Age, et, malgré les *libertés* qu'il prend en l'adoptant, *Jean-Jacques Olier reste pratiquement le dernier des allégoristes en liturgie*[93]. On s'en tiendra donc ici à un autre exemple : celui du baptême auquel le fondateur de la Compagnie, dans ses écrits autographes, consacre de véritables catéchèses sacramentelles, développées ou esquissées à partir de la célébration liturgique, où se reflète soit sa pratique pastorale auprès des fidèles de la paroisse, soi son enseignement de formateur aux membres de la communauté du séminaire Saint-Sulpice.

De ses catéchèses baptismales témoignent deux documents autographes : l'une figure en seconde partie de la conférence, précédemment évoquée, traitant *des sacrements en général et du baptême en particulier*, l'autre intitulée *des saintes cérémonies du baptême*. Dans la première, Olier commente la signification spirituelle des *cérémonies* initiales *du baptême selon le rituel romain*, depuis le dialogue d'ouverture du prêtre avec les parrain et marraine jusqu'à l'imposition du sel au futur baptisé, et dans la seconde, il développe le sens et la portée des *onctions* baptismales[94].

Il est intéressant de noter, d'abord, que pour éclairer la signification actuelle du baptême des enfants, Olier, dans la première catéchèse, ne manque pas de recourir à la *coutume observée dans l'ancienne Eglise* avec les *catéchumènes* adultes. Evoquant la *première parole de la cérémonie*, à savoir la question posée par le célébrant – *Que demandez-vous à l'Eglise de Dieu* ? et la réponse des *parrains* et *marraines* – *La foi* -, il poursuit :

Or, pour entendre cela, il faut savoir la coutume observée en l'ancienne Eglise, dans laquelle il y avait une assemblée de prétendants, ou plutôt d'aspirants, désirant la foi, qui est le trésor divin de l'Eglise chrétienne. Ces personnes s'appelaient les catéchumènes, qui étaient instruits et éclairés par l'Evêque[95].

Il y reviendra plus loin en rappelant que le *lieu des catéchumènes était l'entrée de l'Eglise* pour marquer que, *n'ayant pas la foi qu'ils demandent, ni le baptême qui leur doit donner cette foi*, n'étant pas encore inscrits *dans le livre de vie*, le catalogue des fidèles, ils demeuraient *par conséquent exclus de leur société et n'avaient point* encore fait leur *entrée dans l'Eglise*[96].

Et d'expliquer que pour cela, il en va de même aujourd'hui avec les *enfants* présentés au baptême que l'on *tient à la porte, au rang des catéchumènes et au nombre de ceux qui désirent la foi et aspirent après elle* : à défaut de *porche commode pour les recevoir … on les tient […] reculés*

---

[92] Cf. supra : p. 2 et note 2 (*L'expérience eucharistique de J. J. Olier du témoignage des « Mémoires »*).

[93] Cf. Jean-Jacques Olier. *L'esprit des cérémonies de la messe…*, édit. C. Barthe, cit. supra : Introduction, p. 18 et contexte.

[94] Cf. Ms. 11, 59-90 (Ms. 11, 61 *Pour les onctions*) pour la seconde.

[95] Ms. 11, 8 passim.

[96] Cf. Ms. 11, 37 passim.

dans le fond de l'Eglise et ils demeurent à l'entrée pour signifier qu'ils *seront bientôt reçus dedans l'Eglise*, dont *ils sont proches par le désir qu'ils ont de la foi et du baptême*[97].

Rappelant l'enseignement biblique autrefois donné par l'Evêque aux catéchumènes pour les y préparer, Olier précise d'abord en quel sens plénier doit être comprise la foi donnée par le baptême. *Il s'agit de la lumière solide et véritable des mystères divins qu'elle découvre et qu'elle tient toujours présents aux esprits des chrétiens, avec une inclination amoureuse à se tenir assujetti à toute leur vérité mystérieuse*[98]. Et Olier se livre à un petit développement sur le rôle préparatoire joué par *la Parole de Dieu* dispensée jadis aux candidats au baptême durant la période du catéchuménat : il la compare à une *semence de la vie de Dieu qui donne à l'âme un appétit extrême pour être vivifiée et nourrie de Dieu*, il y voit *comme le flambeau précurseur de Jésus-Christ*, il la rapproche de la *première lumière du monde* lors de la création originelle – *fiat lux* – il l'associe à Jean-Baptiste *qui était l'aurore de la foi* et cite le cantique de *Zacharie*[99].

Revenant au commentaire du rituel actuel, toujours comparé à celui de l'Eglise ancienne, - avec la question du prêtre *Fides quid tibi prestat* ? et la réponse des « *parrains au nom, de l'enfant* » […] *Vitam aeternam*, ainsi que *l'exhortation* que fait *ensuite* le célébrant *Si vis ad vitam aeternam ingredi serva mandata : Diliges Dominum Deum tuum ex toto corde tuo, etc*, Olier souligne l'importance de l'engagement auquel le futur baptisé auquel le futur baptisé est ainsi appelé et, pour cela, rappelle qu'*autrefois la sévérité des prélats était grande pour recevoir les catéchumènes*, auxquels ils ne *donnaient pas le baptême sans bien connaître leur volonté et résolution* de tenir leurs promesses[100]. Commentant la monition du prêtre, il écrit :

Cela représente la remontrance et l'exhortation que le prélat faisait aux catéchumènes, les avertissant de leur devoir et de l'obligation qu'ils avaient à vivre dans l'accomplissement des saints commandements de Dieu. Commençant par le plus important et celui qui contient tous les commandements de la première table, et après il ajoute celui de l'amour du prochain qui contient tous les commandements de la deuxième table ; et les deux contiennent en eux le décalogue, qui est ce qu'il faut observer pour entrer en la vie éternelle[101].

Après quoi Olier commente longuement le double geste fait par le prêtre célébrant, qui, après avoir soufflé *par trois fois sur le visage de l'enfant [en] disant : Exi ab eo immunde spiritus*, lui impose le *signe de la croix* sur le front et sur le *cœur* en demandant au Seigneur qu'il fasse de lui *le temple de sainteté du véritable Dieu*[102]. Il invite d'abord à reconnaître dans l'oraison *Preces nostras, quaesumus Domine, clementer exaudi*, que l'*on ajoute* à la signation, l'expression des *prières de Jésus-Christ Notre Seigneur pour tout le genre humain qu'il a jointes à la Croix pour racheter les hommes de leur perdition et […] les pouvoirs retirer de la masse commune […] par la vertu du Saint Esprit*[103]. Ayant rappelé comment le Père les a exaucés par le don de l'Esprit lors de la *Résurrection* et de l'*Ascension* mais surtout *au jour de la sainte Pentecôte*, Olier souligne la dimension trinitaire qui marque ces premiers rites baptismaux :

C'est à cause de cette application expresse des trois personnes de la Sainte Trinité à notre rédemption que tout se fait dans le baptême et autres sacrements au nom de la très Sainte Trinité

---

[97] Cf. Ms. 11, 37 et 38 passim.
[98] Cf. Ms. 11, 9 passim.
[99] Cf. Ms. 11, 8, 10 et 12 passim. Olier évoque Gen. 1, 3 et cite finalement Luc 1, 76-79 (*Tu puer propheta Altissimi vocaberis…*).
[100] Cf. Ms. 11, 38 et 39 passim.
[101] Ms. 11, 39.
[102] Cf. Ms. 11, 40 passim et 43.
[103] Cf. Ms. 11, 42-43 passim. Sans doute Olier songe-t-il à la *massa damnata* dont parlait saint Augustin ?

[…] Le souffle par lequel le prêtre commande au diable de sortir, […] ce souffle se réitère par trois fois pour témoigner que c'est par la vertu de la très Sainte Trinité […] que le malin esprit doit être banni de nous […] C'est pour cela même que l'on imprime après la croix dessus le front et dessus le cœur de l'enfant, pour montrer que notre religion et notre amour, qui sera imprimé en nous par le Saint-Esprit résidant dedans nous, doit être pour un Dieu résidant en trois personnes[104].

Et, dans la double signation *sur la tête* et sur le *cœur*, il invite à voir l'expression *par signes ce que l'Eglise auparavant avait exprimé par paroles :* *Diliges Dominum Deum tuum ex toto corde tuo, ex tota mente tua*, expliquant qu'à *mente tua* correspond *la croix sur la tête* tandis que *la croix du cœur* renvoie évidemment à *ex toto corde tuo*[105].

Omettant de signaler le geste que fait ensuite le prêtre en étendant la main sur l'enfant, Olier relève, dans l'oraison qui l'accompagne, la mention de la *sagesse de Dieu* dont *le signe* va être donné dans le rite de l'imposition du *sel* :

Le signe de la sagesse […] divine, selon l'institution et l'application du Saint-Esprit dedans l'Eglise, c'est le sel. C'est pour cela qu'on en met dans la bouche de l'enfant, pour témoigner que l'Eglise, par le ministère du prêtre en Jésus-Christ, donne le sel de la sagesse divine à celui qui se présente, ce qui sera opéré par l'Esprit divin qui lui doit être répandu au baptême et puis abondamment dans la très sainte confirmation, à quoi le saint baptême le prépare[106].

Après avoir remarqué qu'ici encore l'*Eglise* joint le geste à la parole puisqu'*après avoir prié et demandé la sagesse de Dieu pour l'enfant elle lui en donne quelque semence par ce sel dont le signe* préfigure *la sagesse essentielle* que conférera le *sacré baptême*, le conférencier s'attarde au sens christologique ainsi donné au sel dans l'*usage* qu'en fait l'*Eglise* dans le *sacrement*[107]. Ainsi note-t-il :

Ce sel, qui signifie le Verbe autrefois présent dans les eaux du Jourdain, qui les sanctifiait par lui-même, ce sel représente encore la Sagesse divine répandue dans les eaux du baptême […] pour purifier et sanctifier et pour tirer de l'état séculier et profane ce qui n'est point encore appliqué et consacré à Dieu[108].

Puis, s'inspirant de la prière faite par le prêtre qui *exorcise* préalablement *ce sel* avant d'en faire l'imposition, prière *où l'on voit* comment *Dieu par sa divine sagesse élève les choses de la nature suavement aux choses de la grâce*[109], Olier fait le rapprochement avec l'usage de l'eau baptismale :

Ainsi l'eau, qui au baptême lave et rafraîchit, (elle) sert de couverture au Saint-Esprit et à sa grâce, qui vient laver et rafraîchir notre âme comme l'eau fait [pour] *le corps*.

Et il conclut à la merveilleuse *convenance* de l'économie sacramentelle dont témoigne ainsi *Notre Seigneur* :

Le sel, à qui connaît bien sa nature, fait dans le corps humain ce que l'amour et la sagesse fait [= font] dedans notre esprit. Ainsi Notre Seigneur, comme sagesse éternelle qui a formé toute la créature – per quem omnia facta sunt -, *(il) use de son [pouvoir] avec douceur, avec suavité, avec convenance, assortissant toutes choses, soit de grâce ou de nature, selon sa sagesse infinie*[110].

---

[104] Ms. 11, 47-48-49 passim.
[105] Cf. Ms. 11, 50 passim.
[106] Ms. 11, 53 passim. Olier a cité cette expression de l'oraison qui précède *Signo sapientiae imbutus*.
[107] Cf. Ms. 11, 54 passim.
[108] Ms. 11, 55.
[109] Cf. Ms. 11, 57 passim.
[110] Ms. 11, 57 suite et 58 passim. Olier cite au passage la formule du Credo, inspirée de Jo. 1, 3.

Le second document autographe, toujours à propos *des saintes cérémonies du baptême*, consacré à dégager le sens des *onctions* qu'elles comportent, est-il une suite du précédent, - ou, avec l'emploi dominant du *nous*, ne serait-il pas plutôt le témoin d'une catéchèse adressée par Olier à ses paroissiens de Saint-Sulpice ? Il est, en tout cas, d'un particulier intérêt dans la mesure où il s'attache surtout à montrer l'enracinement baptismal du *sacerdoce* commun de tous les fidèles chrétiens.

Dans une brève introduction, s'inspirant, semble-t-il du langage augustinien, il rappelle que le *mystère divin* et la *secrète infusion d'Esprit* sont signifiés et réalisés au baptême *dans le moment du sacrement lorsque le prêtre* [en] *parlant verse de l'eau, joignant* ainsi *la Parole à l'élément*[111]. Abordant les deux onctions diverses pratiquées dans la liturgie baptismale, il passe rapidement, en fait, *sur la première qui se fait avec l'huile* des catéchumènes *sur la poitrine et dessus les épaules, sur l'épine du dos* : il note simplement qu'elle signifie le don de « *l'Esprit de Dieu » qui imprime dedans notre cœur l'amour de Dieu et du prochain* et nous apporte sa *force pour porter la croix*, rappelant la nécessité *que le Saint-Esprit opère l'un et l'autre et qu'il nous donne la force avec l'inclination,* [ce] *qui est cette victorieuse volonté dont parle saint Augustin, cette suavité puissante et cette inclination gracieuse*[112].

En revanche Olier s'arrête longuement – ce sera l'essentiel de son propos – sur la seconde *onction*, celle qui *se fait sur la tête, avec du chrème, après le baptême* proprement dit, et *qui exprime ce qui s'est fait en nous par ce saint sacrement*. Et d'entrée de jeu, il en souligne l'importance à ses yeux décisive. Si cette onction *est la dernière* c'est, affirme-t-il :

A cause de la dignité admirable qu'elle figure en nous, laquelle nous recevons comme la dernière gloire qui est donnée à l'homme en Jésus-Christ Notre Seigneur. Cette onction se fait dessus la tête et même dessus le sommet de la tête pour marquer le sommet de la dignité et le plus haut point d'honneur et de gloire où est portée la créature par ce saint sacrement[113].

Ce qu'il justifie en explicitant de manière progressive sa triple signification symbolique. Il en relève d'abord, brièvement, la double composante royale :

Premièrement, cette onction signifie que nous sommes faits rois en Jésus-Christ de toutes nos passions et de nous-mêmes, en vertu de l'Esprit qui [nous] *est mis dans le cœur* […] *La deuxième royauté qu'exprime encore cette onction est la royauté du Fils de Dieu, dedans laquelle on entre par le baptême* […] *par cet Esprit qui est mis dedans nous, nous entrons en participation de cette Royauté même*[114].

Sans doute y a-t-il déjà là pour *le chrétien une dignité sublime*, puisque, baptisés, *réellement et véritablement […] nous sommes faits enfants de Dieu par la communication réelle et véritable de sa substance :* Filii Dei nominamur et sumus[115]. Mais c'est sur la dimension sacerdotale, signifiée en troisième lieu par l'onction postbaptismale, qu'Olier insiste surtout en lui consacrant toute la suite de sa catéchèse. D'emblée, pourrait-on dire, il annonce la couleur des propos qu'il entend développer :

---

[111] Cf. Ms. 11, 59 passim. Olier se souvient sans doute de la définition de saint Augustin : *Accedit Verbum ad elementum et fit sacramentum* (*Tract in Johan* LXXX 3 PL 35, 1840).

[112] Cf. Ms. 11, 61 et 62 passim. Olier se réfère à la théologie augustinienne de la grâce comme *delectatio victrix* (cf. vg. *De peccatorum meritis et remissione et de baptismo parvulorum*, II 19, PL. 44, 170-171).

[113] Ms. 11, 63 passim.

[114] Ms. 11, 63 et 64 passim.

[115] Cf. Ms. 11, 65 passim. Olier se réfère librement à 1 Jo. 3, 1 (*ut filii Dei nominemur et simus*).

En troisième lieu, ce divin chrême fait voir que, par le saint baptême, le chrétien est fait véritablement prêtre en soi-même, [ce] qui est le sommet de toute dignité, comme le dit saint Ignace le martyr : *apex et summa dignitatum*[116].

Entrée en matière à la fois surprenante et révélatrice. Surprenante dans la mesure où la référence à l'évêque d'Antioche, dont Olier curieusement s'autorise, … demeure difficile à identifier[117]. Mais révélatrice de sa conviction, affirmée là sans ambages : la *dignité* sacerdotale de tout baptisé *véritablement prêtre en lui-même* est sans égal.

Dans la première partie de son développement, Olier s'emploie à fonder dans l'Ecriture son propos. Et on le voit, sans surprise cette fois, en appeler aux textes-clefs du Nouveau Testament que toute la Tradition a utilisés pour parler du « *sacerdoce commun* » des fidèles du Christ Souverain Prêtre :

Le chrétien, possédant l'Esprit de Jésus, lequel est Prêtre et ne peut être dépouillé de cette dignité, qu'il conserve dans soi pour toute éternité : sacerdos in aeternum, *(il) porte cette dignité avec soi partout où il habite. C'est pourquoi tout fidèle en Jésus-Christ est prêtre :* Gens sancta, regale sacerdotium, gens sancta, populus acquisitionis. *Fidèles en Jésus-Christ, vous êtes rois et prêtres, votre sacerdoce sera éternel comme celui de Jésus-Christ* : Fecit nos Deo regnum et sacerdotes, *dit saint Jean en son Apocalypse, Jésus-Christ nous a faits en lui des prêtres et des rois pour une éternité*[118].

Suivant la perspective eschatologique de l'Apocalypse, Olier commence par souligner que, si le *sacerdoce* de tous les baptisés, comme celui du Christ-Prêtre auquel il participe, *sera éternel*, ce n'est pas seulement parce qu'il sera sans fin : c'est, mieux encore, parce qu'il trouvera son parfait accomplissement dans le *Royaume du ciel*. Aussi évoque-t-il le *sommet* de la *félicité* des *âmes bienheureuses*, qui est pour les élus *de se voir* devenus pleinement *rois en Jésus-Christ et par Jésus-Christ* à la mesure même où ils sont désormais *obéissants parfaitement à Dieu* comme le Fils l'est *au Père*. Et d'ajouter, de manière très concrète et inspirée toujours de la pensée johannique :

Ils se vantent encore d'être prêtres de Dieu à cause qu'ils lui offrent incessamment l'Agneau comme l'hostie universelle de l'Eglise du ciel. Et ainsi ils sont prêtres à jamais, étant revêtus de Jésus-Christ souverain Prêtre, qui se présente en eux et les présente en lui, ne faisant d'eux et de lui qu'une très pure et simple hostie consommée à la gloire de Dieu[119].

Cependant cette participation au sacerdoce éternel du Christ est une réalité déjà présente ici-bas dans tout baptisé. Et le propos essentiel d'Olier est d'inviter les auditeurs de sa catéchèse à mieux comprendre l'enjeu spirituel de l'éminente *dignité* dont ils bénéficient dès maintenant dans l'Eglise. Aussi revient-il, pour l'expliciter, à son affirmation initiale :

Les fidèles en la terre, qui sont en Jésus-Christ, participants de tous ses titres et toutes ses dignités, (ils) sont faits prêtres comme lui dedans l'intime de leur âme[120].

Mais il est conscient de la difficulté : oser dire, comme il l'a d'abord fait, que *tout fidèle* chrétien *est prêtre*, n'est-ce pas parler le langage même tenu naguère… par Luther ? et Olier

---

[116] Ms. 11, 66.

[117] Olier cite-t-il une version latine à sa disposition (Robert Grosseteste ou Lefèvre d'Etaples ?)… ou interprète-t-il librement ? Sans doute est-ce une allusion à Magnésiens 1, 2 où le chrétien Ignace se dit *honoré d'un nom d'une divine splendeur* (selon le grec) ?

[118] Ms. 11, 66 suite. Olier évoque Hebr. 5, 6 ou 7, 17 (citant Ps 109, 4) et cite en les adaptant 1 Pi. 2, 9 et Apoc. 5, 10.

[119] Ms. 11, 67 passim.

[120] Ms. 11, 67 suite.

n'ignore évidemment pas les condamnations portées contre lui par le récent concile de Trente. Aussi lui faut-il préciser sa propre pensée en montrant que, loin de céder à l'interprétation, exclusive du sacerdoce ministériel conféré par le sacrement de l'ordre, qu'en donnent les Réformés, son affirmation du sacerdoce spirituel de tous les baptisés, en fidélité à la doctrine biblique et traditionnelle, ne l'empêche pas de faire pleinement droit à l'enseignement tridentin. Dans le contexte théologique ambiant, la mise au point est aussi délicate qu'importante : si la manière dont Olier s'y livre ne va pas sans quelques embarras, elle témoigne cependant, semble-t-il, d'un réel équilibre et d'une ouverture méritoire.

Ayant précisé, on l'aura remarqué, que c'est dans *l'intime de leur âme* que tous les baptisés sont *faits prêtres*, le catéchète va distinguer parmi eux ceux qu'il appelle *les prêtres publics, les prêtres délégués et députés, les prêtres déclarés par l'Eglise*, autrement dit les ministres ordonnés, en expliquant qu'il y a dans l'Eglise deux sortes de *prêtrises* à ne pas confondre :

Mais, outre cette disposition de prêtrise consommée dans le ciel il y a une autre disposition de prêtrise, qui est d'immoler et sacrifier à Dieu les victimes qu'il désire. Or, pour entendre cela, il faut savoir qu'il y a une victime de religion, une victime universelle de l'Eglise, qui est Notre-Seigneur Jésus-Christ. Or, cette hostie de religion publique ne saurait être offerte que par les prêtres de religion, que par les prêtres publics, les prêtres délégués et députés, les prêtres déclarés par l'Eglise[121].

Cette manière de parler est visiblement tributaire, fût-ce de manière maladroite, de la problématique adoptée par le concile de Trente dans le décret dogmatique sur le sacrement de l'ordre, dont l'argumentation consiste à dire que, le Christ ayant doté son Eglise *du saint-sacrifice visible de l'eucharistie*, il est nécessaire *aussi* de *reconnaître* en elle l'existence d'un *sacerdoce nouveau, visible et extérieur*[122]. Cependant, tout en reflétant ainsi la perspective conciliaire sur l'originalité du sacerdoce des seuls prêtres ordonnés, Olier s'emploie ensuite, laborieusement mais non sans pertinence, à en relever la double relativité, au sens positif de ce terme.

Relativité, d'abord, au regard de la plénitude du mystère du Christ, l'unique *Souverain Prêtre*. De ce qu'il appelle *une prêtrise essentielle*, à savoir *celle qui est en Jésus-Christ Souverain Prêtre partout où il se trouve*, il faut, explique Olier, distinguer la simple *prêtrise de délégation, de députation, de manifestation [et] de déclaration*, à savoir celle qui est conférée par l'ordination sacramentelle à *ceux que le Saint-Esprit a choisis* dans le Peuple de Dieu *pour être les sacrificateurs*, c'est-à-dire *les prêtres qui offrent publiquement et par cérémonie solennelle l'hostie de toute l'Eglise* en présidant la messe[123]. Mais relativité également par rapport au rôle même auquel tous les baptisés sont appelés, en participant activement à l'eucharistie consacrée par les prêtres : ils en ont le droit en même temps que le devoir. Olier affirme que, si *en* [son] *particulier chaque âme* chrétienne à la *messe est obligée de présenter à Dieu et lui offrir dedans son cœur, par une piété et religion intérieure et cachée*, Celui qui est en personne *l'hostie de toute l'Eglise*, parce que tous les fidèles *possèdent en leur cœur cette hostie* et qu'ils ont *droit sur elle* : en effet, explique-t-il, le Christ lui-même *se met à leur disposition* et leur *donne* à tous *la puissance de l'offrir […] à Dieu en toutes leurs intentions, faisant ainsi un sacrifice secret et caché dans le temple de leur cœur*[124]. Et, tout en rappelant que *Jésus-Christ ne se sert pas* de la voix et de la

---

[121] Ms. 11, 68 : *la prêtrise consommée dans le ciel* est celle du sacerdoce baptismal commun, précédemment évoqué.

[122] Cf. Concile de Trente, Décret dogmatique sur le sacrement de l'ordre, ch. 1 : Denzinger, Cerf 1997, n°1764 passim.

[123] Cf. Ms. 11, 68-69 passim.

[124] Cf. Ms. 11, 69-70 passim.

parole des simples baptisés *pour la consécration*, réservée au prêtre, qu'il a *choisi* à cette fin en *le consacrant pour ce ministère si saint et si sacré*, il ne manque pas de remarquer que, *s'il le voulait*, il pourrait aussi bien en confier la charge à d'autres, puisqu'il n'y a *rien en une créature plutôt qu'en l'autre qui la rend propre et utile à ce saint, à cet adorable et à ce suréminent ministère du sacerdoce* ordonné[125]. Tout en rendant ainsi à celui-ci un hommage appuyé, Olier entend le situer à sa juste place : ceux qui l'exercent dans l'Eglise le font en vertu d'un choix divin absolument gratuit dont ils ne sauraient pas plus se prévaloir que n'importe quel baptisé de sa vocation chrétienne au sacerdoce spirituel.

Revenant alors à l'essentiel de son propos, le catéchète s'emploie finalement à expliciter la manière dont tout chrétien est appelé à exercer ce sacerdoce baptismal dans le concret de son existence quotidienne. Après avoir parlé précédemment du *sacrifice public et solennel* de l'eucharistie consacrée par les seuls ministres ordonnés selon l'enseignement du concile de Trente, Olier en vient là à *une autre sorte d'hostie et de sacrifice en l'Eglise* que ne mentionnait pas le texte tridentin. Et il s'autorise à nouveau pour en parler du témoignage de l'Ecriture. Evoquant simplement l'expression du psaume 50, il se réfère surtout aux exhortations de *saint Paul* aux chrétiens de Rome, qu'il paraphrase librement :

Il y a une autre sorte d'hostie et de sacrifice en l'Eglise, qui n'est pas cette hostie et [ce] sacrifice public et solennel sacrifice de religion pour l'Eglise. Sacrificium Deo spiritus contribulatus *: tel est le sacrifice du cœur contrit et humilié. Il est le sacrifice dont parle l'apôtre saint Paul :* Obsecro vos per misericordiam Dei ut offeratis Deo corpora vestra, hostiam viventem, sanctam, Deo placentem, rationabile obsequium vestrum *: Je vous conjure par la miséricorde de Dieu, qui est la qualité la plus obligeante de Dieu vers nous, […] je vous conjure donc d'offrir à Dieu vos corps et d'immoler leurs désirs et leurs injustes appétits à la gloire de Dieu, pour être après des hosties vivantes, saintes et agréables à Dieu*[126].

Dans un premier temps, il est vrai, Olier semble avoir scrupule à déroger ainsi à l'usage tridentin réservant à l'eucharistie le langage sacrificiel et, sans doute pour ne pas sembler porter atteinte à la doctrine conciliaire sur ce point sensible, il va jusqu'à concéder :

Quoique ces sacrifices journaliers soient saints et [que] *ces immolations soient agréables [à Dieu], quoique ces mortifications de nos désirs impurs soient des hosties plaisantes aux yeux de Dieu, et même commandées par les lois du christianisme, néanmoins elles ne sont pas nommées proprement sacrifices à cause qu'il n'y a qu'un seul sacrifice de religion, il n'y a qu'une hostie solennelle :* Sacrificatur in omni loco hostia munda[127].

Mais c'est pour ajouter aussitôt, en parlant des *mortifications* quotidiennes des chrétiens :

Et pour cela il ne faut pas une prêtrise solennelle, il ne faut pas une prêtrise déléguée. Il ne faut avoir que la véritable et réelle présence de l'Esprit de Jésus anéantissant et consommant tout ce qui s'oppose à Dieu, détruisant en ses membres tout ce qu'il voit [de] contraire à la sainteté de Dieu même[128].

Autrement dit, le sacerdoce commun à tous les baptisés et les *sacrifices* qu'il entraîne et permet sont d'ordre spirituel, au sens fort du terme. Et Olier invite finalement ses auditeurs à y reconnaître l'accomplissement en eux, grâce à l'action intérieure de l'Esprit, du sacerdoce et du

---

[125] Ms. 11, 70 suite passim.

[126] Ms. 11, 71 passim. Olier cite Ps. 50, 19 et Rom. 12, 1.

[127] Ms. 11, 72. Olier cite Mal. 1, 11 (couramment interprète par la Tradition comme une allusion prophétique à l'eucharistie, ce texte figurait dans le Décret tridentin sur le très saint sacrifice de la messe : cf. Denzinger, cit. supra, n°1742).

[128] Ms. 11, 72-73.

sacrifice du Christ Souverain-Prêtre, tout à la fois prolongement de la Pâque et anticipation du Royaume :

Et ainsi, notre immolation et sacrifice journalier n'est qu'une appartenance, une dilatation, une extension et continuation du sien même, qu'il accomplira au jour du Jugement et qu'en attendant il avance petit-à-petit en son Esprit, qui seul peut faire le sacrifice[129].

Retrouvant là la perspective de l'accomplissement eschatologique déjà judicieusement évoquée, le catéchète n'hésite plus, dans son exhortation finale aux chrétiens, à leur parler de leur sacerdoce baptismal en termes de *sacrificature* spirituelle à vivre dès à présent dans le quotidien. Ayant rappelé que *Jésus-Christ Notre Seigneur est seul et unique véritable sacrificateur en l'Eglise* et que c'est à *son Esprit* que *participent tous ceux qui sacrifient en vérité*, il conclut :

C'est de cette sacrificature dont nous sommes oints par le baptême, qui nous donne obligation à l'accomplir et l'exécuter sur nous, comme Jésus-Christ qui a accompli dessus lui le sacerdoce de Dieu son Père, s'immolant lui-même à sa gloire sur la Croix […] *Commençons à bonne heure notre sacrifice en Jésus-Christ,* [à] *savoir dedans son zèle, son amour, sa justice et sa puissance et toutes les dispositions de sa religion*[130] *!*

Relire ainsi, comme on vient de s'y essayer, un certain nombre, entre autres, des écrits où Olier lui-même nous en a laissé le témoignage, aura permis une approche, partielle mais, on l'espère, sans partialité, et de sa pratique pastorale et de son intelligence spirituelle des sacrements. Une pratique qui reflète évidemment un contexte ecclésial bien différent de celui d'aujourd'hui : par exemple, la confirmation désormais n'intervient qu'après l'eucharistie dans l'initiation chrétienne, ou encore *l'extrême-onction* d'autrefois est devenue le sacrement des malades plutôt que des mourants. Une intelligence qui porte elle aussi la marque d'un climat liturgique et théologique autre que celui que nous connaissons actuellement ; nous sommes heureusement libérés, depuis Vatican II, des étroitesses de la problématique tridentine dont le XVIIe siècle restait tributaire et nous bénéficions de recherches sur l'anthropologie et le symbolisme alors inexistantes. Est-ce à dire, pour autant, que nous n'ayons plus aujourd'hui, dans la Compagnie, de leçons à retenir de la théologie spirituelle des sacrements dont Olier s'est fait l'apôtre ? Aux lecteurs d'en juger !

[*BSS* 31 (2005), 339-368]

[129] Ms. 11, 73 suite.
[130] Ms. 11, 74-75 passim.

THE SACRAMENTS IN THE WRITINGS OF JEAN-JACQUES OLIER

SUMMARY

Fr Olier sees the roots of his personal spiritual journey in his Baptism, "Sacrament of rebirth". From this foundation, he becomes conscious of greater progress in adulthood due to the action of the Spirit received at Confirmation; this grows into full communion with the dying and resurrected Christ, acting fully in the Eucharist. From there he builds his pastoral activity, wholly centered on catechumenal initiation. From birth (Baptism) to death (Extreme Unction), he educates the Christian toward "communion" in his entire human life with Jesus, God made Man, Son of the Father.

The very center of his theological and spiritual thought is the attention given to Christ's Mysteries. "The Mysteries earn us merit, the Sacraments make us gifts, mental prayer renews us". The Liturgy is the ecclesial unfurling of Christ's Mysteries "in the depths" of each soul. Christians are made "priests, public delegates, deputized by the Church" (a clear affirmation of the common priesthood). "In Baptism their life is a sacrifice to be accomplished." "The explanation of the holy rituals of Baptism" allows an abundant development of these theological and spiritual perspectives.

LOS SACRAMENTOS EN EL PENSAMIENTO DE JEAN-JACQUES OLIER

RESUMEN

Olier considera que la raíz de su itinerario espiritual personal se encuentra en su Bautismo, "sacramento generativo". A partir de este "fondo", toma conciencia de un progreso cada vez más adulto, gracias a la acción del Espíritu recibido en la Confirmación proceso que avanza hasta la íntima comunión con Jesús muerto y resucitado, quien actúa en la Eucaristía. De ahí se desprende su pastoral, toda ella centrada en la iniciación catecumenal. Del nacimiento (Bautismo) a la muerte (Extremaunción) educa al cristiano para "comulgar", durante toda su vida humana, con Jesús, Dios hecho hombre, Hijo del Padre.

El centro de su pensamiento teológico y espiritual se halla en la atención a los Misterios de Cristo. "Los Misterios nos merecen, los sacramentos nos dan, la oración nos renueva." La Liturgia es la prolongación eclesial de los Misterios de Cristo "en lo íntimo del alma" de cada uno. Los cristianos son constituidos "sacerdotes" distintos de los "sacerdotes públicos delegados, encargados por la Iglesia" (afirmación clara del sacerdocio común). "Por el Bautismo su vida es sacrificio u oblación… por realizar." "La explicación de las santas ceremonias del Bautismo" permite un abundante desarrollo de estas perspectivas teológicas y espirituales.

⮜ FIN ⮞

4

L'ESPRIT APOSTOLIQUE ET MISSIONNAIRE CHEZ M. OLIER

Dans la mesure où nous avons été formés au ministère presbytéral dans le cadre d'une tradition spirituelle qui, depuis plus de trois siècles, reste marquée par le charisme du fondateur du Séminaire et de la Compagnie de Saint-Sulpice[131], ne va-t-il pas de soi de faire référence, comme à une source d'inspiration pour nous toujours actuelle, à « l'esprit apostolique et missionnaire chez M. Olier » ? Nous ne devons pourtant pas nous cacher, je pense, le véritable paradoxe que représente semblable « retour aux sources ». Car enfin – comment ne pas le reconnaître d'entrée de jeu ? – l'environnement social et ecclésial qu'a connu Jean-Jacques Olier au XVIIe siècle était quasiment aux antipodes de celui où nous vivons présentement : dans la société encore très « religieuse » du « grand siècle » l'Eglise gallicane était massivement « cléricale ».

Mais la distance même qui « culturellement » nous sépare ainsi d'Olier ne fait, en un sens, que mieux ressortir encore la profonde parenté qui nous permet d'en appeler « spirituellement » aujourd'hui encore à l'inspiration qu'il nous a laissée, même si c'est dans une problématique toute différente de la sienne. Lorsque nous cherchons, par exemple, dans notre Eglise actuelle les voies d'une nouvelle « co-responsabilité » entre laïcs et prêtres, nous voulons répondre à un problème qui, tel quel, ne se posait pas au XVIIe siècle. Et pourtant la réponse que nous avons à lui apporter paraît avoir bel et bien à s'inspirer de la visée spirituelle d'Olier dans la mesure où il s'est attaché à « la sanctification du clergé » en vue de « la réforme des peuples » comme il le disait lui-même (Ms 14, 69), c'est-à-dire afin de restituer à la vocation de tous les baptisés la plénitude de sa dimension proprement chrétienne. De même en va-t-il, à plus forte raison encore, lorsque nous nous interrogeons aujourd'hui sur notre manière, dans la situation présente, de vivre « la dimension apostolique et missionnaire de tout ministère presbytéral » : l'expérience qu'en a faite Olier demeure pour nous une véritable expérience fondatrice. C'est ce que j'espère pouvoir montrer.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, une dernière précision me semble importante à donner pour bien situer l'objet du « retour aux sources » que je vais ainsi proposer. Ce qui nous intéresse chez Jean-Jacques Olier – parce que tel est bien le véritable héritage spirituel qu'il nous a laissé, où nous devons pouvoir puiser aujourd'hui une inspiration décisive – c'est sa pratique personnelle du ministère presbytéral et de la formation à ce ministère : je veux dire la manière dont il a lui-même vécu en prêtre en y engageant avec lui ses disciples, au Séminaire et dans la Compagnie de Saint-Sulpice. Voilà l'expérience fondatrice que je vais m'efforcer de restituer en faisant donc appel, de préférence, à ce que nous en révèlent ses biographes et, dans toute la mesure du possible, au témoignage personnel qu'Olier lui-même en a donné, à l'occasion, soit dans ses *Mémoires* – ou Journal spirituel, tenu par lui de 1642 à 1652 – soit dans ses Lettres, soit enfin dans les « Divers écrits » autographes parvenus jusqu'à nous.

La présentation proposée sera, bien évidemment, une « relecture » : il me reste à espérer que les inévitables « pré-perceptions » dont elle est tributaire ne se transformeront pas en « préjugés » qui fausseraient la perspective !

Mon propos comprendra deux parties. Dans une première étape il me sera facile de montrer comment « la dimension apostolique du ministère presbytéral » a été au cœur de la « mystique »

---

[131] Ce texte est celui d'une conférence qui devait prendre place dans une session sacerdotale de 1986… et qui en fait ne put pas être prononcée. Nous lui avons cependant conservé ici son style oral, et quelques allusions à l'auditoire prévu (N.D.I.R.).

sacerdotale olérienne : les témoignages, sur ce point, sont abondants et leur signification très claire. Dans une seconde étape – même si l'interprétation des témoignages s'avère là moins obvie – je m'efforcerai de montrer comment Olier a vécu et engagé à vivre « le ministère pastoral lui-même comme lieu de sanctification » pour les prêtres.

1. LA « MYSTIQUE SACERDOTALE » D'OLIER EST FONCIÈREMENT « APOSTOLIQUE »

Travailler à la « réforme des peuples par la sanctification du clergé » (Ms 14, 69) : dans cette formule remarquable, Olier nous a lui-même laissé comme la définition de sa vocation et de sa mission de prêtre dans l'Eglise telles qu'il les comprenait et s'efforçait de les vivre, au milieu du XVIIe siècle, avec ses disciples, à la paroisse, au séminaire et dans la Compagnie de Saint-Sulpice. On ne saurait mieux exprimer déjà la portée indissociablement « mystique » et « apostolique » de l'expérience olérienne. Une expérience délibérément placée sous le signe de la réforme de l'Eglise, ou, comme il le disait, du « renouvellement du christianisme » (Ms 2, 427). Une expérience qui est l'aboutissement de tout un cheminement spirituel personnel significatif. Une expérience qui commandera donc en conséquence toute l'œuvre olérienne pour la formation des prêtres. Tels sont les trois points que je vais développer dans cette première partie.

A. « EN CE TEMPS DIEU VEUT RENOUVELER SON ÉGLISE… »

Telle qu'elle s'exprime, non seulement dans la formule que je viens de rappeler, mais dans nombre d'autres confidences faites par lui à partir de 1642, l'expérience sacerdotale d'Olier parvenu à sa maturité me paraît s'inscrire, de façon remarquable, dans une perspective délibérément réformatrice. Le « renouvellement du christianisme afin de le montrer conforme à son institution », selon ses propres termes (Ms 2, 247) : telle est la dominante de sa pensée et de son action, le signe décisif sous lequel il ne cesse de mettre et de remettre l'exercice de son ministère de prêtre, à la paroisse et au séminaire Saint-Sulpice. Voilà qui est déjà révélateur du dynamisme « apostolique » qui est ainsi au cœur de ce ministère.

Mais plus riches encore pour nous, aujourd'hui, d'enseignement me paraissent être les motifs qui poussent ainsi Olier à mettre son engagement de prêtre au service du renouveau de l'Eglise : il les trouve dans le regard pastoral qu'il porte sur la situation de cette Eglise de son temps. Elle a beau présenter encore toutes les apparences de la « chrétienté » d'antan, le fondateur de Saint-Sulpice est en effet sans illusion sur la profonde décadence spirituelle qui, derrière cette façade trompeuse, atteint en fait pratiquement « tous les états de l'Eglise », comme il dit, c'est-à-dire aussi bien les religieux et les prêtres que la masse des fidèles. Une décadence héritée de la fin du XVIe siècle le plus malheureux de l'Eglise », selon ses propres termes,

> « … un temps où tous les peuples étaient dans l'hérésie ou l'ignorance, les cloîtres (étaient de) dans l'apostasie et dans l'impiété, et beaucoup de prêtres, d'évêques et de prélats dans un très grand scandale, à la confusion de l'Eglise » (Ms 12, 157).

Même s'il faut faire, dans ce passage d'un panégyrique de François de Sales prononcé par Olier dans les années 1650, la part de l'amplification oratoire, il reste le témoignage de son regard pastoral sans complaisance mais capable de lire aussi ce que nous appellerions aujourd'hui les « signes des temps » dans les premiers efforts de réforme catholique entrepris à la suite du Concile de Trente et qui commencent à porter leurs fruits au milieu du XVIIe siècle français. Il en témoigne dans ses Mémoires de 1642, juste après la fondation du séminaire, alors qu'il vient d'accepter la cure de Saint-Sulpice :

> « Il faut remarquer – note-t-il – qu'en ce temps Dieu veut renouveler son Eglise et lui faire grande miséricorde. Ce qui paraît par des effets visibles à tout le monde, comme en ce temps on voit les pauvres catéchisés, on voit les ordres reretournés et le clergé qui reprend sa nouvelle splendeur, et même plusieurs personnes de condition qui s'éloignent par esprit du siècle et vivent dans le monde comme s'ils étaient dans les religions. Ce qui marque un dessein particulier de Dieu sur son Eglise en ce temps » (Ms 2, 198).

Ce disant, Olier parle d'expérience : de ce « dessein » providentiel, il n'est pas seulement le témoin, il entend bien en être l'acteur. Et en 1642 il a vivement conscience que sa vocation personnelle le destine à tenir, avec ses disciples et collaborateurs à la paroisse et au séminaire Saint-Sulpice, une place de choix dans ce « renouvellement » spirituel de l'Eglise contemporaine. Une vocation réformatrice qui lui a été révélée par son maître Condren dont il se considère comme le véritable héritier. Une vocation qu'il doit l'audace de réaliser aux encouragements de son entourage, et notamment de Marie Rousseau – une cabaretière mystique du faubourg Saint-Germain qui a joué un grand rôle dans sa conversion – comme il le note encore dans son Journal :

> « Le bienheureux Père de Condren… a préparé le renouvellement qui va naître en l'Eglise en formant des disciples à sa doctrine. Lequel, après son ascension dans les cieux – qui fut vue par cette bienheureuse Marie Rousseau – (il) a répandu l'esprit dont il était rempli dessus la terre, qui est celui de Jésus-Christ, qui a servi à cette bienheureuse personne et lui sert encore tous les jours à conduire ses disciples, les assembler et les faire entreprendre un dessein très nécessaire au renouvellement de l'Eglise : c'est ce séminaire où nous sommes. Ça a été cette bonne âme Marie Rousseau qui est la cause dont Dieu s'est servi pour nous faire entreprendre ce que nous n'osions faire… » (Ms 2, 223).

Une vocation réformatrice, il vaut la peine de le noter au passage, qui, pour être centrée sur le service de l'Eucharistie, envisage celle-ci comme « centre et sommet de la mission de l'Eglise », ainsi que devait le dire le Concile Vatican II récemment. Le réformateur annoncé par Condren « serait un homme qui donnerait à l'Eglise l'amour du Très Saint Sacrement », Olier ne l'a pas oublié (cf. Ms 2186, 76), lui dont tel « a toujours été » l' « unique souhait ». Et au moment de la Fête-Dieu 1642, le curé de Saint-Sulpice confie à son Journal l'inspiration missionnaire qui habite son ministère eucharistique :

> « Ce qui fait aussi parfois que je sens de si grands désirs de sauver tout le monde, désir de répandre le zèle de l'amour et la gloire de Dieu dans le cœur de tout le monde. Je pense tant à pouvoir avoir mille sujets pour envoyer partout porter l'amour de Jésus-Christ et l'honneur du Très Saint-Sacrement. Et quand je pense que la cure qu'on me présente pourra servir à cela pour en donner le zèle à Paris et à toute la France, je suis ravi de joie… » (Ms 2, 279).

Quelques temps après, toujours en juin 1642, la conviction d'Olier est claire et, dans une sorte d'élévation au Christ, il le remercie pour sa vocation apostolique de réformateur :

> « Il me semble, depuis 8 ou 10 jours, - écrit-il dans ses « Mémoires » - que vous me manifestez ma vocation, ô Amour, qui est infiniment au-dessus de moi-même, mais toutefois que je ne compare pas avec moi, mais avec vous seul. Et je la compare, ô mon Jésus, avec mon cœur, avec mon zèle, qui n'est pas le mien : avec le zèle de votre cœur que vous répandez dans le mien, à savoir de renouveler le christianisme… » (Ms 2, 424).

Mais comment donc Jean-Jacques Olier a-t-il été conduit à une telle conviction ? Parvenue à maturité en 1642, celle-ci est, en effet l'aboutissement de tout un long cheminement spirituel, très révélateur, que je vais tenter maintenant d'évoquer.

B. « DES SACREMENTS VIVANTS DE JÉSUS-CHRIST… »

Le véritable « christianisme » qu'il estime ainsi être appelé par Dieu à « renouveler » dans l'Eglise de son temps, Jean-Jacques Olier en a d'abord fait progressivement la découverte personnelle dans sa propre expérience de converti. Et ce dépassement d'une religion toute mondaine pour accéder à la plénitude proprement mystique de la foi évangélique est étroitement lié à son ouverture décisive à l'engagement apostolique, constitutif de toute vie chrétienne et, à plus forte raison, de tout ministère presbytéral dans l'Eglise.

Sans doute Jean-Jacques Olier était-il né (en 1608) et avait-il grandi, à Lyon puis à Paris, dans une famille chrétienne. Mais comme beaucoup de « personnes de condition » à l'époque, ses parents, alliés à la noblesse de robe, lui avaient inculqué une religion très mondaine où les intérêts matériels avaient alors fâcheusement tendance à se mêler étroitement aux convictions de foi, voire à prendre le pas sur elles. Soucieux d'assurer sa carrière, ils décidèrent que leurs fils serait « d'Eglise » et, mettant à profit les générosités royales, ils s'emploient à le doter de quelques bons « bénéfices » ecclésiastiques : le jeune Jean-Jacques n'a que douze ans lorsqu'il reçoit le premier. Parlant de « feu son père », lui-même confiera plus tard dans ses Mémoires : « Il me voulait pousser (de) dans le monde et me mettre à la cour » (Ms 3, 1) et il se plaindra de sa mère qui n'a, écrit-il,

> « jamais éprouvé ma façon de vivre et ne m'a jamais su aimer que dans le temps qu'elle a vu que je marchais dans les grandeurs et l'applaudissement du monde » (Ms 3, 194 ss.).

Et c'est bien ainsi que, comme tant des « abbés mondains » de son époque, le jeune Olier, pendant ses études cléricales en Sorbonne, commence par mener joyeuse vie dans les tavernes du faubourg Saint-Germain. C'est seulement en 1630 – il a alors 22 ans – que se produit, au cours d'un pèlerinage à Notre-Dame de Lorette, en Italie, ce que lui-même appellera « le coup le plus puissant de ma conversion » (Ms 1, 44). Ayant reçu là brusquement, « dans l'esprit un grand désir de la prière » (Ms 1, 45), comme il le dit dans ses Mémoires en rapportant le fait, Olier découvre le sérieux de la véritable vie chrétienne qui, dans un premier temps, le tourne vers ce qu'il aimera appeler la « vie intérieure ». Le résultat concret de cette découverte est significatif : abandonnant dès lors toute idée de carrière ecclésiastique, le converti se pose, pour la première fois, la question de sa vocation, autrement dit se met à la recherche personnelle des desseins de Dieu sur sa vie.

Soucieux de perfection, Olier est d'abord très attiré par la vie religieuse au sens canonique du mot et songe un moment à entrer chez les Chartreux, dont il fréquente alors volontiers le monastère parisien et qui sont l'un des rares ordres monastiques demeurés fidèles à leur ferveur originelle. Après quelques années d'hésitation, cependant, divers signes providentiels lui font discerner sa véritable vocation divine : Dieu l'appelle à le servir « au clergé de son Eglise », comme il le notera dans ses Mémoires (Ms 1, 11). Discernement remarquable et plein d'enseignement pour nous aujourd'hui. En optant ainsi pour devenir prêtre dans le clergé séculier, Olier découvre, en effet, que celui-ci – « l'Ordre de Jésus-Christ », comme il n'hésite pas à l'appeler – n'a rien à envier aux ordres religieux en fait d'engagement à la perfection évangélique de ses membres, dont le renouveau spirituel lui apparaît décisif pour toute l'Eglise. Et c'est bien dans cette perspective apostolique qu'Olier va s'y engager, comme il le notera, quelques années après, en 1643, une fois devenu curé de Saint-Sulpice :

> « Je vois que maintenant il doit y avoir quantité de curés et quasi par toute l'Eglise qui vont se réformer et auront dévotion particulière au Très Saint-Sacrement. C'est l'Ordre de Jésus-Christ, le premier Pasteur… lequel se doit maintenant réformer pour la réformation de l'Eglise universelle… » (Ms 3, 332).

Ordonné prêtre en 1633, c'est bien à cette « réformation de l'Eglise universelle », à ce rayonnement apostolique de la perfection chrétienne, qu'Olier va consacrer immédiatement ses premières années de ministère en quittant la capitale pour aller « missionner » dans les campagnes du Centre de la France avec une petite équipe de compagnons de Monsieur Vincent, devenu son directeur spirituel en 1632. Et ce n'est pas par hasard si c'est au cœur même de ce ministère missionnaire destiné à « la réforme des peuples » demeurés si souvent ignorants des véritables « sentiments chrétiens » (cf. Ms 2, 425) qu'Olier va faire bientôt la découverte de la vie proprement mystique. Il y est engagé par Condren, devenu son directeur spirituel en 1635, lors d'une retraite, faite en 1636, et qui marque à mon sens ce que l'on peut appeler sa « seconde conversion ». Olier a comme la révélation décisive de la docilité intérieure à l'Esprit et de la configuration au Christ que seule elle peut apporter au véritable chrétien. Son nouveau directeur, note-t-il, dans ses Mémoires

> « commença à m'abandonner davantage à l'Esprit de Dieu que le premier » (Ms 1, 22).

Et pour l'aider à mieux réaliser l'expérience de la présence de Jésus en lui, Condren lui explique :

> « Cela est vrai, Notre-Seigneur, est présent réellement aux âmes – *Christus habitare per fidem in cordibus vestris – Per fidem* : c'est-à-dire la foi est le principe de sa demeure ; et son Divin Esprit le forme avec ses vertus : *donec formetus Christus in vobis*… » (Ms 1, 23).

Avant de parvenir à la plénitude proprement mystique de cette « passivité » dans la vie spirituelle, véritable décentrement de soi pour « se laisser à l'Esprit », comme aimera dire Olier par la suite, le missionnaire allait connaître la purification de l'épreuve : de 1639 à 1641, tout en continuant vaillamment son travail apostolique, il va ressentir, selon ses propres termes, « quasi toutes les peines intérieures » (Ms 1, 42). Crises de scrupules, sentiment d'aridité totale dans la prière et d'échec dans l'action, phobie de la persécution et même de la damnation… Olier a connu là, sans aucun doute, une sorte de crise pathologique, mais qui devait être pour lui, selon son expression, un véritable « noviciat » spirituel tout à fait décisif pour l'avenir (cf. Ms 1, 123). Un « noviciat » où Dieu lui apprend à passer d'une ferveur encore trop sensible à une foi plus dépouillée et plus pure, plus humble et plus paisible. Un « noviciat » qui, en lui faisant comme toucher du doigt, quasi physiquement à certains jours, son propre « néant et péché », sa totale impuissance personnelle, l'engage sur la voie de l'abandon total à l'Esprit de Jésus et le fait entrer tout à la fois dans la vraie vie chrétienne et dans la véritable vie apostolique. Au printemps de 1642, au sortir même de l'épreuve, les Mémoires d'Olier en témoignent, de manière significative, lorsqu'il évoque l'espèce d'osmose qui se réalise alors dans son travail missionnaire entre oraison et prédication. Parlant de la présence du Seigneur Jésus en lui et de son Esprit, il note :

> « Il est dans ma bouche et dans mon cœur et mon esprit pour parler et me faire dire ce qu'il veut, et me faire taire s'il veut comme tous ces jours-ci… dans lesquels Notre Seigneur parlait visiblement et sensiblement par ma bouche.
>
> Pour le premier dimanche (9 mars 1642) cela fut assez visible… Je me souviens que ce discours fut prononcé avec telle véhémence et force, depuis le commencement jusqu'à la fin, et avec telle éloquence de paroles et énergie que je ne pouvais croire que cela vînt de moi, que l'on a vu si longtemps, par la miséricorde de Dieu, bégayant,

> idiot et stupide… Ce qui me fait encore croire le même, c'est que j'étais recueilli et les peuples tout touchés. Au sortir de laquelle prédication j'étais tout près de faire mon oraison, et la fis.
>
> Le dimanche d'après (16 mars 1642) il m'arriva tout le même. Et je n'avais rien en la mémoire en entrant dans la chaire et ne pensais qu'à m'unir à mon Jésus et son divin Esprit, qui le faisait prêcher dessus la terre. J'entretins le peuple avec encore plus de force et d'efficace… Cet Esprit qui parlait me tenait recueilli. Et, en sortant de la chaire, je me mis en prière dans la même église. L'onction de la chaire servait à me recueillir… » (Ms 2186, 99 ; Ms 1, 81).

Olier est alors à pied d'œuvre pour travailler, comme prêtre, au « renouvellement du christianisme » c'est-à-dire à la réforme de l'Eglise de son temps afin qu'elle devienne vraiment « la société des âmes remplies d'un même intérieur que Jésus-Christ, remplies des sentiments, des dispositions, des vertus et mœurs semblables aux siennes », selon sa belle définition du « christianisme » (cf. Ms 2, 427-428). Une Eglise dont tous les membres « ne sont rien que des sacrements vivants de Jésus-Christ » (Ms 2, 316). Une Eglise dont les ministres – et notamment les prêtres – doivent être autant d' « hommes apostoliques ». En juin 1642, en effet, il a compris, comme il le confie alors à son Journal, que

> « les hommes apostoliques et que tous les apôtres étaient porteurs de Jésus-Christ : ils portaient partout Notre-Seigneur, ils étaient comme des sacrements qui le portent afin que, sous eux et par eux, il publiât la gloire de son Père… » (Ms 2, 34-315).

« Porter partout » le Christ qui, dans l'Eucharistie, veut aller lui-même, comme Olier le note encore, « par tous les coins du monde pour prêcher la gloire de son Père » (Ms 2, 314) : voilà qui va commander toute l'œuvre d'Olier, fondateur du séminaire et de la Compagnie de Saint-Sulpice…

C. « FORMER UNE COMPAGNIE APOSTOLIQUE… »

« Je vous conjure de demander pour moi, fortement et souvent, l'esprit apostolique ; car le ciel me donne de puissants désirs pour cette grâce… Quels biens ne serons-nous pas capables de faire avec cet esprit… Il faut employer toutes nos forces pour obtenir ce don… » (L 52). La prière ainsi demandée par Olier, en 1639, à la Sœur de Vauldray – une religieuse de Nantes dont il était le directeur spirituel – a été largement exaucée, semble-t-il. Le « désir ardent de l'augmentation de l'Eglise », comme il l'écrira dans les Mémoires (Ms 4, 33 ss.), qui était celui de « Notre Seigneur ressuscité » et qui « doit être… pareillement le grand désir et la prière continuelle des prêtres », Olier s'est employé à le réaliser personnellement non seulement au cours de ses premières missions dans les campagnes françaises, dans les années 1633 à 1641, ainsi que dans celles qu'il reprendra, à la fin de sa vie, après 1652, mais à la paroisse et au séminaire de Saint-Sulpice de 1642 à 1652. Et toujours il s'est efforcé de lui donner toute sa dimension universelle.

Associé, dès 1640, avec M. de La Dauversière dont il encourage l'expédition en Nouvelle-France pour l'évangélisation du Québec, il ne cessera de soutenir, de ses deniers comme de ses prières, cette entreprise missionnaire, à laquelle il saura intéresser les paroissiens de Saint-Sulpice… jusqu'au jour où, à la veille de sa mort en 1657, il aura la joie d'envoyer à « Ville-Marie » quatre de ses disciples, les premiers « sulpiciens » à partir en mission. Mais en prenant, en 1642, la charge de la paroisse de Saint-Sulpice, Olier n'y voyait qu'une étape dans la réalisation personnelle de sa vocation réformatrice. Déjà, si l'on en croit ses Mémoires, il rêvait de partir bientôt « parmi les Gentils et les peuples infidèles », comme il l'écrit (Ms 3, 230) :

> « C'est là où j'espère d'aller après avoir travailler à l'imitation de notre maître l'espace de trois ans et demi. Car après, Notre Seigneur nous fera cette grâce d'aller *in dispersionem gentium*, comme le fit Notre Seigneur après sa mort, car par le Très Saint Sacrement de l'autel il se rendait présent partout où étaient ses apôtres pour publier la gloire de son Père. »

Toujours, on le voit, la même perspective olérienne – caractéristique – d'un ministère eucharistique foncièrement missionnaire.

En fait, à cause notamment de sa mauvaise santé, Olier allait devoir renoncer successivement à plusieurs expéditions contemporaines en vue de porter l'Evangile jusque dans les terres lointaines, notamment en Extrême-Orient où il aurait pourtant bien désiré de suivre le Père de Rhodes, « ce grand apôtre du Tonkin et de la Cochinchine » (cf. L 281). A défaut de pouvoir le faire lui-même, du moins va-t-il s'attacher, au séminaire et surtout dans la Compagnie qu'il fonde, à « préparer » à Dieu, selon ses propres termes, « des sujets qui portent son saint Nom par tout le monde » (Ms 4, 12). En 1643 il comprend, en effet, que son rôle est de « former une compagnie apostolique ». Le jeudi de Pentecôte, « tout occupé… dans les desseins que la bonté divine » lui « avait ouverts pour le service de son Eglise », il perçoit intérieurement dans la prière cet appel du Christ : « Je veux que tu t'occupes à former une compagnie apostolique : je vivrai en toi comme je faisais avec mes disciples. » Et il note dans son Journal :

> « Par là je voyais la Compagnie de Saint-Sulpice, dont les particuliers devaient avoir l'esprit apostolique pour aller après fonder des Eglises pour Dieu. Et je voyais qu'il ne fallait point nous amuser à établir des maisons çà et là, nous multipliant en diverses fonctions, comme de collèges et autres choses ; mais seulement à bien former les sujets qui sont entre nos mains, qui serviraient après à fonder et établir ailleurs des maisons. De plus qu'il ne nous fallait pas appliquer tant aux peuples, mais que ces sujets, par après, s'y appliqueraient utilement et feraient merveille pour Dieu… » (Ms 5, 107).

Ainsi se trouve pleinement confirmée, dans une perspective où la formation de prêtres vraiment missionnaires devient la première des urgences apostoliques pour l'« augmentation de l'Eglise », la définition que Jean-Jacques Olier donnait de son ministère réformateur : travailler « à la réforme des peuples par la sanctification du clergé »…

2. OLIER ET LA SANCTIFICATION DANS ET PAR LE MINISTÈRE

Que la « mystique » sacerdotale d'Olier – aussi bien celle dont il a lui-même vécu personnellement que celle dont il s'est fait l'apôtre infatigable au séminaire et dans la Compagnie de Saint-Sulpice – soit foncièrement « apostolique », je pense que les témoignages recueillis et présentés jusque-là l'auront suffisamment montré. Reste la question, plus délicate, de savoir comment, dans cette perspective missionnaire, le fondateur a su trouver lui-même et engager ses disciples à trouver dans l'exercice du « ministère apostolique » le lieu de leur propre sanctification de prêtres. Impossible de répondre, me semble-t-il, à cette question si l'on ignore la différence des problématiques : la nôtre, aujourd'hui, ne me paraît en effet pas avoir été celle d'Olier. Le reconnaître n'enlèvera rien, bien au contraire, à l'inspiration que nous pouvons, je le pense, puiser dans son expérience en profonde consonance avec la nôtre, par-delà la différence des contextes.

A. DEUX PROBLÉMATIQUES DIFFÉRENTES

« C'est l'exercice loyal, inlassable, de leurs fonctions dans l'Esprit du Christ qui est, pour les prêtres, le moyen authentique d'arriver à la sainteté » (PO 13).

Inspirée par le Concile Vatican II, notre problématique actuelle s'inscrit, en effet, dans le souci qui nous habite de valoriser le ministère pastoral lui-même comme lieu de sanctification pour les prêtres et, surtout, les prêtres séculiers. Et cela, en fonction du contexte ecclésial qui est présentement le nôtre où diverses tendances se font jour pour envisager la formation et la vie des prêtres diocésains dans une perspective religieuse ou para-religieuse. Si nous en appelons si volontiers à la fameuse affirmation de *Presbyterorum ordinis*, n'est-ce pas pour mieux souligner, à l'encontre de ces tendances, l'originalité de ce que nous appelons la « spiritualité du clergé diocésain », enracinée de manière non pas exclusive mais tout à fait décisive dans l'exercice même du ministère apostolique ?

Une telle perspective ne me paraît certes pas, en première approximation, sans appui dans la tradition héritée de Jean-Jacques Olier. Et je demeure, pour ma part, assez critique devant ce que je ressens comme une sorte de « récupération » indue de cette tradition par certains des tenants de la tendance religieuse pour la formation des prêtres diocésains aujourd'hui. Comme si les grands réformateurs du clergé au XVIIe siècle ne s'étaient pas employés justement à rendre à « l'Ordre de Jésus-Christ », c'est-à-dire aux membres du clergé séculier une vocation à la sainteté qu'ils n'avaient nullement besoin, à leurs yeux, d'aller chercher dans la vie des religieux ! En discernant, nous nous en souvenons, que Dieu l'appelait à la perfection chrétienne non pas en entrant à la Chartreuse mais en s'agrégeant « au clergé de son Eglise », Olier n'avait-il pas fait une expérience spirituelle décisive ?

Cela dit, qui me semble très important, il ne l'est pas moins de reconnaître pour autant, en y regardant de plus près, qu'Olier avait une autre manière que nous aujourd'hui de se poser ainsi la question de la sainteté des prêtres dans et par leur ministère et leur vie de prêtres. Là où nous sommes surtout soucieux de manifester l'originalité d'une « spiritualité sacerdotale », comme nous le disons volontiers, au regard des « spiritualités religieuses », le fondateur de Saint-Sulpice, me semble-t-il, s'est bien davantage préoccupé d'appliquer aux prêtres les exigences de l'universelle sainteté chrétienne. La formation spirituelle qu'il s'emploie à donner aux « jeunes personnes qui sont au séminaire » (cf. Ms 3, 370) consiste à les introduire « à la vie et aux vertus chrétiennes » auxquelles les prêtres sont appelés comme tous les baptisés et « à plus forte raison » encore (cf. Ms 4, 102). Non pas qu'il cherche à en faire, comme on l'a dit parfois, je ne sais quels « super-chrétiens », mais seulement de « vrais chrétiens » dont la sainteté soit à la mesure de leur vocation propre dans l'Eglise. Comme il l'écrit dans son Journal de juin 1642 :

> « Tous les saints ne sont rien que des sacrements vivants de Jésus-Christ. Et un même Esprit de Jésus opère par eux diverses choses, diverses grâces, divers sentiments et diverses lumières, et chacun pourtant sortables à sa vocation… » (Ms 2, 319).

Dans la vie du prêtre comme dans celle de tout baptisé, l'Esprit de sainteté est à l'œuvre d'une manière « sortable », c'est-à-dire adaptée « à sa vocation » dans l'Eglise. Telle est la perspective d'Olier : différente de la nôtre, elle n'en est pas moins capable de nous fournir aujourd'hui quelques repères importants.

B. QUELQUES REPÈRES TOUJOURS D'ACTUALITÉ

Dans la problématique propre à Olier – à savoir partir des exigences universelles de la sainteté chrétienne commune dans l'Eglise – le repère fondamental qu'il nous laisse me semble être le suivant : c'est dans la « condition » concrète qui est la sienne et non pas dans je ne sais quel ailleurs que le prêtre, comme tout chrétien, est appelé par Dieu à chercher la perfection évangélique de l'amour. De cette conviction olérienne on trouverait maints exemples dans la correspondance du fondateur de Saint-Sulpice avec nombre de ses dirigés. Je m'en tiendrai plutôt ici au témoignage global que nous en a laissé, précisément sur la pratique d'Olier directeur d'âmes, Bretonvilliers dans ses souvenirs manuscrits sur celui auquel il avait succédé à la tête de la Compagnie.

« Il disait souvent que Notre Seigneur, qui regardait et aimait tous les chrétiens comme ses enfants et qui, dans l'amour qu'il leur portait, les appelait tous à la perfection et les désirait tous parfaits comme Dieu son Père et saints comme lui, avait voulu établir la perfection et la sainteté dans une chose qui fût commune à tous et non pas particulière à quelques-uns. Il l'avait voulu mettre dans ce qui pouvait être pratiqué par tous et en tout temps, en tout état, en tout emploi et en toutes les occasions… dans le pur amour, parce que tous les chrétiens sont capables d'aimer… il n'y a point (de) condition où l'on ne puisse aimer Dieu de tout son cœur… » (copie mss. 43). « Dans cet esprit », note encore le biographe, Olier « conseillait à un chacun de regarder l'obligation de son état, et ensuite il (le) portait à s'y attacher entièrement par soumission aux ordres de Dieu, duquel, disait-il, nous devons vouloir dépendre et accomplir toutes les volontés et faire ce que nous étions obligés dans notre condition avec un grand amour de Dieu et avec un pur désir de lui plaire… » (copie mss. 49).

A chacun de « regarder l'obligation de son état » : voilà bien ce qu'Olier lui-même n'a cessé de faire dans sa propre vie de prêtre et de conseiller à ses disciples engagés comme lui dans le ministère presbytéral. C'est de cette manière, me semble-t-il, qu'il a personnellement vécu et engagé à vivre ce ministère pastoral bien concret comme lieu de sanctification chrétienne. Même si, à dire vrai, l'on s'attendrait par exemple à voir figurer bien davantage son activité apostolique quotidienne dans les Mémoires, Olier ne perd pas de vue et témoigne, à l'occasion, de la place qu'elle prend et du rôle qu'elle joue dans son cheminement spirituel. Qu'il suffise d'évoquer ici, entre autres, quelques notations significatives. Vers la mi-juillet 1642, alors qu'Olier s'apprête à faire venir sur le territoire de la paroisse Saint-Sulpice dont il est en passe de devenir curé, l'œuvre du séminaire commencée à Vaugirard, la discrétion même du succès de l'entreprise le plonge dans l'action de grâces apostolique au seul Maître de tout bien :

> « Je me suis réjoui – écrit-il dans son Journal – et je le fais encore quand je vois que ce qui se fait dans la petite compagnie n'est point attribué à personne de nous et qu'il est évident que Dieu seul fait le tout… O que Dieu soit béni qui seul se veut glorifier en son ouvrage. Je vois parfois avec une lumière si grande mon néant et celui de toute la compagnie, je vois si fort notre incapacité et impuissance de rien faire pour Dieu qu'aussitôt je dois dire : C'est vous, mon Dieu, qui faites tout… » (Ms 3, 49).

Et lorsqu'il réfléchit à la qualité du « service » pastoral qui va lui être demandé comme curé de Saint-Sulpice, il fait tout naturellement référence à la charité du Christ Bon Pasteur qui, dans l'Eucharistie se fait nourriture de l'Eglise son Epouse :

> « Quand il n'y aurait que cette obligation de servir l'Eglise de Dieu… en la condition de curé… je serais obligé de lui vouer mes services à jamais, tout prêt de verser jusqu'à la dernière goutte de mon sang pour son service et me donner à manger à elle-même, à l'imitation de Notre Seigneur Jésus… donnant son sang en mourant et se laissant

> après sa mort en nourriture à toute son Eglise au Très Saint Sacrement de l'autel, qui est le vrai sacrement de mariage entre lui et l'Eglise… Notre Seigneur nous apprend que le Bon Pasteur ne doit point épargner sa vie pour ses brebis ni sa substance pour les nourrir. Je prie Notre Seigneur que je le fasse ainsi et que ce ne soit pas seulement de parole ou par écrit… » (Ms 3, 117).

Mais les repères les plus significatifs nous sont sans doute fournis par la correspondance d'Olier avec ses premiers disciples dans la Compagnie de Saint-Sulpice. Je n'en retiendrai ici que deux ou trois, entre autres, qui me paraissent révélateurs de la « spiritualité » foncièrement apostolique à laquelle il les engage à sa suite. La perspective globale me semble bien exprimée, par exemple, dans une lettre de 1653 à Pierre Couderc, alors curé de Clermont-Lodève. Olier y définit ce qu'il appelle « la troisième qualité de l'esprit de prêtrise » comme

> « d'être une hostie vivante à Dieu pour son Eglise, dans un zèle fervent de servir Dieu dans le prochain avec un oubli total de soi et une faim et soif ardente du salut et de la sanctification des âmes, dans l'amour de la croix et le désir pressant de souffrir toutes choses, même la mort, pour Dieu ; préférant dans le service des peuples la pauvreté, le mépris et la peine à tous les aises, les honneurs et richesses du monde ; estimant parfaitement la sagesse évangélique, la regardant avec confusion dans l'état où vous êtes… » (L 328).

C'est « dans son état » de cure, au « service des peuples », que son correspondant est appelé à se sanctifier en « servant Dieu dans le prochain ». De cette sanctification dans le ministère de l'Evangile, Olier sait, à l'occasion, tirer les conséquences bien concrètes pour la vie spirituelle des prêtres. Deux d'entre elles m'ont paru d'un réalisme particulièrement significatif. Il s'agit du bon usage par l'apôtre des biens matériels et… de sa santé.

La pauvreté du prêtre, Olier engage ses disciples à la pratiquer à sa suite en sachant comme lui mettre au service de la mission apostolique les revenus dont ils disposent dans le cadre du système bénéficial de l'époque. Dans une lettre de 1652 à Bretonvilliers, il écrit :

> « Mon cher enfant, nous sommes dans le déclin des temps et la langueur de la charité de l'Eglise ; les trésors du Saint-Esprit et l'efficace de ses opérations divines ne paraissent plus à présent pour faire l'œuvre de Dieu indépendamment de la terre. Notre Seigneur nous laisse maintenant dans l'usage des secours temporels pour aider à son œuvre et salut des âmes. Il nous faut par conséquent employer avec amour ce moyen qui nous reste et que Dieu nous a mis dans les mains, le défaut duquel empêche nos prélats et les autres ministres de Jésus-Christ de secourir les âmes… » (L 268).

Et l'année suivante il propose à un autre prêtre de Saint-Sulpice envoyé pour fonder un séminaire à Blois :

> « …pour bien faire un séminaire, il faudrait qu'il fût en état de soulager les pauvres prêtres et d'y entretenir des clercs qui n'ayant pas de quoi se faire instruire hors de chez eux demeurant ignorants et grossiers en toutes les fonctions de l'Eglise. Or je puis aider à ce dessein, car j'ai encore quelque reste du débris de deux bénéfices, que je consacrerai très volontiers pour cette sainte œuvre. Je ne crois pas pouvoir mieux employer ce bien qu'à cette charité qui va à soulager les âmes, à sanctifier les peuples… Enfin je trouverais en cela le moyen d'accomplir mes désirs, qui sont de me voir pauvre, pour mourir nu comme Notre Seigneur sur la croix. C'est à quoi j'aspire de tout mon cœur » (L 286)…

Marqué au coin d'un contexte social tout différent du nôtre, cette mystique… très réaliste de la pauvreté apostolique du prêtre me paraît avoir aujourd'hui encore quelque chose à nous dire.

Et c'est, mieux encore, le cas lorsqu'il s'agit pour Olier de recommander à ses disciples de prendre soin de leur santé au nom même des exigences de la mission à laquelle ils sont consacrés au service de l'Eglise. En 1650, à Pierre Couderc qui s'emploie laborieusement, avec quelques compagnons, à établir un séminaire dans la région toulousaine, il écrit par exemple :

> « J'apprends que vous et tous nos chers frères sont présentement harassés de travail, quoique non pas découragés. Je vous supplie au nom de Dieu qu'il vous plaise les arrêter et leur conseiller de ma part de prendre du repos. Le Fils de Dieu, qui n'avait pas besoin de la prière pour se fortifier et se renouveler en son Père après ses travaux évangéliques, se retirait en la montagne pour faire l'oraison, apprenant à tous ses disciples de faire le même en son Eglise… Ainsi je vous demande, pour le bien de nos frères et le vôtre, d'en user de la sorte et, quelque presse qui vous assiège, il ne faut pas céder à la tentation qui vient ordinairement avec la ferveur… » (L 190).

Il ne s'agit pas seulement, pour Olier, de prémunir ses disciples contre une sorte d'activisme apostolique qui ne ferait plus sa place au ressourcement par la prière. Il s'agit de les engager positivement à un service de Dieu et de l'Eglise qui réclame toutes leurs forces et leur fait ainsi un impérieux devoir de les entretenir. Cette même année 1650, Olier s'adresse en ces termes à M. de Parlages, l'un de ses plus chers compagnons auquel il devait confier la responsabilité de la communauté sacerdotale de la paroisse Saint-Sulpice :

> « Je vous demande, Monsieur, la grâce de vouloir prendre tous les soulagements que l'air, que la saison et les remèdes vous pourront fournir sur les lieux où vous êtes (il était alors en mission dans la région toulousaine, peut-être avec Pierre Couderc), afin de confirmer la santé que vous avez vouée et consacrée à Dieu, que vous savez appartenir à Jésus-Christ par le droit qu'il s'est acquis sur toute la créature pour la sanctification de son Père, et, en particulier qu'il a choisie en vous pour le service de son Eglise qui, ayant reçu les droits cédés de Jésus-Christ, prétend avec justice vous pouvoir demander l'usage de votre corps pour son service.
>
> Voyez, Monsieur, à combien de maîtres et maîtresses vous appartenez ; voyez à combien vous êtes redevables et si avec justice vous leur devez refuser votre conservation… » (L 195).

Mystique très réaliste, une fois encore, qui pourrait bien n'avoir rien perdu pour nous, aujourd'hui, de son actualité pour notre propre spiritualité apostolique dans l'exercice même du ministère.

CONCLUSION

Je dois maintenant conclure ce rapide « retour aux sources » de « l'esprit apostolique et missionnaire chez M. Olier ». Le meilleur service que puisse nous rendre un contact personnel avec l'expérience du fondateur de Saint-Sulpice – un contact dont je ne pouvais vous donner ici qu'un avant-goût – ce pourrait bien être, en définitive, me semble-t-il, de nous ramener à… la Source, l'unique Source de notre sanctification de prêtres. Si, en effet, l'exercice du ministère en est bien « le lieu », il n'en est pas la « source ». Et pour devenir, pour nous prêtres, « le moyen authentique d'arriver à la sainteté », encore faut-il que cette pratique du ministère apostolique soit bien accomplie – comme l'a précisément noté *Presbyterorum ordinis* (13) – « dans l'Esprit du Christ ». L'Esprit du Christ-Pasteur, voilà bien l'unique Source. Et c'est à elle que ne cesse justement de nous renvoyer Olier. Ce n'est pas un hasard si, par exemple, dans les notes autographes pour la Retraite d'un Pasteur, il invite le retraitant à se demander « s'il a souvent

invoqué sur soi l'Esprit de Jésus pour la vivification de sa vie et changer en lui toutes les passions et les rendre chrétiennes, ne vivant plus que dans les mouvements et sentiments de Notre Seigneur » (Retraite, 373). Echo de sa propre expérience personnelle telle qu'il l'a consignée en 1642 dans ses Mémoires :

> « Je demandais toujours le Saint-Esprit… C'est… à cet Esprit qu'il faut s'abandonner, Esprit qui nous est donné au lieu de notre âme… De là vient qu'il me semble qu'il nous faut avoir beaucoup de confiance à ce divin Esprit et beaucoup s'abandonner à lui afin qu'il nous dirige, étant note véritable directeur intérieur comme il l'était de Notre Seigneur Jésus-Christ… » (Ms 1, 141 et 145).

[*BSS* 14 (1988), 170-188]

THE APOSTOLIC AND MISSIONARY SPIRIT IN FATHER OLIER

SUMMARY

This presentation of Father Chaillot was intended to shed light on the necessarily apostolic and missionary dimension of every priestly ministry today by means of an historical example (by a "return to the sources" in Father Olier).

It is divided into two parts:

1. The mystical conception which Fr. Olier has of the priest is fundamentally apostolic: he wants "to work for the reformation of peoples through the sanctification of the clergy".
   a) His desire is deliberately placed under the sign of the reform of the Church ("to renew Christianity").
   b) His personal path led him to choose the secular clergy and missionary activities rather than to follow his initial attraction to the Carthusians.
   c) The foundation of Saint-Sulpice corresponded to his desire to form an apostolic society of universal dimensions.
2. Fr. Olier committed his disciples to find in the exercise of the apostolic ministry the place for their own sanctification as priests.
   a) To be sure, Fr. Olier's "problematic" on this subject is different from our own: where we are especially concerned to distinguish the spirituality of the religious from that of diocesan priests, Fr. Olier is more interested in applying to priests requirements of holiness as for all the baptized.
   b) In any event, each is called to sanctify himself by "attending to the obligations of his state". For the priest, it is the daily round of his priestly ministry, as the numerous practical bits of advice from Fr. Olier remind his conversation partners.

EL ESPÍRITU APOSTÓLICO Y MISIONERO EN EL PADRE OLIER

RESUMEN

Esta presentación del Padre Chailllot fue entendida como una iluminación en la apostólica y misionera dimensión de cada sacerdote en el ministerio presbiteral hoy, un ejemplo histórico (por el "retorno a las fuentes" del Padre Olier).

Este, está dividido en dos partes:

1. La concepción mística en la que el Pe. Olier, fundamentalmente tiene una concepción apostólica: el desea "Trabajar por la formación del pueblo a través de la santificación del clero".
   a. Su deseo deliberado, es colocarlo bajo el signo de la reforma de la Iglesia ("para renovar la cristiandad").
   b. Su paso personal, le lleva a elegir el clero secular y sus actividades misioneras, antes que seguir su inicial atracción por los cartujos.
   c. La fundación de San Sulpicio correspondió a su deseo de formar una Sociedad apostólica de dimensiones universales.

2. Padre Olier, compromete a sus discípulos, en buscar en el ejercicio de su ministerio apostólico el lugar de su propia santificación como sacerdotes.
   a. Para estar seguro, sobre la problemática de Padre Olier, sobre este sujeto, que es diferente, nuestra preocupación en distinguir la espiritualidad de un religioso de la de un sacerdote diocesano. Padre Olier, está más interesado en aplicar a los sacerdotes la necesidad de la santidad como para todos los bautizados.

En cualquier caso, cada uno está llamado a la santificación de sí mismo "atendiendo a las obligaciones de estado". Para el sacerdote es de la diaria preocupación de su ministerio sacerdotal, como parte de las numerosas practicas diarias, en los fragmentos de los consejos de Padre Olier, lo recuerda en su conversación con sus colaboradores.

⮜ FIN ⮞